

Débat d'Orientation Budgétaire 2026



Boquého | Bringolo | Châtaudren-Plouagat | Cohiniac | Gommenec'h | Goudelin | Lannebert | Lanrodec | Lanvollon
Le Faouët | Le Merzer | Pléguen | Plélo | Plerneuf | Plouha | Plouvara | Pludual | Pommerit-Le-Vicomte | Saint-Gilles-Les-Bois
Saint-Fiacre | Saint-Jean-Kerdaniel | Saint-Péver | Trégomeur | Tréguide | Tréméven | Tressignaux | Trévère

Sommaire

- Préambule	p 2
- Contexte national et projet de loi de finances 2026	p 4
- Exécution financière : budget principal, investissements et ratios financiers	p 18
- Fiscalité et dotations	p 23
- Dette	p 31
- Projections budgétaires (recettes & dépenses)	p 35
- Prospective financière & engagements pluriannuels (PPI)	p 48
- Orientations et cadrages budgétaires	p 58

Préambule

2026 étant l'année de renouvellement des instances communales et communautaires, le budget a été préparé selon le principe de continuité, sans engagement de projets nouveaux, ni orientations stratégiques nouvelles.

Le calendrier des élections pousse également à anticiper les échéances budgétaires avec la présentation du DOB, au Conseil communautaire du 16 décembre 2025 et le vote des budgets primitifs, en conseil communautaire du 27 janvier 2026.

Il s'agira aussi de construire un budget 2026 encore une fois troublé par le contexte d'instabilité gouvernementale et d'incertitudes financières.

Le Projet de loi de finances pour 2026 confirme en effet la poursuite du redressement des comptes publics engagée par l'État. Ce mouvement se traduit par un effort important demandé à l'ensemble des acteurs publics, parmi lesquels les collectivités territoriales et établissements publics occupent une place centrale.

Notre intercommunalité n'échappe pas à ces contraintes. La trajectoire financière annoncée à l'échelle nationale implique une évolution plus mesurée des dotations, une pression accrue sur les dépenses de fonctionnement, et un appel renforcé à la sobriété dans la gestion des services publics locaux. À cela s'ajoutent les effets persistants de l'inflation, l'augmentation du coût de l'énergie, les tensions sur les ressources humaines et la montée des attentes des habitants en matière de proximité, de services à la population et de transition écologique.

Dans ce contexte, l'année 2026 sera une année charnière pour Leff Armor communauté. Elle doit nous permettre de consolider l'équilibre budgétaire de notre intercommunalité, de sécuriser nos marges de manœuvre, et de maintenir un niveau d'investissement à la hauteur des enjeux du territoire, tout en garantissant la soutenabilité de nos choix pour les exercices à venir.

Le DOB est l'occasion d'exposer ces perspectives, de partager les contraintes comme les opportunités, et de dégager les priorités qui orienteront le budget primitif 2026. Il s'agit, ensemble, d'affirmer une stratégie financière adaptée aux défis du moment : maîtrise des charges, optimisation des ressources, priorisation des projets structurants.

Rappel du cadre réglementaire :

Le débat d'orientation budgétaire précède l'élaboration du budget, il doit être soumis à l'assemblée dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif. Ce débat est obligatoire dans les communes de 3500 habitants et plus, ainsi que dans les EPCI comportant au moins une commune de cette taille.

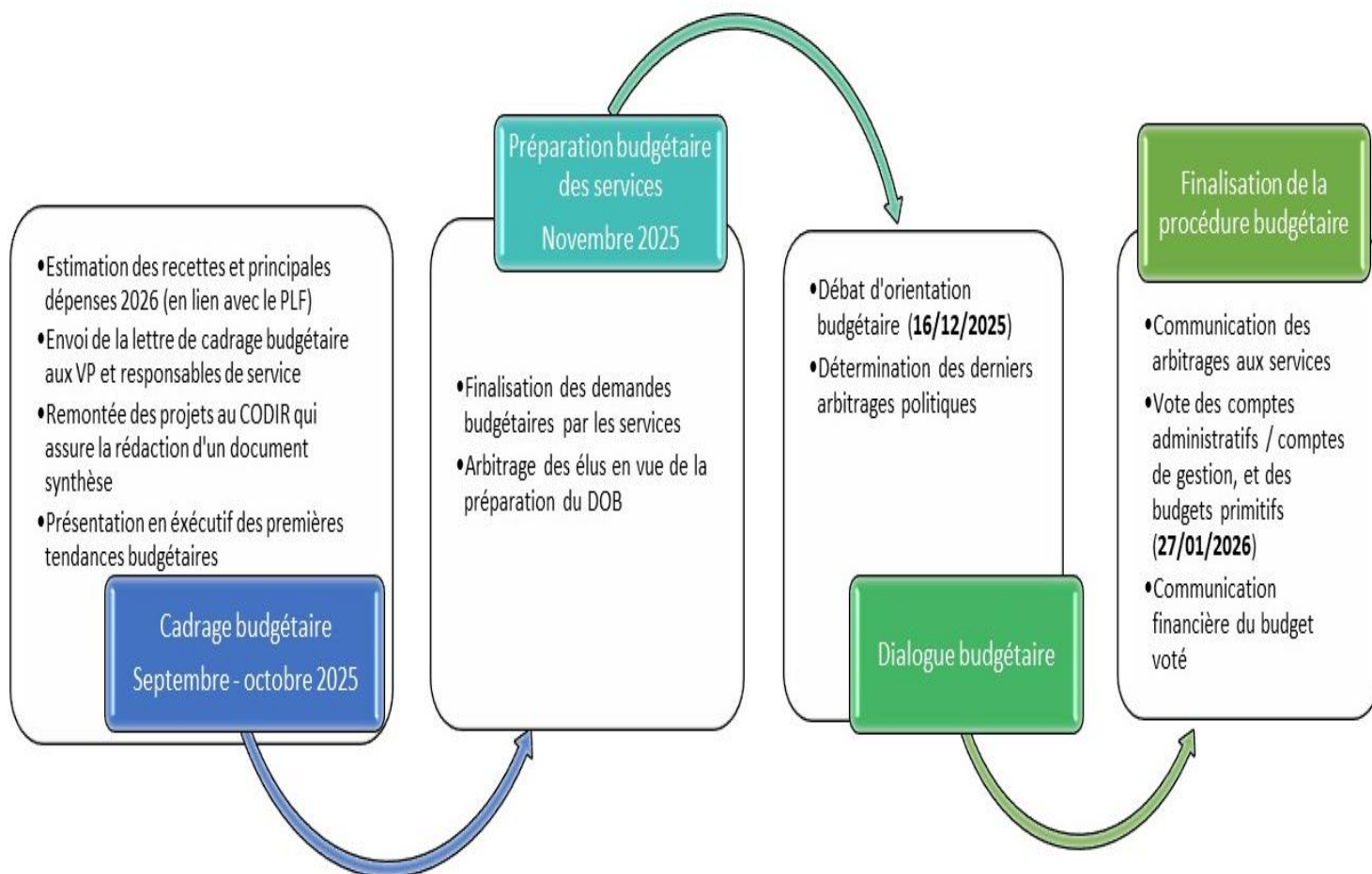
Les dispositions de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ont prévu un renforcement du contenu produit à l'appui du débat d'orientation budgétaire. Outre les informations relatives à la préparation du budget primitif, le DOB doit comprendre :

- Un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés et la structure de la gestion de la dette.
- Et pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500, le rapport doit comporter en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs : évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le rapport doit faire l'objet d'une délibération permettant de prendre acte de la tenue d'un débat en Conseil communautaire.

Ce rapport est transmis au Préfet du Département et aux communes membres de l'EPCI, dans un délai de 15 jours. Il doit être mis à la disposition du public dans les Mairies et au siège de l'EPCI.

Planning d'élaboration budgétaire



Contexte national et Loi de Finances 2026

Sources : note de conjoncture sept. 2025 de la Banque Postale / RCF séminaire nov. 2025 / Finance Active PLF 2026

Contexte national

La situation de l'économie française est un peu paradoxale en cette rentrée. **La croissance est faible** mais elle demeure proche de son potentiel (+ 0,3 % au 2ème trimestre en rythme instantané après +0,1 %, la Banque de France tablant sur une progression de 0,3 % au 3ème trimestre). Au total, elle pourrait avoisiner **+ 0,7 % en moyenne en 2025**.

Le taux de chômage (7,5 % au 2ème trimestre) **reste bas** au regard de l'historique des quatre dernières décennies, proche de son point bas de 2007. Par ailleurs, **l'inflation est faible (+ 0,9 %** sur un an en août, un chiffre très inférieur à celui observé en zone euro en raison de la baisse des prix de l'électricité en février dernier).

Enfin, même si les échanges de biens restent très déficitaires, le solde courant n'est pas très éloigné de l'équilibre (- 13,6 Md€ sur 12 mois en juillet, soit environ 0,5 % du PIB), l'excédent sur les échanges de services, en particulier sur les flux touristiques, compensant un déficit sur les biens.

Pourtant, **l'incertitude politique inquiète** tant les investisseurs qui achètent de la dette française que les agents économiques résidents. Du côté des ménages, **le taux d'épargne est toujours très élevé (18,9 %** au 2ème trimestre contre 15 % fin 2019 avant la crise Covid).

Du côté des entreprises, la prudence prédomine également. Leurs investissements sont en **recul de 1,5 %** sur un an au 2ème trimestre et les créations nettes d'emploi sont quasiment nulles sur un an malgré un petit ressaut au 2ème trimestre. Les enquêtes réalisées auprès des PME mettent en avant un certain attentisme, à la fois du côté des embauches mais aussi en matière d'investissement.

La BCE a poursuivi son cycle d'assouplissement monétaire au 1er semestre mais elle a opté pour le statu quo en juillet et en septembre. Le niveau actuel des taux directeurs (2 % pour le taux de dépôt) est considéré comme neutre sur l'économie (il n'agit ni comme un stimulant, ni comme un frein). La baisse des taux longs avait permis notamment un raffermissement du marché immobilier avant que l'absence de visibilité politique ne soit un facteur de tension.

Le ralentissement de l'économie française se poursuit en 2026

Le gouvernement table en 2026 sur des prévisions de croissance de **1%** (après **0,7%** en 2025) et d'inflation de **1,3%** (contre **1,1%** cette année). Il projette de **ramener le déficit public à 4,7% du PIB en 2026** (après 5,4% en 2025 et 5,8% en 2024). Pour 2026, le gouvernement maintient son engagement de porter le déficit sous les 3%. Le retour à un déficit public soutenable conditionne la sortie de la France de la procédure pour déficit excessif engagée par l'Union européenne en juillet 2024.

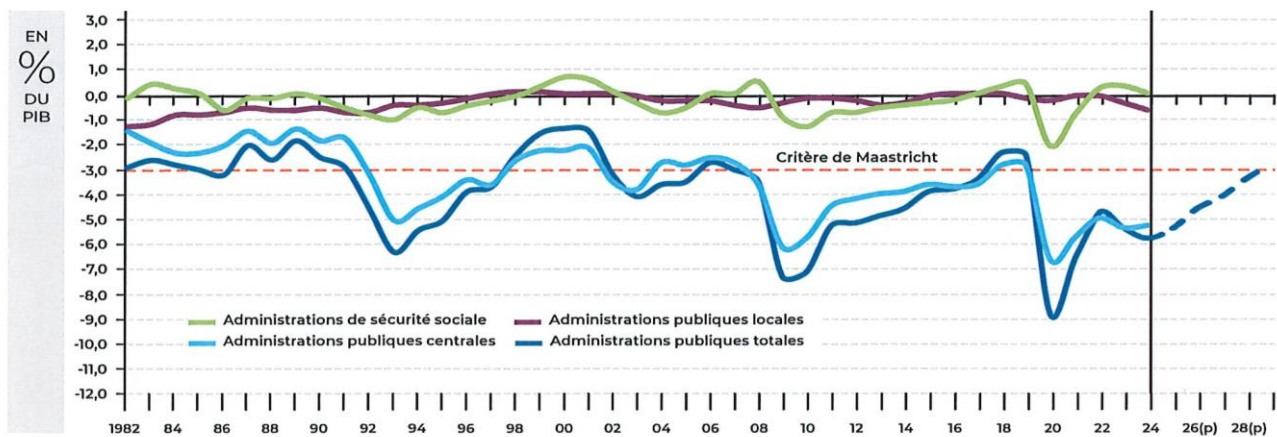
Mais lors des négociations avec les différentes formations politiques après sa démission, Sébastien Lecornu avait revu ses ambitions à la baisse sur ce point, mentionnant désormais un objectif d'une diminution du déficit public simplement « en dessous de **5%** ».

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Croissance PIB réel	6,9%	2,6%	1,1%	1,1%	0,7%	1%	1,2%	1,3%	1,3%
Indice des prix*	1,6%	5,3%	4,8%	2,3%	1,1%	1,3%	1,8%	1,8%	1,8%

*IPCH / **Estimations LPF 2026/banque de France pour 2027**

Le déficit des administrations publiques

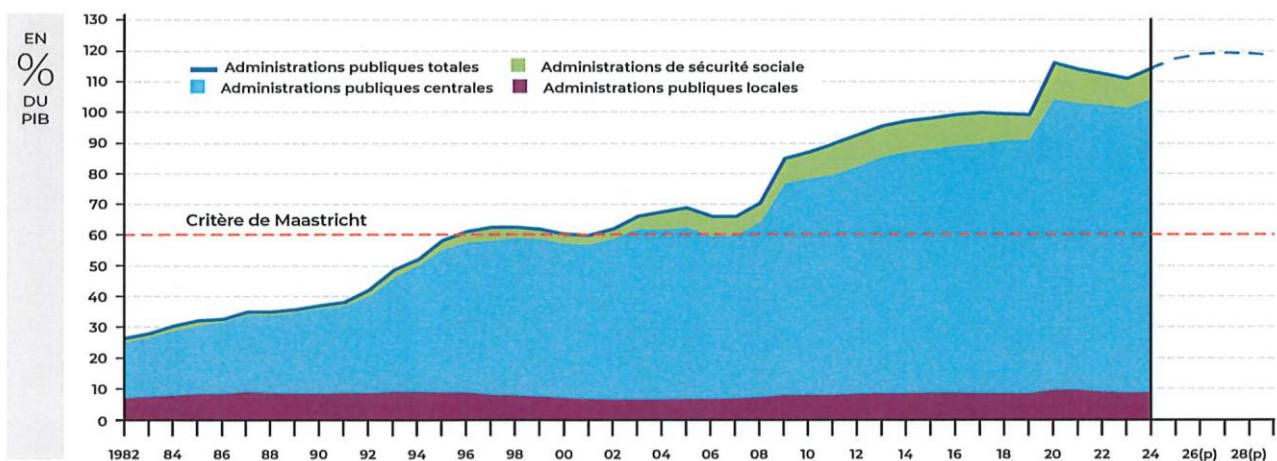
© La Banque Postale



Source : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2024 puis prévisions du Gouvernement (avril 2025).

La dette des administrations publiques

© La Banque Postale



Source : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2024 puis prévisions du Gouvernement (avril 2025).

En 2026, la part de la **dette publique atteindrait quasiment 118% du PIB** (+2 points par rapport à 2025).

Face à la baisse de l'inflation, comment vont se comporter les taux ?

La BCE a poursuivi son cycle d'assouplissement monétaire au 1er semestre mais elle a opté pour le statu quo en juillet et en septembre. Le niveau actuel des taux directeurs (2 % pour le taux de dépôt) est considéré comme neutre sur l'économie (il n'agit ni comme un stimulant, ni comme un frein). La baisse des taux longs avait permis notamment un raffermissement du marché immobilier avant que l'absence de visibilité politique ne soit un facteur de tension.

Taux des obligations d'État à 10 ans

© La Banque Postale



Source : LSEG Datastream.

La France emprunte désormais aussi cher que l'Italie.

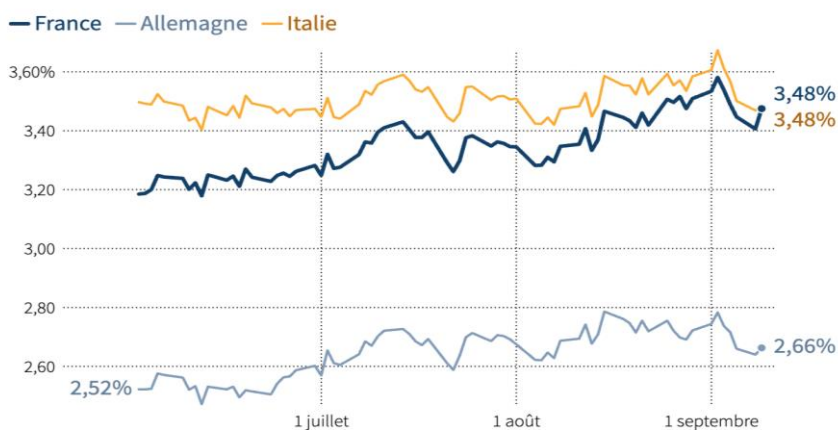
Le 9 septembre 2025, les taux à 10 ans français (**3,48 %**) ont dépassé ceux de l'Italie (3,47 %).

Les agences de notation ont réévalué la note AA- de la dette française (perspective négative) et pourrait la dégrader en A+, faute de plan crédible de réduction des déficits et face au ralentissement économique.

Une telle décision ferait fuir certains investisseurs institutionnels, augmenterait les taux d'emprunt et alourdirait encore la charge de la dette, déjà estimée à **66 Md€** en 2025.

L'écart France-Italie réduit à néant

Rendement des obligations à 10 ans



Des recettes faiblement dynamiques

En 2025, les **recettes de fonctionnement (RRF) ralentiraient** pour la quatrième année consécutive (**+ 2,2 %**) pour atteindre 283,7 milliards d'euros, après + 2,6 % en 2024. Cette croissance serait soutenue par les produits des services et par les recettes fiscales qui enregistrent des mouvements contraires. Les dotations et les participations augmenteraient peu.

Les **recettes fiscales** (181,1 milliards d'euros) **progresseraient de 2,4 %** soit une croissance plus forte qu'en 2024 (+ 1,9 %). Elle serait pour près de la moitié la conséquence de **la nette reprise des DMTO**. Après deux années de fortes baisses (- 22,3 % et - 12,8 %), ils renoueraient avec une croissance forte de l'ordre de **14 %** (compte tenu du décalage d'un an des recettes encaissées par les plus petites communes). Ils seraient soutenus par une hausse des prix et des transactions immobilières et de façon plus marginale par la mesure en loi de finances pour 2025 qui a autorisé les départements à relever provisoirement le taux plafond de 4,5 % à 5 % (les primo-accédants étant exonérés de cette hausse). Au 1er juin 2025, 82 collectivités ont utilisé cette possibilité. L'autre moitié de la croissance serait principalement assurée par la fiscalité directe, plus en raison de sa masse financière importante que par un réel dynamisme.

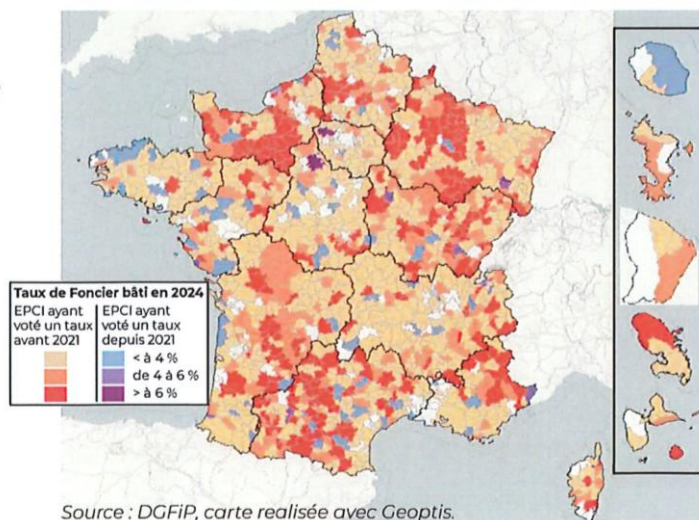
La revalorisation forfaitaire des bases des taxes foncières a été de **1,7 %** ; à noter qu'elle ne concerne toutefois que les locaux non professionnels et industriels, les valeurs locatives des locaux professionnels étant soumises à leur propre révision, plus faible en moyenne.

Ainsi, **la taxe foncière sur les propriétés bâties** (TFPB, 43,9 milliards d'euros), dont bénéficie le bloc communal, serait en hausse de **+ 2,7 %**, l'évolution physique des bases venant compléter l'effet revalorisation. L'utilisation du levier fiscal serait quasiment nulle (+ 0,1 %) comme couramment observe en année pré-électorale.

Mais l'aspect le plus significatif sur la période est sans conteste l'utilisation de cette taxe par les EPCI ; il faut rappeler que celle-ci était en grande majorité impossible légalement avant 2010, et que si cette interdiction a été levée avec la suppression de la taxe professionnelle, le transfert aux EPCI de la taxe d'habitation départementale est souvent paru comme suffisant pour limiter le besoin d'un recours au foncier bâti.

Il n'en va plus de même depuis le début du présent mandat : le produit total perçu par les EPCI est passé de 1,907 milliard d'euros en 2020 à 2,552 milliards d'euros en 2024 (et il devrait être légèrement supérieur à 2,6 milliards en 2025), ceci à la fois du fait des variations de la pression fiscale et de l'institution d'un taux dans certains EPCI où il était nul ; rappelons à cet égard que l'évolution de la pression fiscale sur les taxes foncières conditionne, du fait des règles de lien entre les taux, celle qui pourrait être envisagée sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires comme sur la cotisation foncière des entreprises.

Utilisation du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties par les EPCI



Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS, 3,5 milliards d'euros) serait de nouveau en baisse, en raison d'un traitement correctif sur les bases surévaluées de 2023 et le levier fiscal serait également peu utilisé (+ 0,7 %). A noter que le recentrage de l'assiette sur les seules résidences secondaires prévu en LFI 2025 ne semble pas avoir été encore intégré.

Le produit de la cotisation foncière des entreprises (CFE, 8,5 milliards d'euros) enregistrerait une croissance plus marquée (+ 5,3 %) soutenue par l'évolution physique des bases, notamment dans quelques territoires spécifiques, et une hausse des taux (+ 1,6 %).

Les deux autres impôts sur les entreprises, les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) et la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), progresseraient autour de 3 %.

La taxe Gemapi poursuivrait sa croissance pour atteindre les 600 millions d'euros.

Enfin, **le produit de TVA** (52,7 milliards d'euros) intègre la mesure de gel prévue en LFI pour 2025. Son montant 2025 est donc équivalent au montant de TVA dû au titre de l'année 2024, régularisation comprise.

A cette stabilité du principal impôt s'ajoute le prélèvement au titre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO, cf. encadré ci-dessous).

Retour sur le DILICO

Afin de faire contribuer les collectivités locales au redressement des finances publiques, l'article 185 de la LFI 2025⁵ a mis en place un prélèvement sur leurs ressources fiscales à hauteur d'un milliard d'euros. Il est prévu que ce prélèvement leur soit ensuite reversé en trois ans (cf. page 10 Perspectives pour l'impact sur 2026).

	Nombre de collectivités prélevées	Montant prélevé (en k€)	Montant moyen (en k€)	Montant minimum (en k€)	Montant maximum (en k€)	% épargne brute 2024
Communes*	1 924	-250 000	-88,3	-1,0	-5 798,0	1,9%
Groupements à fiscalité propre	141	-250 000	-1 773,0	-2,6	-22 275,7	3,5%
Départements	50	-220 000	-4 400,0	-50,2	-22 373,3	3,6%
Régions	12	-280 000	-23 333,3	-11 036,7	-52 930,3	4,5%

Les dotations et compensations fiscales en provenance de l'État resteraient quasiment stables à 40,5 milliards d'euros (- 0,1 %). La LFI pour 2025 prévoit une nouvelle augmentation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) à hauteur de 150 millions d'euros (+ 0,5 %) prélevés sur les crédits de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Cette hausse permet de financer une partie de l'accroissement de 300 millions d'euros des dotations de péréquation (150 M€ pour la DSU et 150 M€ pour la DSR), le solde étant financé par

un prélèvement sur la dotation forfaitaire des communes et la dotation de compensation des intercommunalités. Les communes bénéficient également d’une hausse de 10 millions d’euros de la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales et le bloc communal d’une augmentation de la compensation de réduction de moitié des bases industrielles estimée à près de 300 millions d’euros. En parallèle néanmoins, les variables d’ajustement constituées de la DC RTP et des FD RTP sont en repli de près de 500 millions d’euros.

Un effet ciseaux resserré

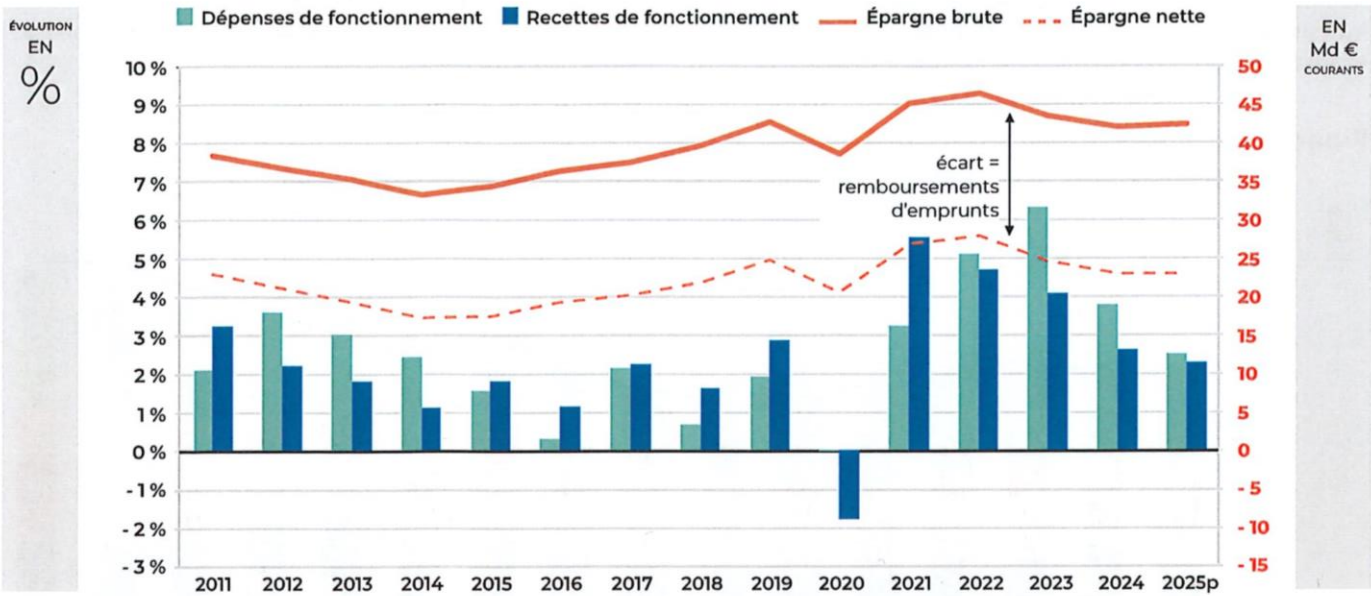
Les dépenses de fonctionnement (241,4 milliards d’euros) s’inscriraient en hausse de **2,5 %** après + 3,7 % en 2024. **Les charges à caractère général** qui avaient fortement accompagné la hausse de 2024 avec une progression de 5,7 %, contribueraient au contraire en 2025 à leur décélération avec une croissance limitée à **1,6 %**. **Les collectivités locales ne seraient quasiment plus impactées par la crise inflationniste**. Les prix des combustibles et carburants, comme de l’électricité, sont en baisse à mi-année (respectivement - 10,7 % et - 5,3 % à fin juillet en glissement sur 12 mois) et ceux des produits alimentaires sont assez stables (+ 0,7 % à fin juillet en glissement sur 12 mois).

Les frais de personnel (85,8 milliards d’euros) **progresseraient** de **3,3 %**, soit un rythme en deçà de celui de 2024 (+ 4,2 %) qui avait absorbé l’effet année pleine de la revalorisation du point d’indice et l’attribution de 5 points d’indice supplémentaires. Mais en 2025 la masse salariale intègre la hausse de 3 points pendant quatre ans du taux de contribution employeur à la **CN RACL**, qui pourrait représenter **1,2 milliard d’euros**.

Enfin, **les intérêts de la dette** après deux années de très nette progression (+ 29,6 % et + 12,8 % en 2023 et 2024) verraient leur croissance limitée à **1,5 %** en lien avec une décélération des taux d’intérêt.

Des investissements & épargne : des évolutions hétérogènes

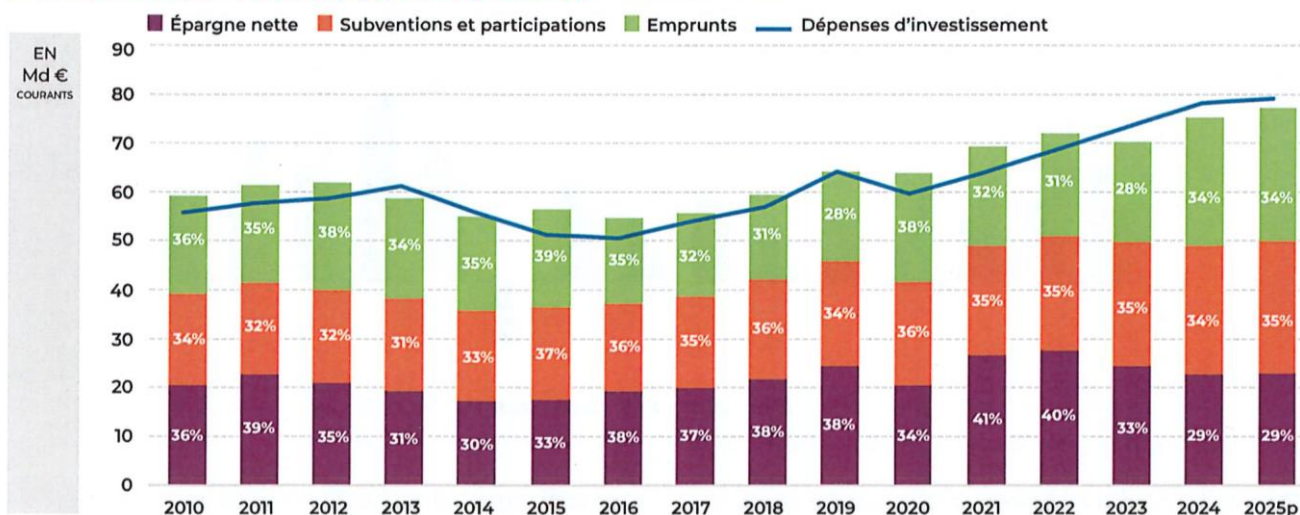
Les composantes de l’évolution de l’épargne brute des collectivités locales © La Banque Postale



Source : Balances comptables DGFIP, prévisions La Banque Postale.

Observées par niveau de collectivités, les tendances sont cependant différentes. **Les départements**, à la faveur de la croissance des DMTO, bénéficieraient d’une hausse de **14,4 %**, mais le niveau demeurerait en deçà de celui de 2023. **Les régions au contraire verraient leur épargne se replier de 7,5 %** sous l’effet d’une fiscalité particulièrement atone. **L’épargne du bloc communal se stabiliserait à 30 milliards d’euros**, niveau proche des deux dernières années

Financement des investissements locaux © La Banque Postale



Source : Balances comptables DGFIP (budgets principaux et annexes), prévisions La Banque Postale.

Les dépenses d'investissement hors dette dépasseraient en 2025 les **80 milliards d'euros** avec une croissance de **1,2 %** qui masque des disparités entre niveaux. Le **bloc communal**, conformément au cycle électoral, poursuivrait la hausse de ses investissements pour les achever avant le démarrage d'un nouveau mandat. La progression de **4,9 %** en 2025 serait un peu plus contenue que celles analysées depuis 2021 dont le rythme moyen annuel est de 8,2 %.

Les départements et les régions afficheraient quant à eux **des investissements en baisse**, respectivement **-6,9 % et -8,5 %**, du fait de la contrainte qui s'est accrue sur leurs finances au cours des dernières années et de la prudence marquée notamment dans l'élaboration des budgets primitifs départementaux.

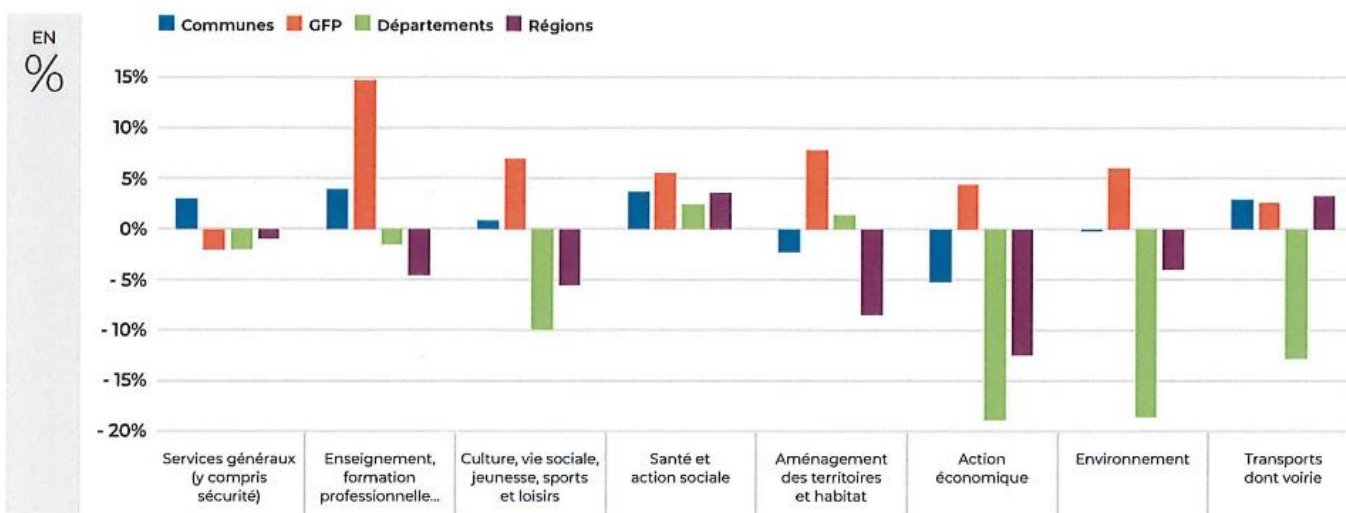
Premiers éléments 2025 : net recul des politiques publiques portées par les départements et les régions

Le mouvement amorcé en 2024, à savoir une dynamique des dépenses (fonctionnement et investissement) principalement portées par le bloc communal alors que départements et régions marquent le pas, semble se confirmer et s'intensifier en 2025. Ainsi, les évolutions

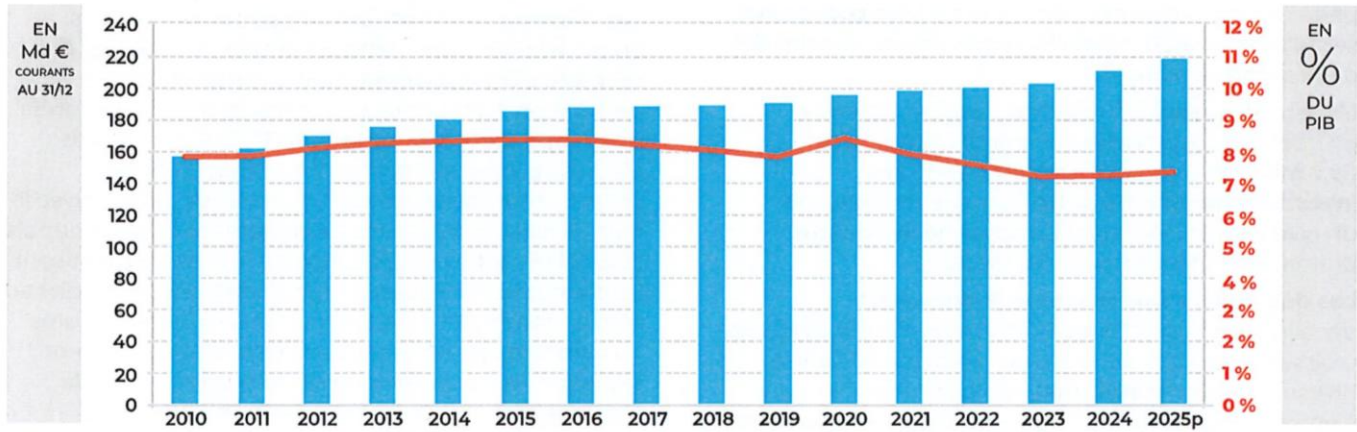
calculées entre les BP 2024 et 2025 font état d'une progression des budgets observables par politique publique de **2,1 % pour les communes, 3,7 % pour les groupements à fiscalité propre** et d'une baisse de **0,3 % et 1,8 % pour les départements et les régions.**

Évolution par politique publique d'un échantillon de budgets primitifs 2025

© La Banque Postale



Source : évolution BP 2025/BP 2024 d'un échantillon de 124 BP de communes de + 40 000 habitants, 65 GFP, 87 départements et 17 régions-CTU - données transmises par le cabinet FSL.



Source : balances DGFIP, prévisions La Banque Postale.

Les emprunts nouveaux viennent compléter le financement des investissements à hauteur de **34 %**. Ils seraient à nouveau en hausse, quoique dans des proportions plus modérées qu'en 2024 (+ 3,6 % après + 28 %) et pourraient atteindre le niveau record de 27,7 milliards d'euros. Les remboursements de la dette augmenteraient de 1,4 % pour atteindre 19,2 milliards d'euros. De ce fait, **l'endettement net de l'exercice serait de 8,5 milliards d'euros**, entraînant une progression de l'encours de dette des collectivités locales de **4,0 %** pour atteindre **221,2 milliards d'euros** à la fin 2025. Par rapport au PIB, son poids reste cependant limité à **7,4 %**.

Tendance pour les EPCI en 2025 / 2024 : source note conjoncture Banque Postale

- **+1,5%** des recettes de fonctionnement
- **+2%** des dépenses de fonctionnement
- **+4%** de dépenses de personnel
- **+1,3%** de charges à caractère général
- **-3,6%** de l'épargne nette (**+0,9%** en 24/23)
- **+5,6%** des dépenses d'investissement
- **+5,5%** de l'encours de la dette

Groupements à fiscalité propre (GFP)

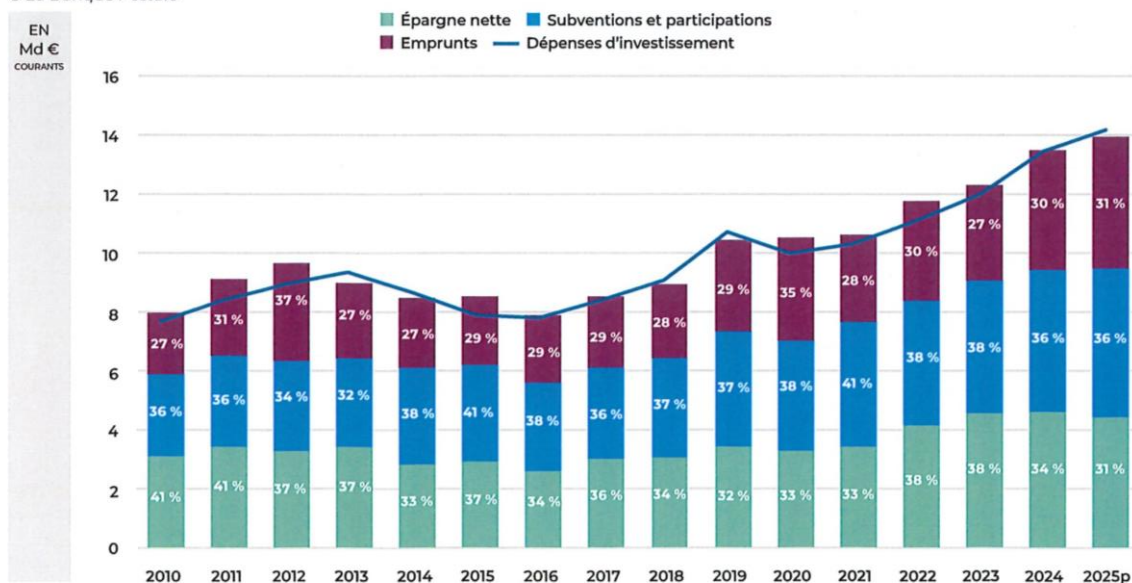
SECTION DE FONCTIONNEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	24/23 %	2024 Md €	25/24 %	2025p Md €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	+ 3,4	54,0	+ 1,5	54,8	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 12,0	13,4	+ 5,6	14,2
Hors reversements fiscaux	+ 4,2	42,1	+ 1,7	42,9	financées par :				
Recettes fiscales*	+ 3,2	35,3	+ 1,6	35,9	- Autofinancement (5)=(3)-(9)	+ 4,3	7,3	+ 2,2	7,5
Dotations et compensations fiscales	+ 2,3	10,2	+ 1,7	10,1	- Recettes d'investissement (6)	+ 7,1	4,8	+ 4,4	5,0
Produit des services	+ 6,3	4,0	+ 5,0	4,2	- Flux net de dette (7) =		+ 1,3		+ 1,7
Autres	+ 4,5	4,6	+ 1,7	4,6	- Emprunts nouveaux**	- 25,6	4,1	+ 10,0	4,5
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 3,8	46,7	+ 2,0	47,6	- Remboursements (8)**	+ 0,1	2,8	+ 0,6	2,8
Hors reversements fiscaux	+ 5,0	34,8	+ 2,5	35,6	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	+ 0,1	-	- 0,3
Dépenses de personnel	+ 5,8	12,8	+ 4,0	13,3	ENCOURS DE DETTE au 31/12	+ 5,0	30,9	+ 5,5	32,5
Charges à caractère général	+ 4,4	9,0	+ 1,3	9,1	Budgets principaux				
Dépenses d'intervention	+ 5,5	10,5	+ 2,4	10,7	p : prévisions				
Autres (dont reversements fiscaux)	+ 0,0	13,7	+ 0,5	13,7	* avant déduction des reversements fiscaux au sein de l'ensemble intercommunal. ** hors opérations financières.				
Intérêts de la dette	+ 13,7	0,8	- 0,5	0,8	(9)=(3)+(6)+(7)-(4)				
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	+ 0,6	7,4	- 2,0	7,2					
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	+ 0,9	4,6	- 3,6	4,4					

Y compris les établissements publics territoriaux (EPT), la métropole du Grand Paris et la métropole de Lyon.

Epargne dans le rouge, investissement dans le vert

Financement des investissements intercommunaux

© La Banque Postale



Source : Balances comptables DGFIP (budgets principaux), prévisions La Banque Postale. Lorsque l'ensemble des financements est supérieur à 100 %, il y a un abondement du fonds de roulement, quand il est inférieur, il y a un prélèvement sur le fonds de roulement.

Les groupements à fiscalité propre verraient leur épargne chuter en 2025 (- 2,0 %) pour la première fois depuis 2016, en lien avec un ralentissement marqué des recettes de fonctionnement (+ 1,5 % à 54,8 milliards d'euros, reversements fiscaux compris), plus important que celui des dépenses (+ 2,0 %, à 47,6 milliards d'euros y compris reversements fiscaux).

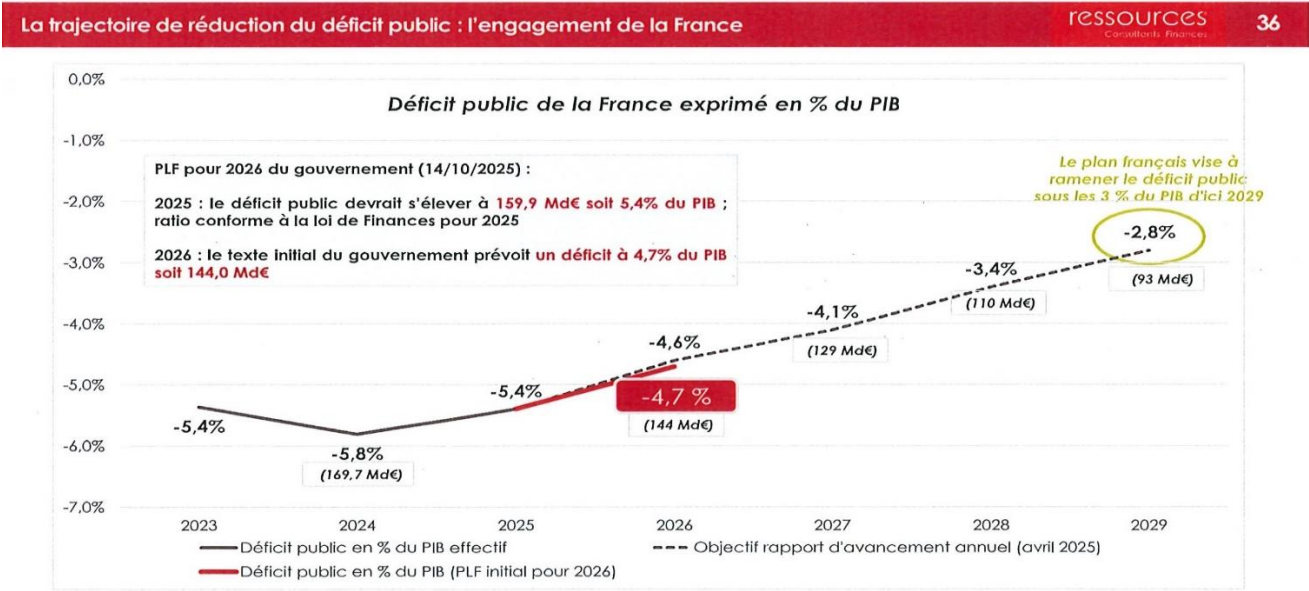
Pour autant, **les investissements devraient rester dynamiques**, entre autres du fait des exigences de la transition écologique (+ 5,6 %) en 2025. Ces derniers seraient financés par : des subventions et participations, bien qu'en progression moins importante que l'an dernier ; un recours déterminé à l'endettement (le flux net de dette s'établirait à + 1,7 milliard d'euros et l'encours de dette augmenterait ainsi de 5,5 %) ; et enfin, un prélèvement sur le fonds de roulement d'un montant de **0,3 milliard d'euros**.

Projet de Loi des Finances 2026 (propositions Bayrou) : participation des collectivités au redressement des comptes publics

Sources : Intercommunalités de France, Maire Info & Fondation Jean Jaurès

Le Gouvernement Lecornu reprend et précise les mesures annoncées par le Gouvernement Bayrou mi-juillet. Il inclut également de nouvelles dispositions impactant les collectivités locales qui auraient un impact particulièrement fort sur les équilibres financiers des collectivités locales, notamment les intercommunalités, parmi lesquelles les plus industrielles seraient en première ligne.

Trajectoire pluriannuelle des finances publiques : PLF 2026



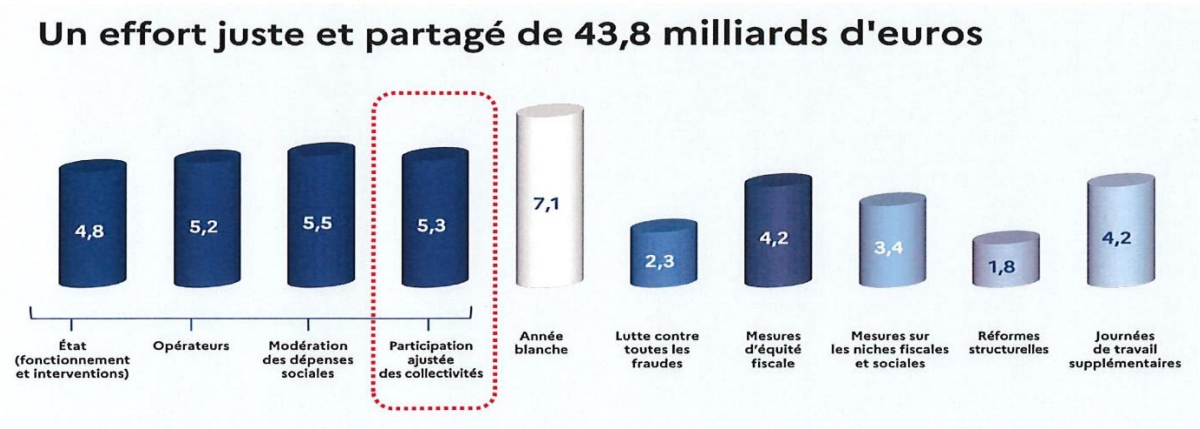
« Après une contribution de 2,2 milliards d'euros en 2025, le projet de loi de finances pour 2026 impose en effet aux collectivités locales un effort estimé à 5,3 milliards d'euros par le gouvernement, voire jusqu'à 8 milliards d'euros selon le Comité des finances locales (CFL).

La contribution des collectivités dépasse très largement les 15% de l'effort global du budget 2026 alors que la dette locale ne représente que 8% de la dette publique, soit 262 milliards d'euros sur un total de 3 305 milliards. Depuis 2017, l'endettement des collectivités n'a progressé que de 10 milliards d'euros, quand celui de l'État a bondi de plus de 880 milliards sur la même période. »

Les annonces du Gouvernement Bayrou à la mi-juillet

ressources Consultants Finances 3

Support de présentation du Premier Ministre « Le moment de vérité » ; 15 juillet 2025



- ➔ Un effort budgétaire disproportionné par rapport au poids des collectivités dans les finances publiques
- ➔ Un risque élevé de réduction des investissements publics locaux
- ➔ L'érosion de l'autonomie financière des collectivités locales

• **Reconduction & doublement du DILICO (article 76 du PLF 2026) :**

Un prélèvement de recettes **2 Md€** en 2026 plafonné à **2%** des recettes réelles de fonctionnement avec un élargissement des collectivités concernées et des contributions proches de leur montant maximum mais aussi un durcissement des modalités de retour qui se feraient sur 5 ans au lieu de 3 ans.

	2025	2026
Communes	250 M€	720 M€
Intercommunalités	250 M€	500 M€
Départements	250 M€	280 M€
Régions	280 M€	500 M€
Total	1 Md€	2 Md€

	Communes		Intercommunalités	
	2025	2026	2025	2026
Contributrices au DILICO	1 924	3 609	141	507
Dont plafonnées à 2% des RRF	167	2 283	106	330

Présentation générale du DILICO, versions 2025 et PLF 2026

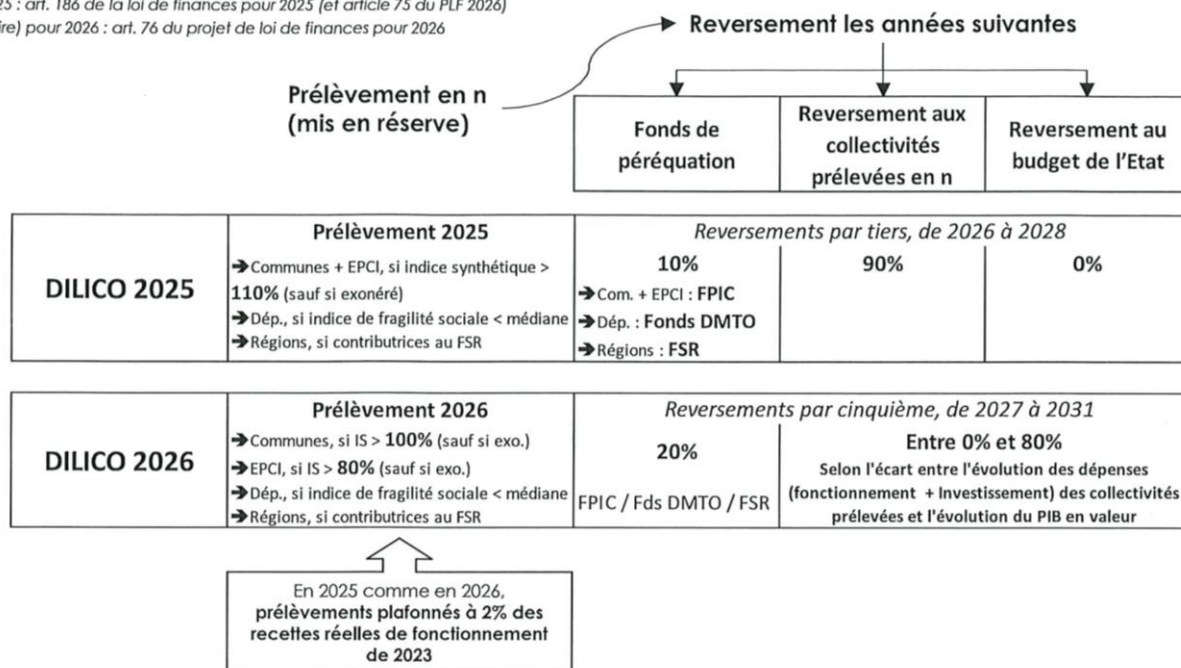
ressources
Consultants Finances

143

DILICO : Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales

Réf. pour 2025 : art. 186 de la loi de finances pour 2025 (et article 75 du PLF 2026)

Réf. (provisoire) pour 2026 : art. 76 du projet de loi de finances pour 2026



Leff Armor ne serait pas concernée par ce prélèvement.

• **Gel de la DGF (article 31) & accroissement de la péréquation (article 72)**

La DGF serait gelée à son niveau de 2025 et ne suivrait donc pas la hausse des prix. En retenant l'hypothèse du PLF 2026 d'une inflation de 1,3 % en 2026, la perte de valeur de la DGF s'établirait ainsi à environ **350 M€**.

En outre, du fait des règles propres à cette dotation, la hausse de ses composantes péré-quatrices :

- +140 M€ pour la DSU,
- +150 M€ pour la DSR,
- +90 M€ pour la dotation d'intercommunalité

Et serait financée par une diminution de ses autres composantes (dotation forfaitaire des communes et dotation de compensation de la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle des intercommunalités).

- **Reconduction du gel de la fraction de la TVA compensation TH (article 33)**

La croissance réelle de la TVA versée aux collectivités est désormais écartée du montant de l'inflation soit **1,3%** avec une croissance à **1%** donc une baisse de **-0,3%**.

Cette mesure ne figure plus dans le chiffrage des impacts PLF 2026 alors qu'elle est évaluée à **600 M€**.

En prenant compte une croissance de +0,7% et d'une inflation de +1,1% en 2025 soit un total de +1,8%, la perte de la dynamique TVA est de **91 K€**.

- **Modification du FCTVA (article 32)**

Suppression de la FCTVA en fonctionnement (entretien bâtiments et de la voirie, entretien des réseaux et informatique en nuage).

Le régime de versement du FCTVA serait modifié avec un décalage d'un an rapport à la réalisation N+1.

Le coût net de ces différentes mesures sur le FCTVA est estimé à environ **500 M€** pour 2026.

- **Baisse de la DCRTP de 469 M€ (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) et du FDPTP de 50 M€ (Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle)**

- **Création d'un Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT article 74) & baisse des crédits alloués**

Le FIT remplacerait la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation politique de la ville (DPV) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Confié aux préfets de départements, il bénéficierait aux collectivités rurales et à celles marquées par des difficultés urbaines. À noter que les autorisations d'engagement au titre de ce fonds en 2026 seraient en recul de **200 M€** par rapport à ceux de 2025 au titre de la DETR, de la DPV et de la DSIL.

- **Baisse du Fonds vert orienté sur la transition écologique de 500 M€ après une baisse de 1,35 Md€ en 2025**

Soit un fonds vert de 650 M€ contre 2,5 M€ en 2024.

- **Diminution de la compensation de la réduction des bases des locaux industriels (article 31)**

En 2021, l'Etat a mis en place une exonération de 50% des bases de taxes foncières (TFPB & CFE) pour les industriels. Pour compenser cette exonération, l'Etat verse une compensation aux collectivités concernées (Communes & EPCI).

Le PLF 2026 propose un prélèvement sur recettes de l'Etat (PSR) locaux industriels de **25%** soit une perte de **1,2 Md€**.

➔ Pénalisation des territoires industriels & ne tient pas compte de la situation financière de la collectivité

➔ Des situations individuelles problématiques (44% des intercommunalités > 2% des RRF)

Leff Armor perçoit 1 154 984 € au titre des compensation CFE établissement industriels soit une **baisse de 288 746 €** pour 2026.

Données Intercommunalités de France 2024 sauf LAC 2025 (EI)	DILICO 2026	retour DILICO 2025	Baisse de la DCRTP	Baisse PSR 25% EI	Totaux
CA LTC	0 €	0 €	0 €	169 600 €	169 600 €
CC Loudéac Communauté	393 400 €	0 €	221 200 €	964 600 €	1 579 200 €
CA GPA	0 €	0 €	0 €	433 100 €	433 100 €
CA Dinan Agglomération	0 €	0 €	0 €	491 400 €	491 400 €
CA Lamballe Terre et Mer	0 €	0 €	137 300 €	460 000 €	597 300 €
CA SBAA	1 412 200 €	0 €	0 €	683 600 €	2 095 800 €
CC CCKB	0 €	0 €	0 €	138 700 €	138 700 €
CC Leff Armor	0 €	0 €	27 193 €	288 746 €	315 939 €

COMMUNES	Baisse PSR 25% EI
BOQUEHO	1 200 €
CHATELAUDREN-PLOUAGAT	137 000 €
LANRODEC	440 €
LANVOLLON	19 000 €
PLELO	78 000 €
PLOUHA	220 €
PLOUVARA	24 200 €
POMMERIT-LE-VICOMTE	40 €
TREMEVEN	6 900 €
TRESSIGNAUX	3 300 €
	270 300 €

Si cette mesure est maintenue dans le PLF 2026, rien n'est précisé sur sa pérennisation les années suivantes ?

• **Autres mesures du PLF 2026 :**

- Hausse de la TGAP (article 21) : coût 600 M€
- Report de l'intégration de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (article 27)
- Anticipation de la suppression progressive de la CVAE (article 61) pour 2028 (coût 2026 1,1 Md€)
- Majoration du tarif IFR sur les centrales photovoltaïques (article 19) affectée au budget de l'Etat (50M€)

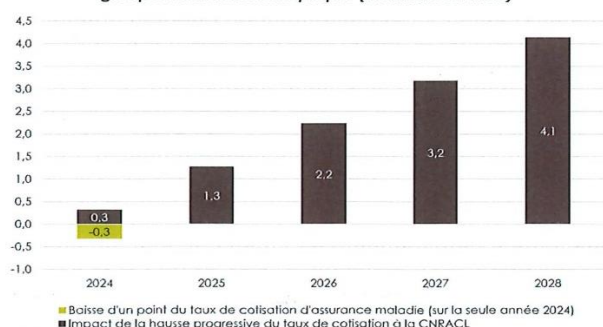
• **Poursuite de la hausse de 3 points en 2026 du taux de cotisation à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités (CNRACL) qui passerait de 34,65% à 37,65% (mesure à reporter sur 2027 & 2028)**

Contribution des collectivités locales à la réduction du déficit de la CNRACL

ressources
Collectivités Financières

98

Impact de la hausse progressive du taux de cotisation à la CNRACL sur les dépenses de personnel des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre (Montants en Md€)*



Méthodologie utilisée pour l'évaluation :

✓ Comptes de gestion 2024 des collectivités territoriales et de leurs

A terme, la hausse progressive de 13 points du taux de cotisation à la CNRACL entre 2024 et 2028 devrait impacter les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre à hauteur de 4,1 Md€ soit une hausse de +5% de leurs frais de personnel (80 Md€ en 2024)

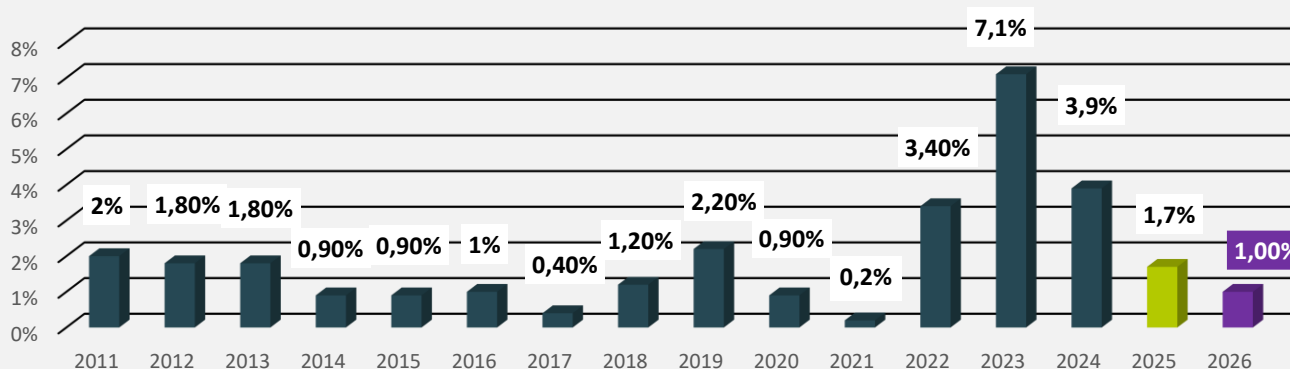
Poids des charges de personnel induites par les hausses du taux de cotisation CNRACL dans les épargnes 2024

Montants en Md€	Impact à terme (2028) hausse taux CNRACL	Epargne brute**	En poids
Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre	4,1	37,4	11%

Montants en Md€	Impact à terme (2028) hausse taux CNRACL	Epargne nette**	En poids
Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre	4,1	19,9	21%

• Les 1^{ères} estimations pour le coefficient de revalorisation des valeurs locatives 2026 seraient aux alentours de +1 %, contre 1,7% en 2025 (RCF).

**Coefficient de revalorisation des valeurs locatives :
Hypothèse inflation IPCH**



Selon les estimations d'Intercommunalités de France, la contribution 2026 au redressement des comptes publics s'élèverait à environ **336 553 €**.

Situation de LEFF ARMOR / PLF 2026 :

DILICO	/
Baisse compensation TVA/TH	-10 616 €
Suppression FCTVA fonctionnement	-10 000 €
Réduction de la DCRTP	-27 193 €
Baisse de 25% compensation CFE / Etablissements industriels	-291 385 €
Baisse de nos recettes de fonctionnement	-339 194 €
+	
Report FCTVA N+1	-428 839 €
+	
Augmentation de 3 points de la CNRCAL	+102 000 €
+	
Perte dynamique TVA	-122 369 €

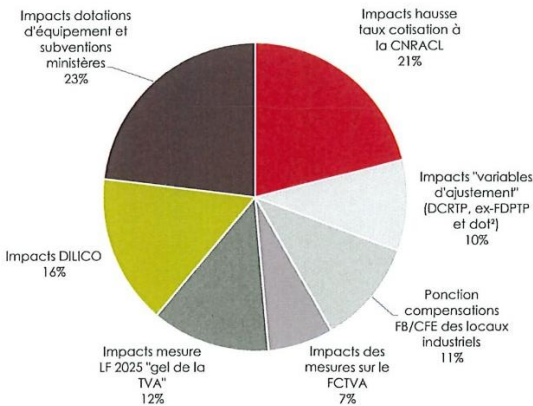
Synthèse nationale de la contribution des collectivités locales / PLF 2026 :

Les mesures proposées dans le PLF pour 2026 visent à limiter l'évolution des recettes des collectivités locales en 2026 à un niveau proche de l'inflation prévisionnelle (1,3% pour 2026).

Evaluation de la contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques en 2025 et 2026

Montants en M€	2025	2026
Impacts hausse taux cotisation à la CNRACL	1 274	2 230
Total des charges supplémentaires (A)	1 274	2 230
Impacts "variables d'ajustement" (DCRTP, ex-FDPTP et dot ²)	-487	-1 014
Ponction compensations FB/CFE des locaux industriels		-1 167
Impacts des mesures sur le FCTVA		-735
Impacts mesure LF 2025 "gel de la TVA"	170	-1 325
Impacts DILICO	-1 000	-1 667
Mise en répartition du fonds de sauvegarde abondé		300
Total des recettes en moins (ou en plus) (B)	-1 317	-5 607
Contribution redressement des finances publiques (C) = (A) + (B)	2 591	7 837
Impacts dotations d'équipement et subventions ministères (D)	-1 267	-2 447
Contribution redressement des FP y.c. dotations d'équip. (C) + (D)	3 858	10 284

Structure de la contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques en 2026*



La contribution des collectivités locales au redressement des finances est évaluée à 7,8 Md€ en 2026 (10 Md€ en intégrant la baisse des dotations d'équipement comme le fonds vert).

Ces mesures évaluées en 2026 en section de fonctionnement représenteraient :

- ✓ Près de 3% des recettes réelles de fonctionnement 2024 des collectivités territoriales et de leur groupement à fiscalité propre ;
- ✓ Près de 20% de leur épargne brute 2024 ;
- ✓ Pour mémoire : ponction sur la DGF au titre du redressement des finances publiques à l'issue du processus : 13,6 Md€ en valeur d'aujourd'hui.

2025 : Exécution financière : budget principal, investissements & ratios financiers

Les chiffres présentés sont arrêtés au 31/10/2025 pour le rapport d'orientation budgétaire (ROB) et seront actualisés pour les présentations à venir.

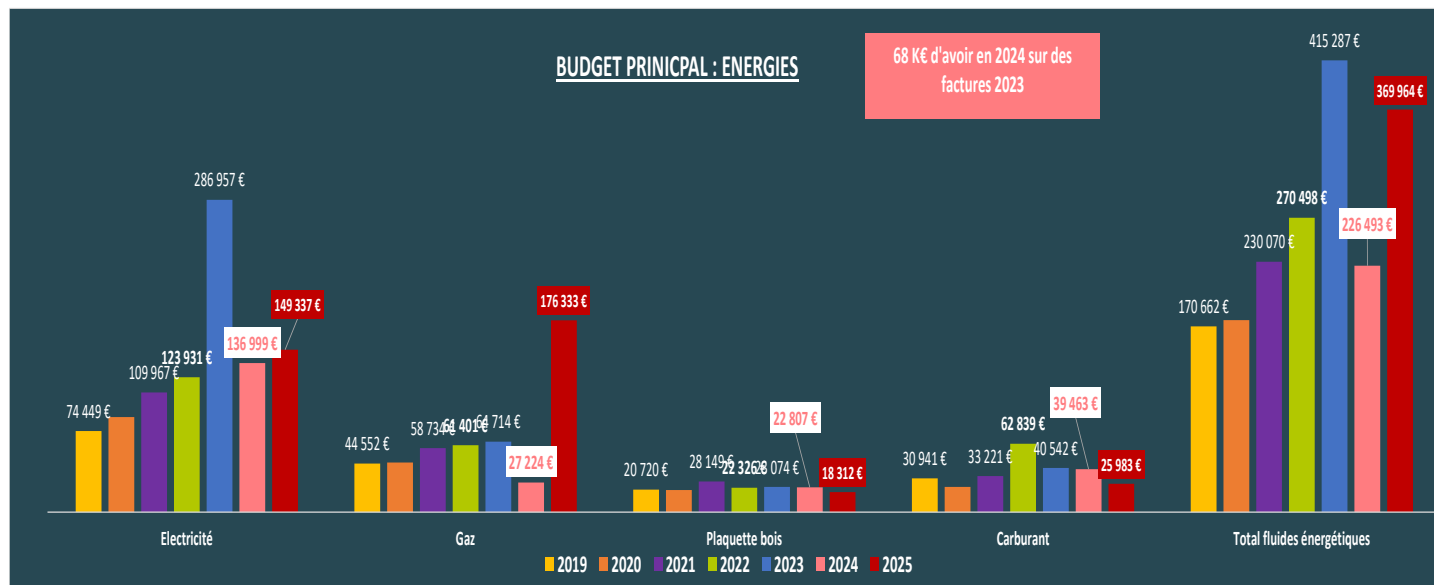
Dépenses de gestion : chapitre 011 au 31/10/2025

011 charges à caractère général	BP	CA au 31/12	% / BP	Observations
2017	1 989 887 €	1 593 248 €	80,06%	
2018	2 008 430 €	1 616 298 €	80,48%	
2019	2 730 589 €	2 215 074 €	81,12 €	Dont 573 298 € SDIS
2020	2 981 589	2 340 928 €	78,51%	Dont 592 799 € SDIS & 255 430 € masques covid
2021	3 046 369 €	2 581 327 €	84,73%	Dont 619 359 € SDIS, 33 846 € adhésion ADEUPA & 20 729 € Multi-accueil Plerneuf (mai à décembre)
2022	2 930 113 €	2 254 412 €	76,92%	La participation contingent SDIS est passée au chap. 65 (632 K€) en 2022
2023	3 633 706 €	2 781 565 €	76,54 %	Fort impact inflation & coût énergie Intégration des dépenses du PEM
2024	3 807 732 €	2 989 112 €	78,50 %	Basculement de l'entretien des ZA sur le BP (+80 K€) & l'externalisation de l'entretien des véhicules / contrats & logiciels (RH, Fiscalité, RGPD, Espaces verts, ALEC, transition écologique)
2025 31/10/2025	3 600 000 €	2 558 178 €	71,06%	Aux mêmes dates en 2024 : 2 414 688 € Prospective 2025 3,06 M€ soit 85%

L'INSEE prévoit une augmentation des prix à la consommation de **+1,3%** en 2025 contre **1,1%** en 2024 sachant que les prix des services ont évolué plus fortement.

Au 02/10/2025 : ENERGIES

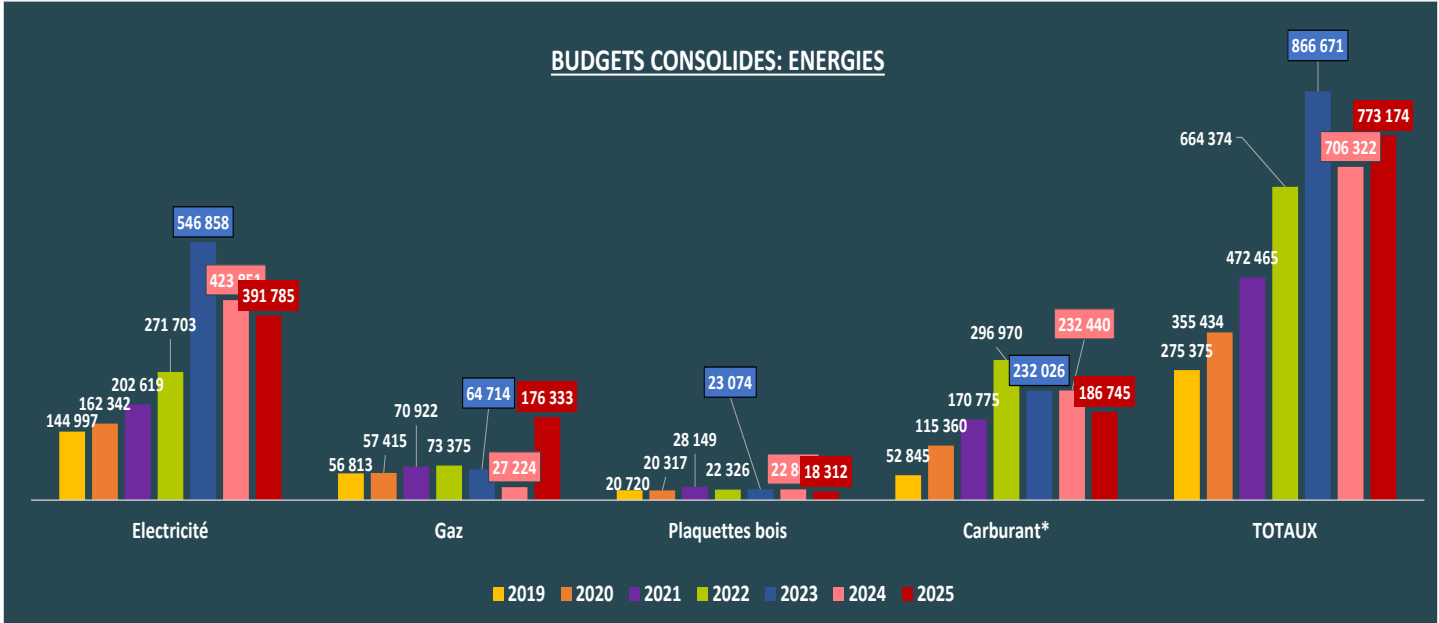
Forte augmentation du coût de l'énergie en 2025 exclusivement due au nouveau contrat gaz SDE **(+252%)** et d'un report de **81 K€** de factures 2024 sur 2025.



La prospective 2025 sera certainement au-dessus des prévisions budgétaires (**394 K€**).

Le coût global de l'énergie en 2025 (tous budgets) par rapport à 2024 va augmenter même en tenant compte des factures 2024 payées sur 2025.

Malgré la baisse sur le budget assainissement, le passage en régie sur le budget eau (+81K€) et l'explosion du coût du gaz, **les dépenses énergétiques devraient dépasser le million d'euros.**



Dépenses de personnel : chapitre 012 au 26/11/2025

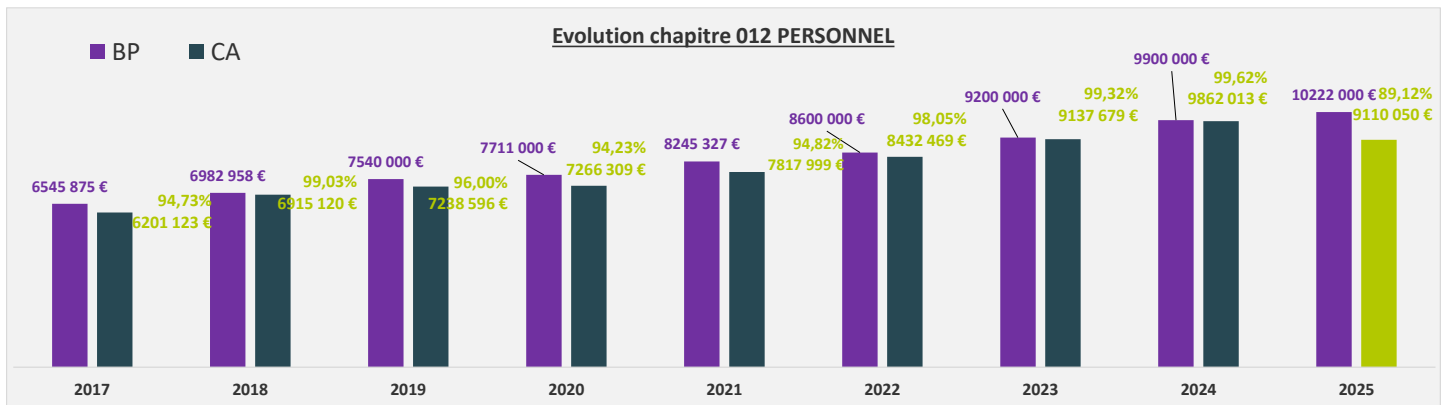
012 PERSONNEL	BP	CA	%	Evolution en €	Evolution en %
2017	6 545 875 €	6 201 123 €	94,73%		
2018	6 982 958 €	6 915 120 €	99,03%	713 997 €	11,51%
2019	7 540 000 €	7 238 596 €	96,00%	323 476 €	4,68%
2020	7 711 000 €	7 266 309 €	94,23%	27 714 €	0,38%
2021	8 245 327 €	7 817 999 €	94,82%	551 690 €	7,59%
2022	8 600 000 €	8 432 469 €	98,05%	614 470 €	7,86%
2023	9 200 000 €	9 137 679 €	99,32%	705 210 €	8,36%
2024	9 900 000 €	9 862 013 €	99,62%	724 334 €	7,93%
2025	10 222 000 €	9 110 050 €	89,12%		

Situations	2024	2025	% 2025/ 2024
Nov	9 015 858 €	9 110 050 €	1,04%

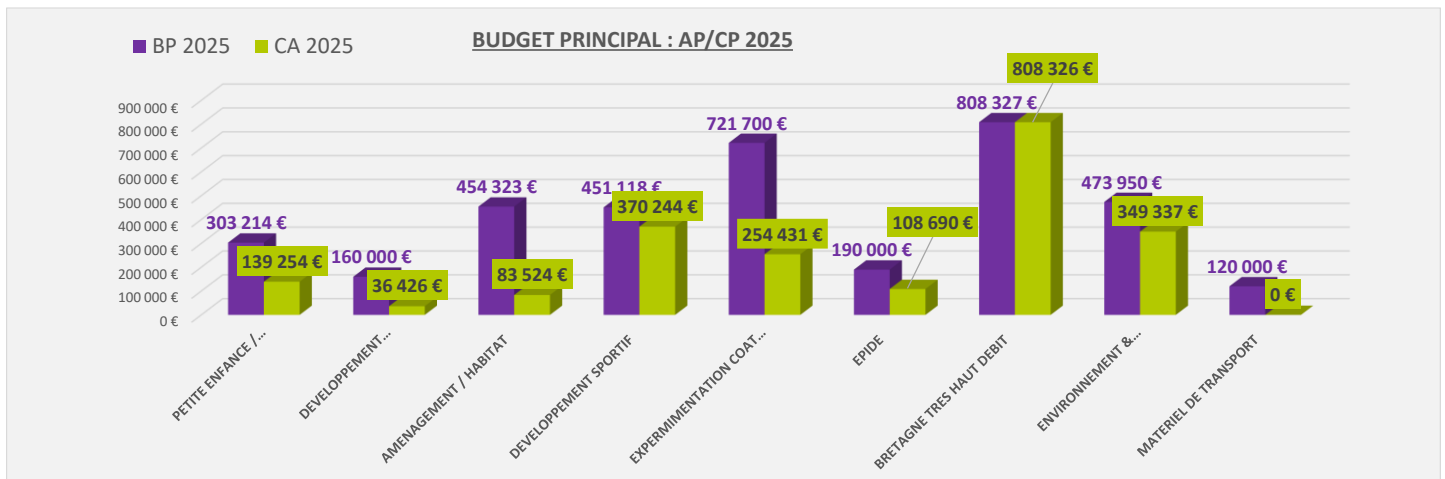
Les prévisions budgétaires 2025 avaient été faites sur la base d'une augmentation de +3,6% / CA 2024 contre une moyenne d'évolution entre 2024/2017 de 7,38%.

Fin novembre, l'évolution comparée à 2024 est de +1,04%.

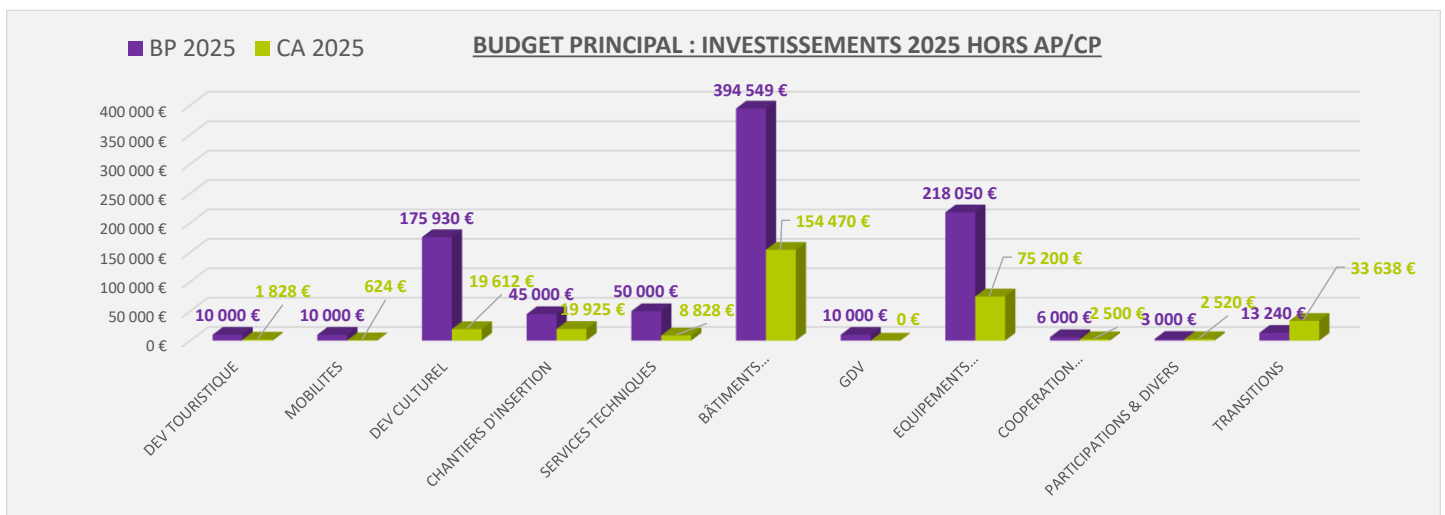
A ce jour, les prévisions de réalisations sont conformes aux prévisions budgétaires.



Investissements budget principal au 06/10/2025 :

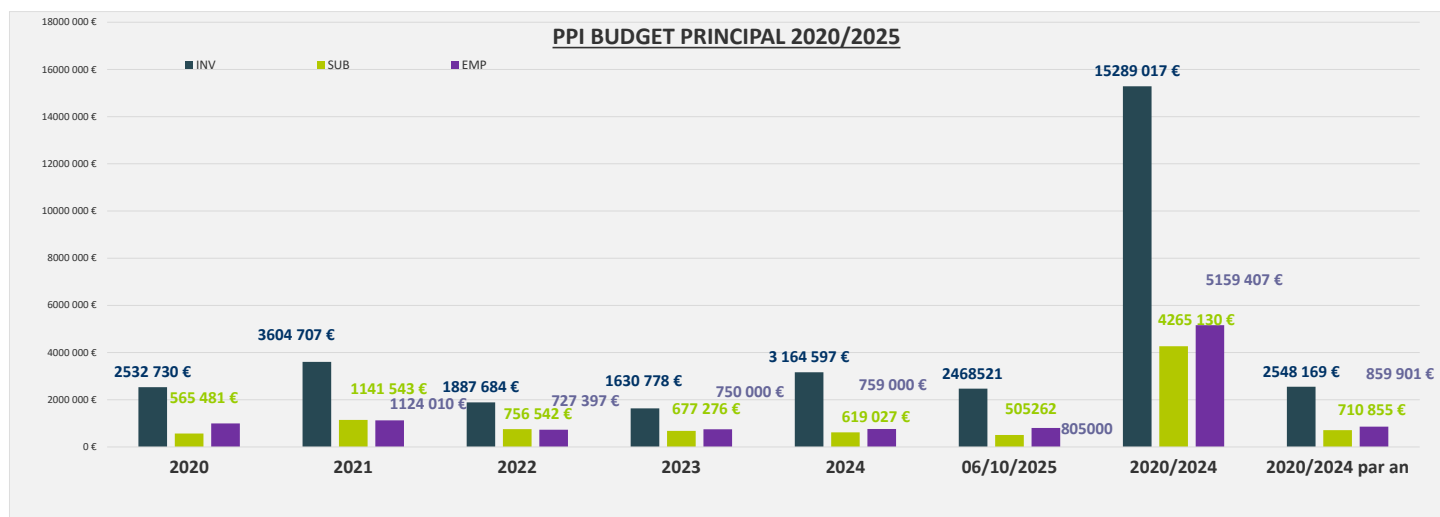


A la date du 06/10/2025, **2,15 M€** ont été mandatées sur les AC/CP, **soit 58%**.



A la date du 06/10/2025, **319 K€** ont été mandatées hors AC/CP, **soit 34%**.

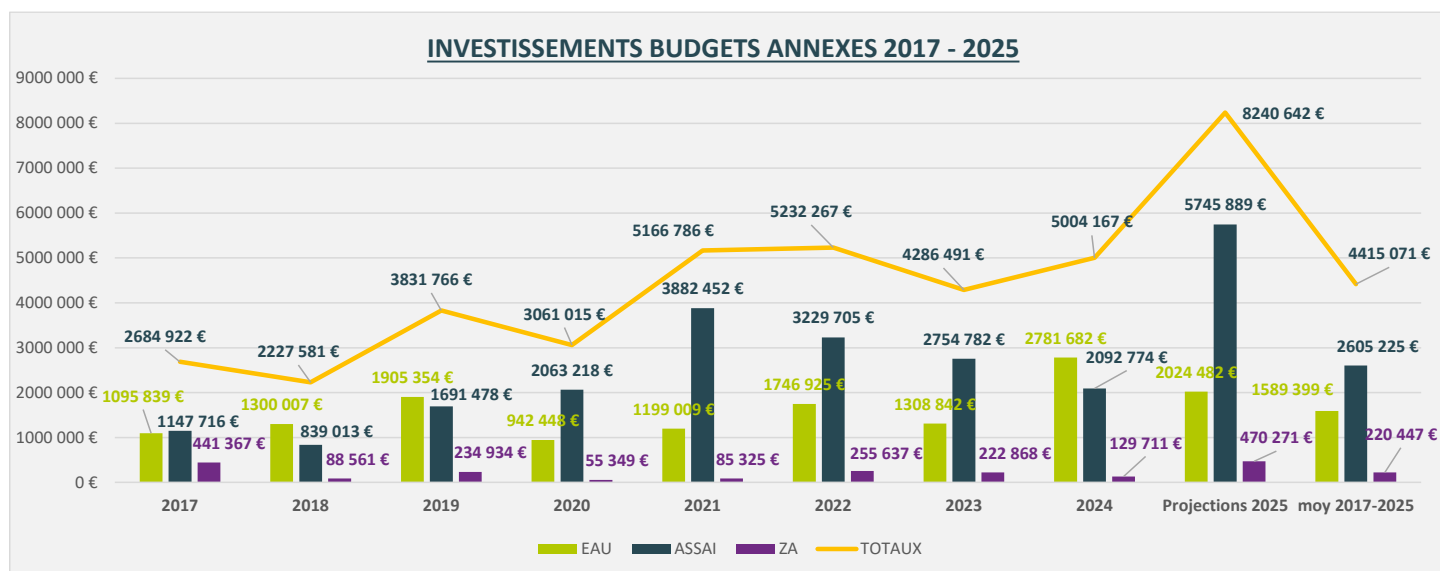
Soit un taux de réalisation global de **53% (2,468 M€)**.



Depuis 2020 (6 années), Leff Armor a investi plus de **15 millions** soit en moyenne **2,548 M€** par an sur son budget principal.

Budgets annexes : dépenses d'investissement (projections 2025 Eau & Assainissement)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Projections 2025	moy 2017-2025	2017-2025
EAU	1 095 839 €	1 300 007 €	1 905 354 €	942 448 €	1 199 009 €	1 746 925 €	1 308 842 €	2 781 682 €	2 024 482 €	1 589 399 €	14 304 587 €
ASSAI	1 147 716 €	839 013 €	1 691 478 €	2 063 218 €	3 882 452 €	3 229 705 €	2 754 782 €	2 092 774 €	5 745 889 €	2 605 225 €	23 447 027 €
ZA	441 367 €	88 561 €	234 934 €	55 349 €	85 325 €	255 637 €	222 868 €	129 711 €	470 271 €	220 447 €	1 984 024 €
TOTAUX	2 684 922 €	2 227 581 €	3 831 766 €	3 061 015 €	5 166 786 €	5 232 267 €	4 286 491 €	5 004 167 €	8 240 642 €	4 415 071 €	39 735 637 €

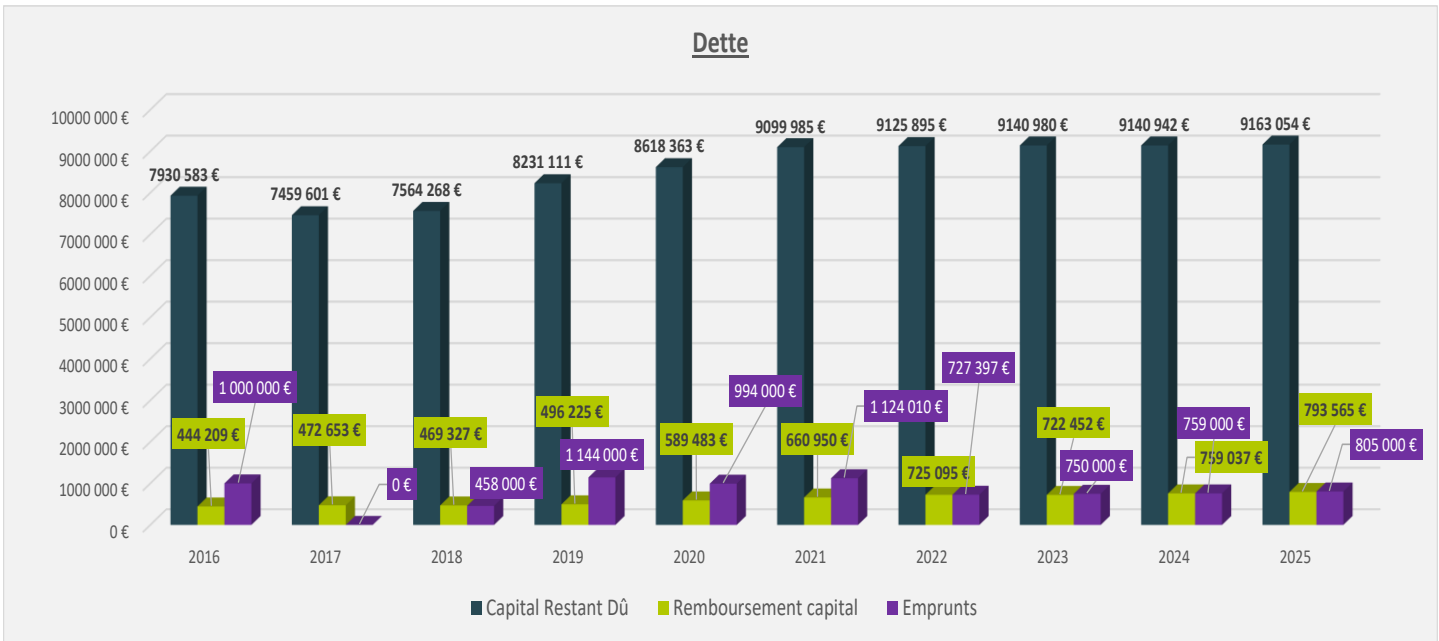
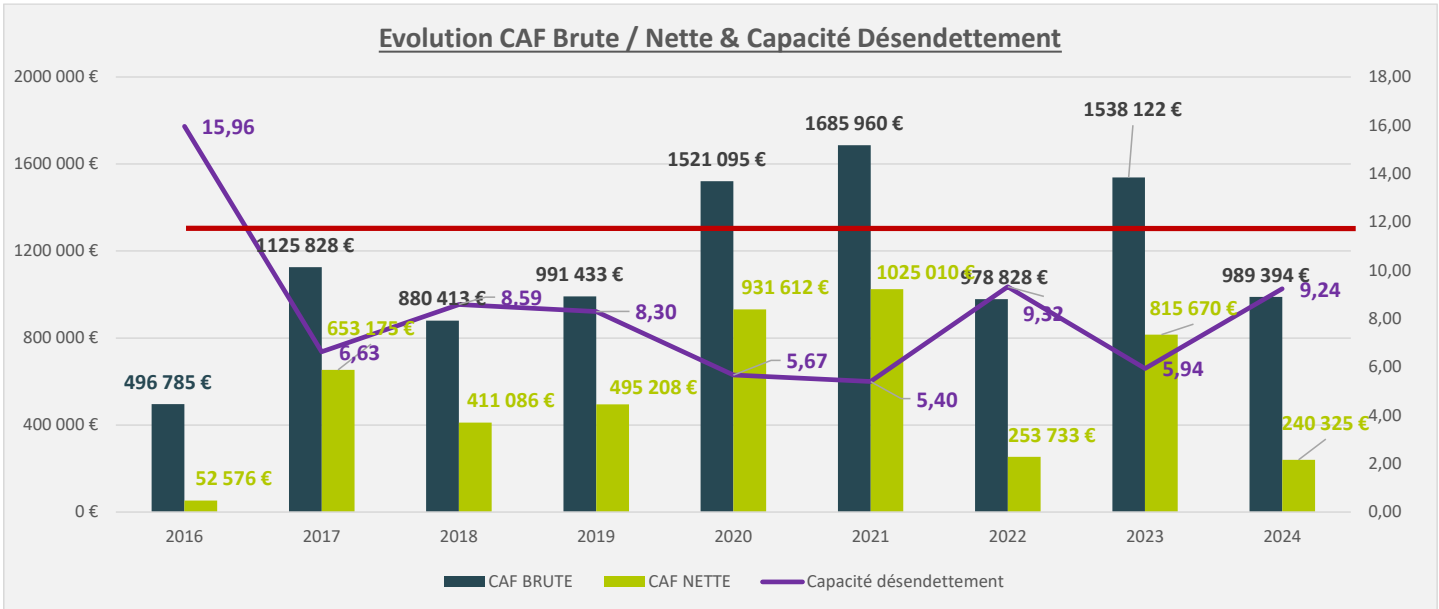
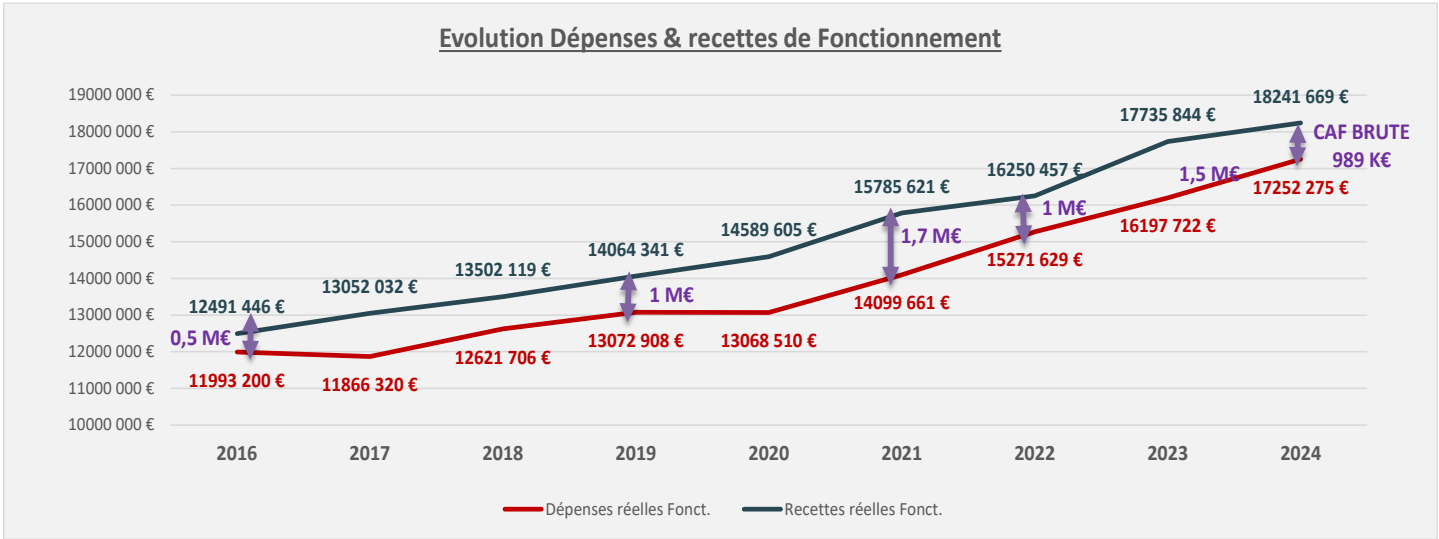


Depuis 2021, on constate une hausse significative en volume des investissements dans l'eau & l'assainissement et une très forte amélioration des taux d'exécution en 2024 & 2025.

Les travaux de viabilisation de la ZA PLELO SUD II améliorent très sensiblement le niveau de réalisation du budget ZA en 2025.

Depuis 2017, environ **37,75 M€** ont été investis en eau & assainissement soit une moyenne annuelle de **4,2 M€**.

Ratios financiers budget principal : 2016/2024 (les estimations de ratios pour l'année 2025 sont exposés dans la prospective 2026 et plus)



Observations : 2024

- **Hausse des dépenses réelles de fonctionnement (+6,5%)** supérieure à la hausse des recettes réelles de fonctionnement **(+2,8%)**. La très faible dynamique des compensations TVA (TH/CVAE) a pénalisé la dynamique de nos recettes.
- **Dégradation de notre CAF brute et nette** avec une stabilité de notre encours de la dette.
- **Dégradation de notre capacité de désendettement : 9,24 années** (seuil d'alerte 12 années)
- **Baisse de notre résultat cumulé** (Fonct. & Inv.) à hauteur de **1,813 M€** contre **2,7M€** en 2023. Cela s'explique par une réalisation bien plus forte des dépenses d'investissement en 2024 : **3,164 M€** contre **1,63 M€** en 2023 avec un même niveau d'emprunt et de subventions.

2025 : Fiscalité & dotations

Dotation Globale de Fonctionnement :

De 2017 à 2018, nous étions en période de transition pour l’application du coefficient d’intégration fiscale (CIF) dans les calculs de nos dotations. Ainsi, la 1^{ère} année de fusion, le CIF le plus élevé des EPCI préexistants était retenu (0,386141). La 2^{ème} année, une pondération nationale était appliquée.

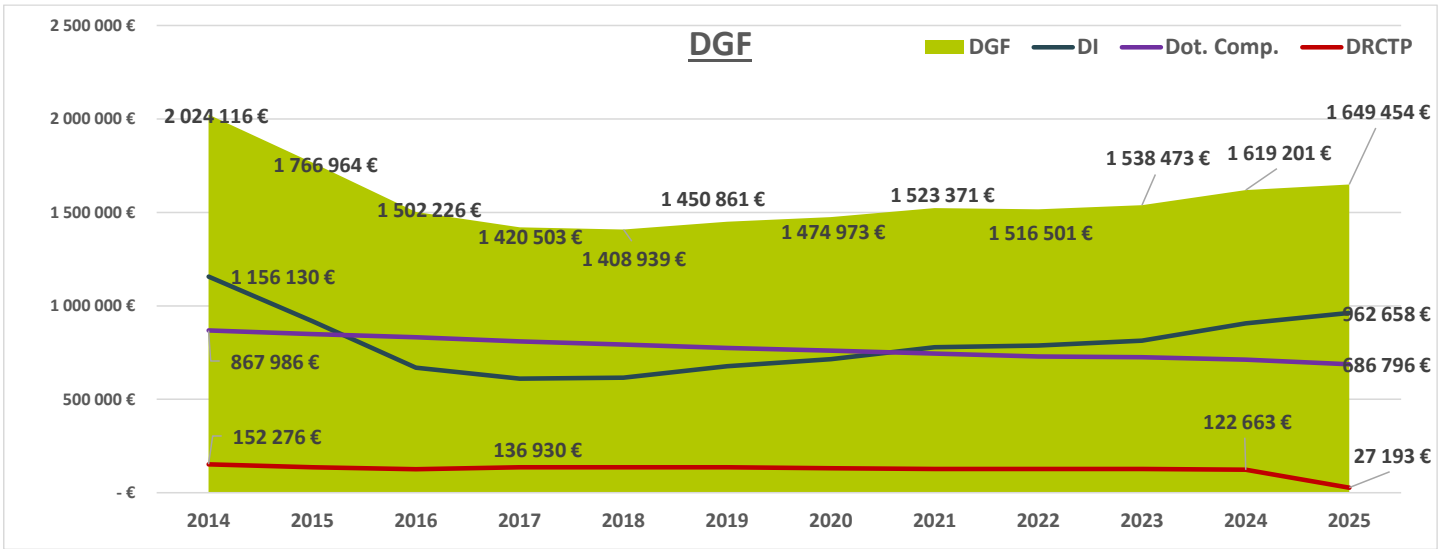
Lors des 2 premières années post-fusion, il n’y a pas eu d’impact du CIF sur notre DGF. Pour la 3^{ème} année de fusion, on observe un retour à la normale du calcul du CIF avec un plancher de garantie de 95% du montant de l’année précédente.

Suite à l’optimisation fiscale par les attributions de compensation (SDIS, ADS, etc…) et à l’instauration de fiscalité (TFPB, GEMAPI, etc…), on observe un rétablissement, voire une augmentation de notre CIF qui, en période de stabilisation des dotations d’Etat permet aussi de stabiliser notre DGF, voire d’enregistrer une légère augmentation.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CIF	38,61%	31,56%	35,79%	36,83%	40,91%	42,62%	44,7%	43,88%	43,33%

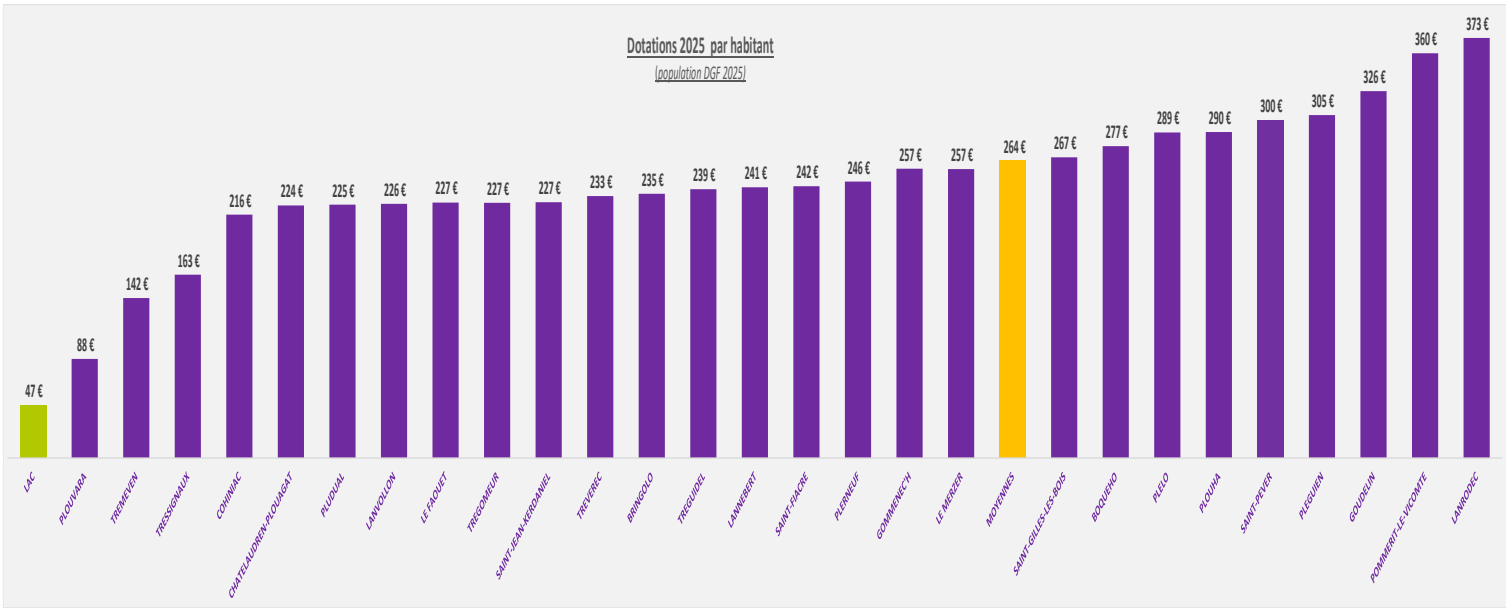
Après une hausse significative de la DGF en 2024 (+5,25 % soit +82 201 €), on constate une hausse de +1,87% soit +30 253 € / 2024 après une relative stabilité depuis 2021. C’est le fait que notre dotation d’intercommunalité observe une augmentation importante alors que notre dotation de compensation baisse continuellement. On constate depuis 2023 une baisse de notre CIF. Cependant la hausse de notre DGF en 2025 ne compense pas la baisse importante de notre DRCTP (Dotation de compensation de la TP) liée aux mesures de la Loi de Finances 2025.

	DGF														
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2025/2024	2025/2014	2025/2017
DI	1 156 130 €	917 922 €	669 613 €	611 026 €	616 365 €	676 485 €	714 755 €	778 125 €	787 602 €	813 806 €	906 526 €	962 658 €	6%	-193 472 €	351 632 €
Dot. Comp.	867 986 €	849 042 €	832 613 €	809 477 €	792 574 €	774 376 €	760 218 €	745 246 €	728 899 €	724 667 €	712 675 €	686 796 €	-4%	-181 190 €	-122 681 €
DGF	2 024 116 €	1 766 964 €	1 502 226 €	1 420 503 €	1 408 939 €	1 450 861 €	1 474 973 €	1 523 371 €	1 516 501 €	1 538 473 €	1 619 201 €	1 649 454 €	2%	-374 662 €	228 951 €
CONTRIBUTION REDESSEMENT FINANCES PUBLIQUES															
DRCTP	152 276 €	136 930 €	125 520 €	136 930 €	136 930 €	136 930 €	130 852 €	127 670 €	127 670 €	127 670 €	122 663 €	27 193 €	-78%	-109 737 €	

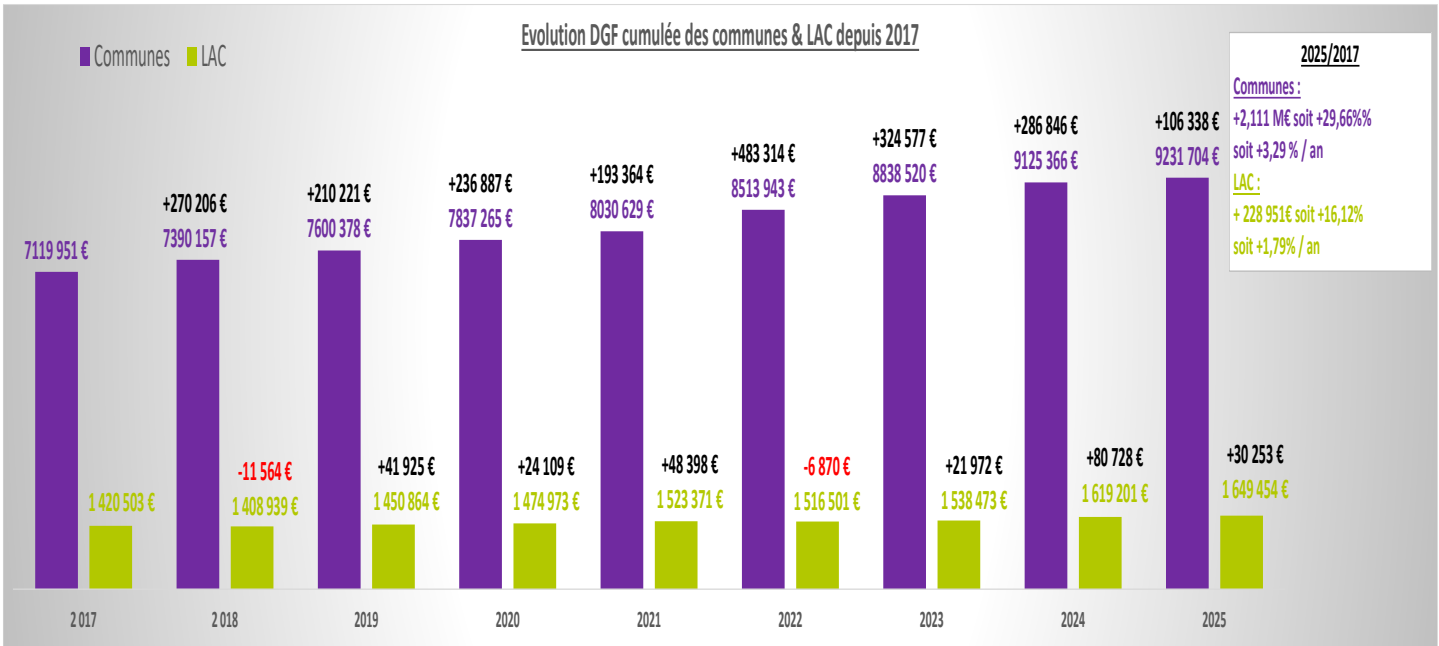


Leff Armor communauté a connu une augmentation de sa DGF à hauteur de **+228 K€** depuis 2017 soit **+13,9%** (**+1,54% / an**).

DGF 2025 communales & EPCI : source DGCL



9 231 704 € de dotations pour les communes soit **+ 106 338 € (+1,17%) / 2024**.

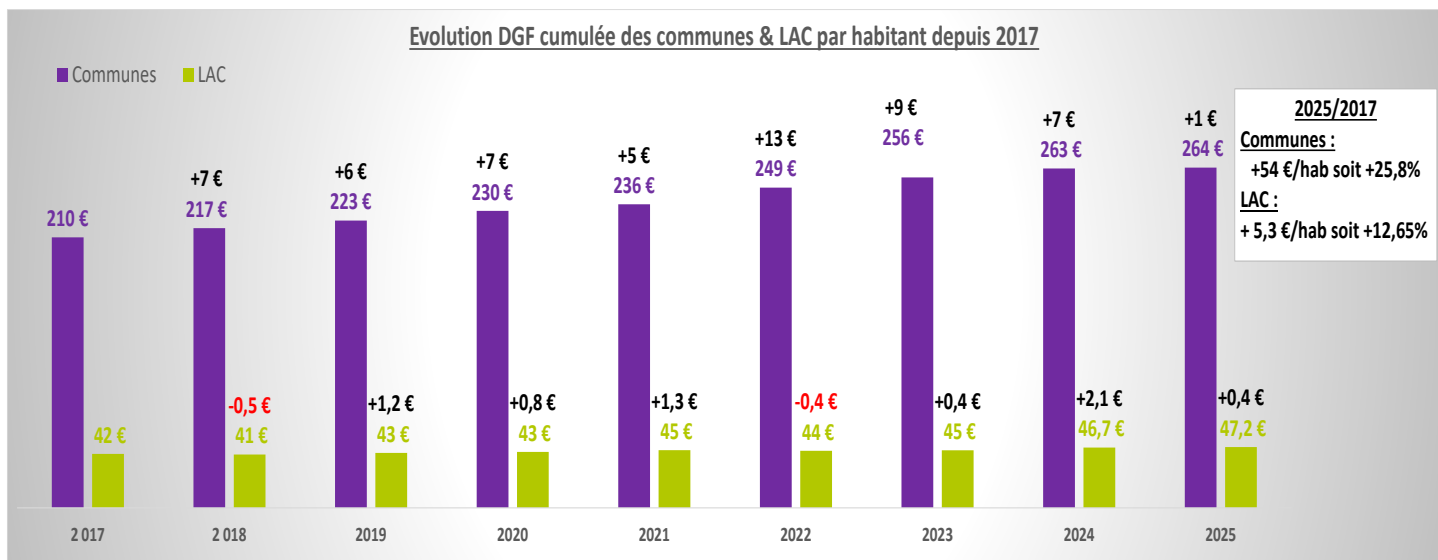


Depuis 2017, on constate une hausse régulière de la DGF cumulée des communes (**+2,11M€** soit **+29,66%** ou **+3,29%** annuellement).

En 2025, l'augmentation globale est moins importante **+106 K€** que les moyennes des autres années. C'est principalement lié à la baisse de la DGF de Chatelaudren-Plouagat (**-116 K€**) après des hausses significatives (commune nouvelle). C'est l'effet « LIDL ».

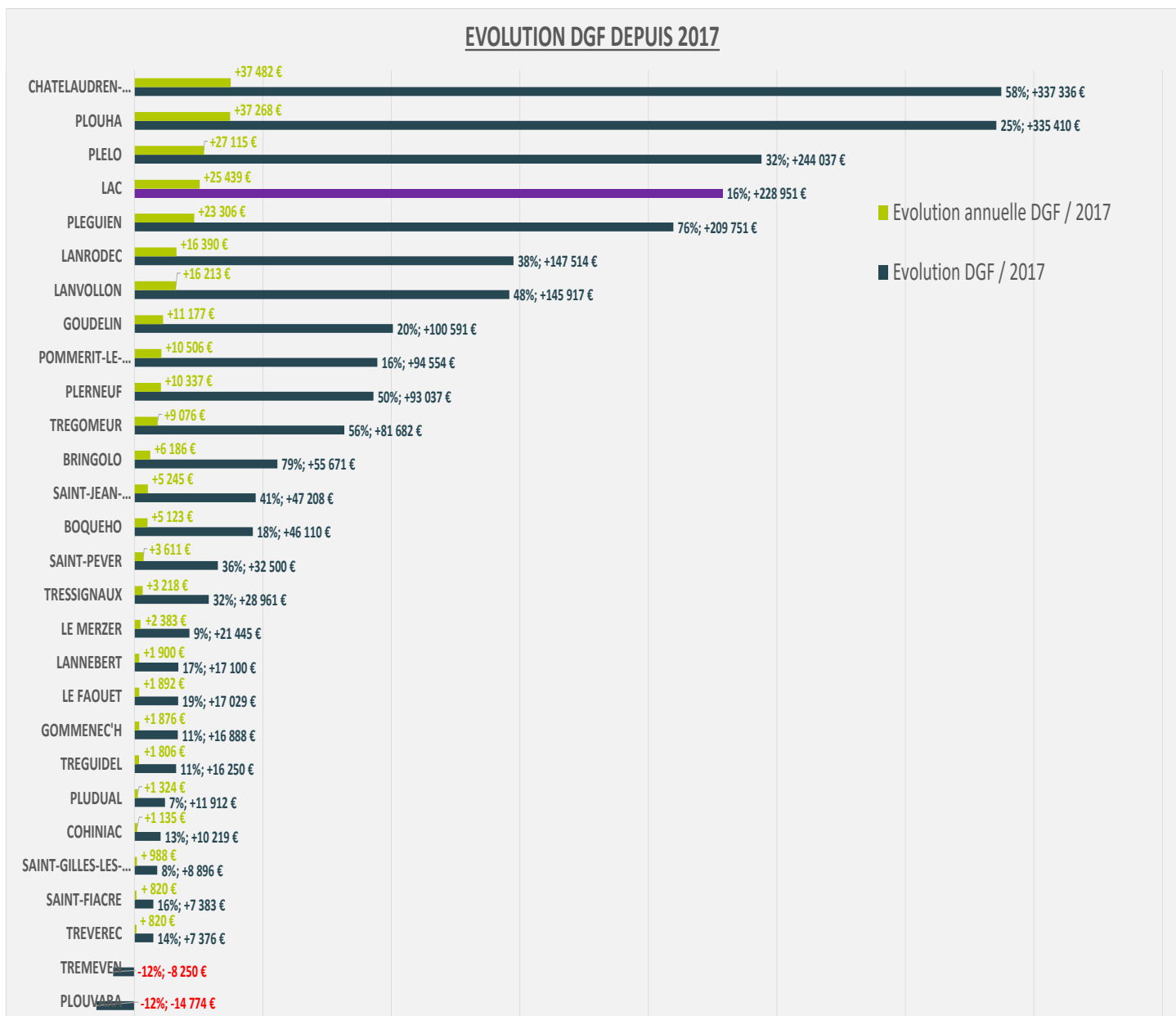
Bien que l'enveloppe DGF nationale soit stable ou avec des dotations de péréquations supplémentaires (2023 + 200 M€ / 2024 +220 M€ / 2025 +290 M€), ce sont les composantes de la DGF qui évoluent depuis 2017 :

- Dotation forfaitaire : **+67 K€**
- DSR Centre Bourg : **+720 K€** (toutes les communes ne sont pas éligibles)
- DSR péréquation : **+380K€**
- DSR cible : **+810 K€** (toutes les communes ne sont pas éligibles)
- DNP : **+132 K€**



Leff Armor communauté a connu une augmentation de **+228 K€** depuis 2017 soit **+16%** ou **+5€/Hab** et malgré le très bon rétablissement de son CIF.

L'augmentation de la DGF des communes depuis 2017 (**+54 €/hab**) est supérieure à la DGF communautaire : **47 €/hab**.



Fiscalités & dotations : source état n°1259 (taxe de séjour en cours d'encaissement)

FISCALITE	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CA 2025 ou notifications	Notifications 2025/ CA 2024	Notifications 2025/ BP 2025
DGF	1 474 973 €	1 523 371 €	1 516 501 €	1 538 307 €	1 619 201 €	1 606 000 €	1 649 454 €	30 253 €	43 454 €
Dotation d'intercommunalité	714 755 €	778 125 €	787 602 €	813 640 €	906 526 €	906 000 €	962 658 €	56 132 €	56 658 €
Dotation de compensation	760 218 €	745 246 €	728 899 €	724 667 €	712 675 €	700 000 €	686 796 €	-25 879 €	-13 204 €
FPIC	354 978 €	407 990 €	560 175 €	562 515 €	533 677 €	410 000 €	500 117 €	-33 560 €	90 117 €
COMPENSATION TP	127 670 €	127 670 €	127 670 €	127 670 €	122 663 €	21 000 €	27 193 €	-95 470 €	6 193 €
DGD	13 417 €	28 291 €	28 854 €	36 524 €	15 134 €	0 €	0 €	-15 134 €	0 €
FDPTP*	406 €	607 €	644 €	703 €		0 €		0 €	0 €
Total dotations	1 971 444 €	2 087 929 €	2 233 844 €	2 265 719 €	2 290 675 €	2 037 000 €	2 176 764 €	-113 911 €	139 764 €
*En 2018 : 10728 €	2,32 %	5,91 %	6,99 %	1,43 %	1,10 %		-4,97 %		

dérégation +30% EPCI en 2022, 2023, 2024 & 2025

CFE	1 968 399 €	1 319 929 €	1 348 698 €	1 464 122 €	1 477 658 €	2 071 000 €	2 078 290 €	600 632 €	7 290 €
TAXE D'HABITATION RS	3 430 426 €	556 667 €	585 861 €	650 755 €	676 435 €	896 000 €	827 176 €	150 741 €	-68 824 €
TAXE FNB	64 195 €	64 334 €	66 507 €	71 261 €	73 983 €	75 000 €	84 280 €	10 297 €	9 280 €
TAXE ADDITIONNELLE FNB	56 454 €	56 747 €	58 807 €	64 375 €	67 314 €	68 000 €	71 644 €	4 330 €	3 644 €
TAXE FONCIER BÂTI TFB		684 906 €	712 976 €	767 786 €	844 384 €	1 142 000 €	1 154 600 €	310 216 €	12 600 €
TAXE D'HABITATION LOGEMENTS VACANTS				72 536 €	80 720 €	98 000 €	77 046 €	-3 674 €	-20 954 €
COMPENSATION INDUSTRIELS		575 805 €	575 944 €	639 876 €	682 557 €	1 191 000 €	1 154 984 €	472 427 €	-36 016 €
Compensation CFE	37 756 €	43 314 €	53 297 €	60 690 €	69 160 €	70 000 €	76 533 €	7 373 €	6 533 €
Compensation taxes foncières	2 €	2 €	263 €	302 €	332 €	0 €	455 €	123 €	455 €
COMPENSATION TH TVA*		3 134 543 €	3 435 984 €	3 529 786 €	3 528 750 €	3 538 225 €	3 538 225 €	9 475 €	0 €
Régularisation TVA n-1				-31 594 €	-40 815 €	11 914 €	11 914 €	52 729 €	0 €
COMPENSATION CVAE	1 098 585 €	1 035 472 €	1 034 741 €	1 146 800 €	1 137 796 €	1 140 235 €	1 168 276 €	30 480 €	28 041 €
IFER	117 726 €	123 498 €	136 234 €	157 237 €	178 391 €	178 000 €	181 605 €	3 214 €	3 605 €
TASCOM	221 354 €	226 924 €	241 205 €	258 832 €	294 830 €	306 000 €	302 029 €	7 199 €	-3 971 €
ROLE SUPPLEMENTAIRE	31 597 €	52 482 €	5 201 €	35 103 €	41 913 €	0 €	2 768 €	-39 145 €	2 768 €
FBI REVERSEMENT COMMUNES					211 748 €	76 942 €	76 942 €	-134 806 €	0 €
REGULARISATION IMPOTS 2019				150 305 €				0 €	0 €
GEMAPI	89 823 €	36 003 €	30 710 €	19 599 €	71 743 €	204 032 €	204 032 €	132 289 €	0 €
COMPENSATION TFB & CFE GEMAPI		9 914 €	9 914 €	9 914 €				0 €	0 €
TAXE DE SEJOUR	72 613 €	77 056 €	81 020 €	138 229 €	150 524 €	165 000 €	134 259 €	-16 265 €	-30 741 €
Allocation compensatrices TH	254 132 €								
Total Fiscalité	7 443 062 €	7 997 596 €	8 377 362 €	9 205 914 €	9 547 423 €	11 231 348 €	11 145 058 €	1 597 635 €	-86 290 €
	5,08 %	7,45 %	4,75 %	23,68 %	3,71 %	17,64 %	16,73 %		

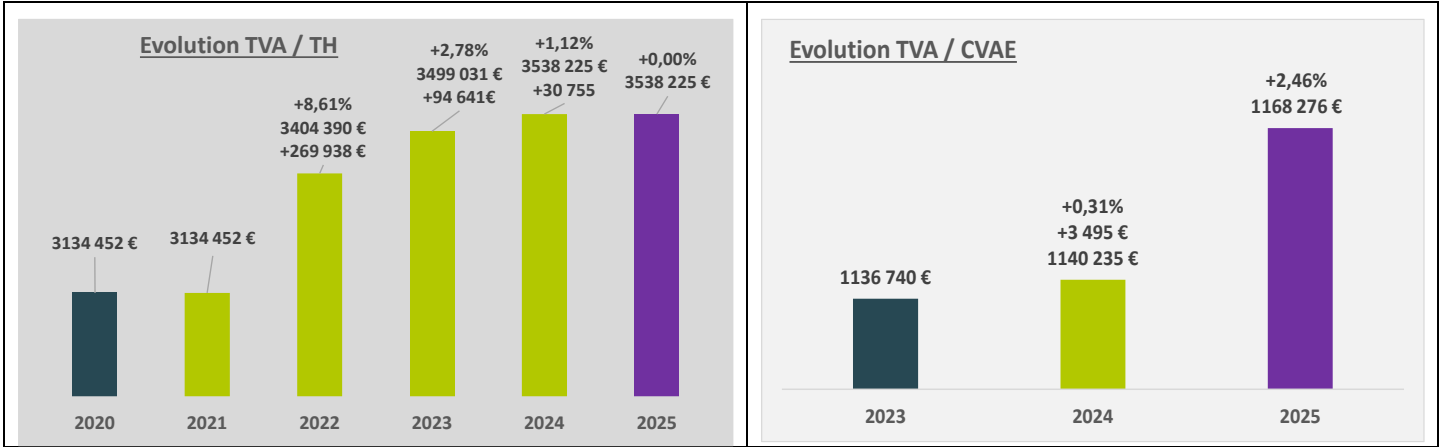
Globalement, on constate **une adéquation entre les inscriptions budgétaires et les notifications**. Dans l'attente des notifications finales (1386 TC & TF en novembre), on envisage environ **+1,6 M€** de recettes fiscales supplémentaires par rapport à 2024.

Les recettes supplémentaires en CFE avoisinent le **1 M€** (**500 K€** de CFE & **472 K€** compensation industriels CFE & FB) tandis que les recettes liées à l'augmentation des taux représentent environ **600 K€** (FB + **288 K€** / THRS +**194 K€** & **+104 K€** CFE).

On constate cependant des baisses significatives des bases THRS & THLV liées à la mise à jour des bases (dégrèvements) par les services fiscaux ce qui explique en partie les écarts entre les inscriptions budgétaires et les notifications 2025.

Bases fiscales	2024	2025	Variations
THRS	5 398 549 €	5 053 000 €	-345 K€ / -6,4%
THLV	468 683 €	336 300 €	-132 K€ / -28,2%

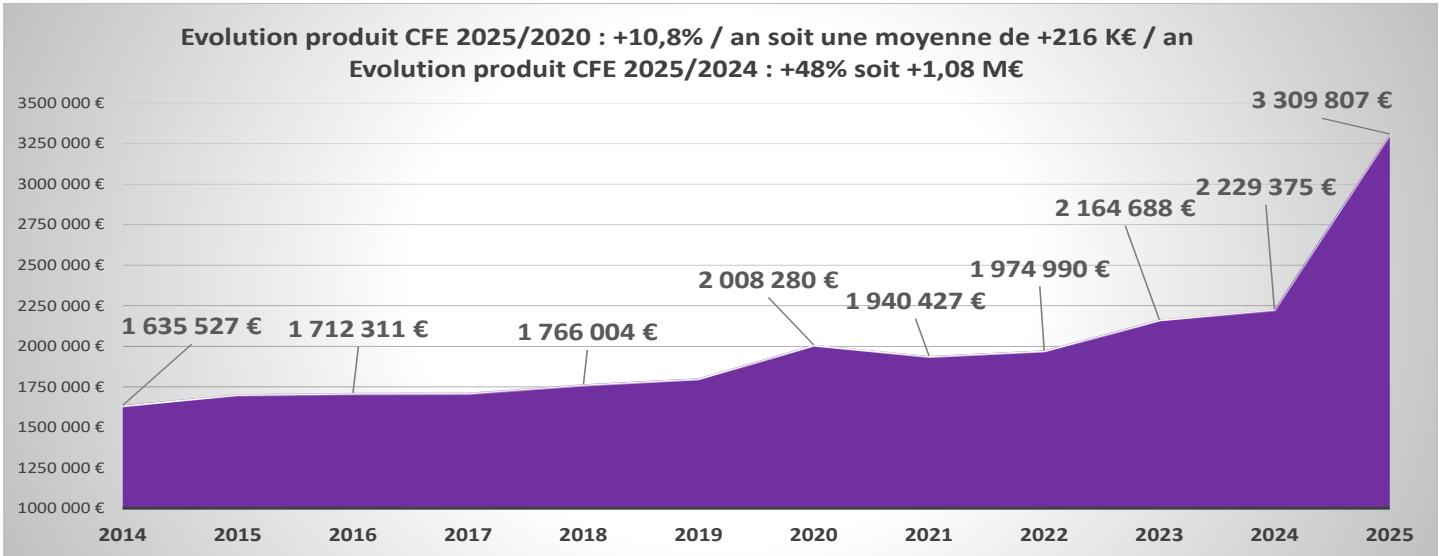
Focus sur les compensations TVA (TH & CVAE) :



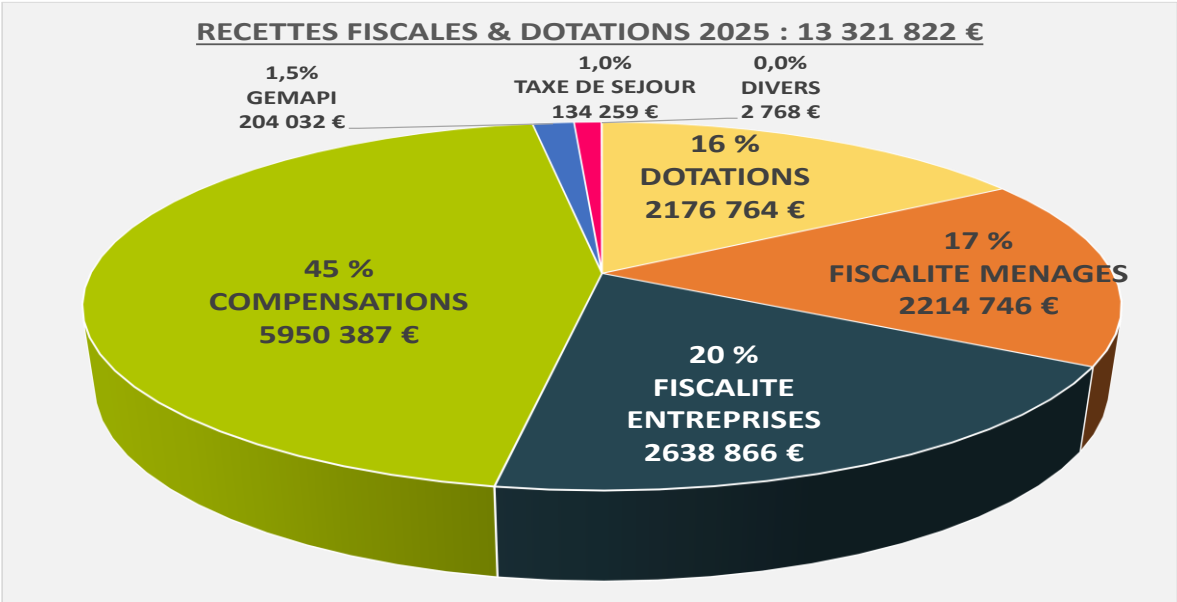
Concernant nos compensation TVA de la THRP & CVAE qui représente **4,7 M€** soit **42%** de nos recettes fiscales, la loi de Finances 2025 a gelé la dynamique et les mesures annoncées dans le projet de loi de finances 2026 prolongeraient voir une légère baisse.

Focus CFE :

Pour la CFE depuis 2020, on constate une augmentation annuelle de **+10,8 %** soit **+216K€ /an** avec une forte augmentation en 2025/2024 **+48%** soit **+1,08 M€**.



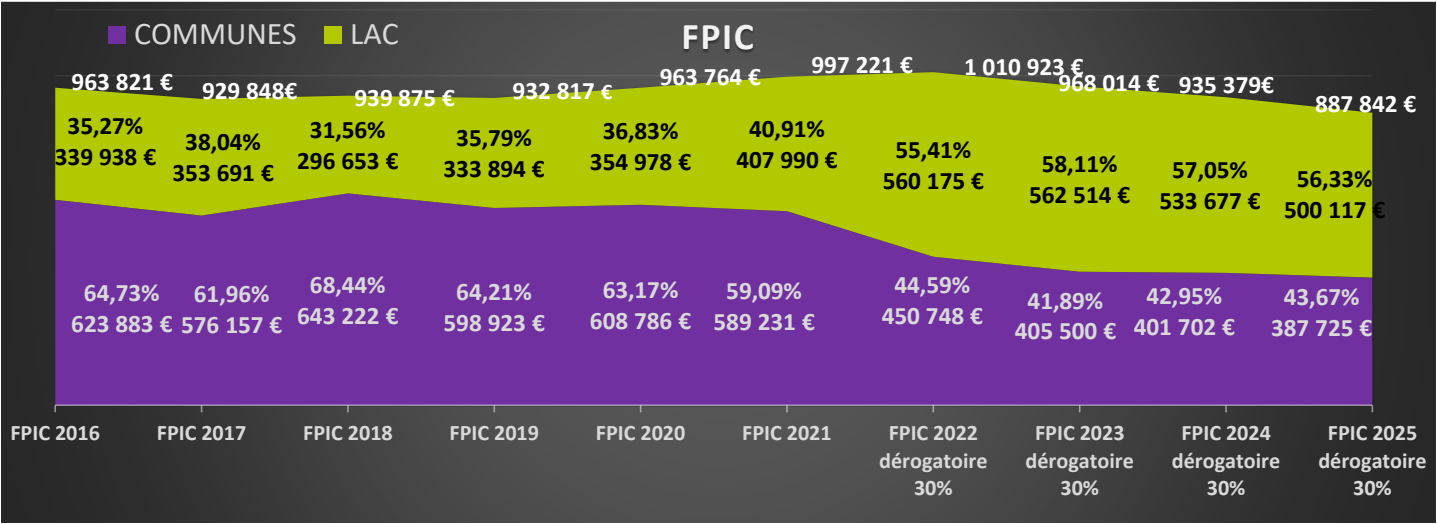
Répartition Fiscalités & dotations :



Malgré l’instauration de la TF en 2021, la fiscalité « ménages » ne représente plus que **17%** de nos recettes fiscales & dotations contre **41%** en 2020 (suppression de la TH). La fiscalité « entreprises » enregistre également un net recul en 2025 (**20%** contre **37%** en 2020) : baisse CFE & suppression CVAE / exonération industriels 50% CFE. Les compensations (TVA & CFE industriels) représentent **45%**.

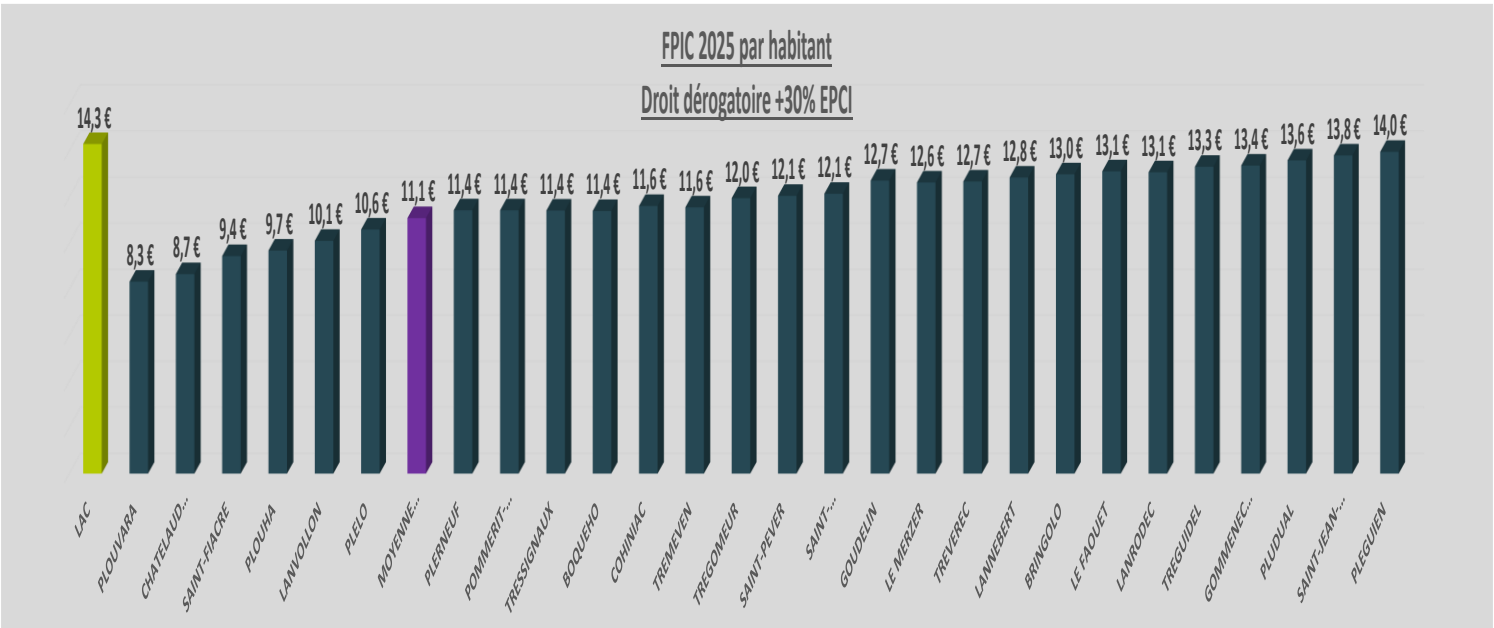
Aujourd’hui, Leff Armor ne possède le levier fiscal que sur **33%** de ses recettes fiscales & dotations qu’il convient de ramener à **17,6%** avec le plafonnement du taux CFE soit uniquement sur la fiscalité ménages (TF, TFNB, THLV & THRS).

FPIC : Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales



Malgré le fait que l’enveloppe nationale du FPIC reste stable à hauteur de **1 Md€** en 2025, nous observons pour la 3^{ème} année consécutive une baisse **48 K€** de l’enveloppe Communes / EPCI soit une baisse cumulée de **123 K€** depuis 2022.

Comme depuis 2022 et par délibération en date du 23/09/2025, le conseil communautaire à la majorité des 2/3 a décidé une répartition dérogatoire avec une majoration de **+30%** à Leff Armor selon la pondération des critères de 90% du potentiel financier & 10% du critère revenu soit une **+115 K€** pour l’intercommunalité.



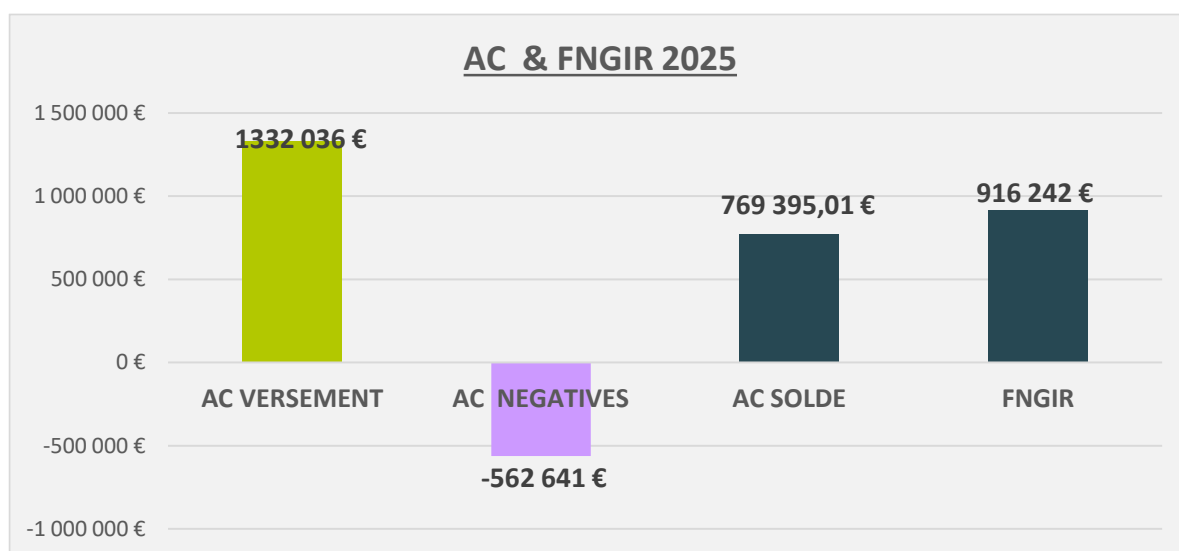
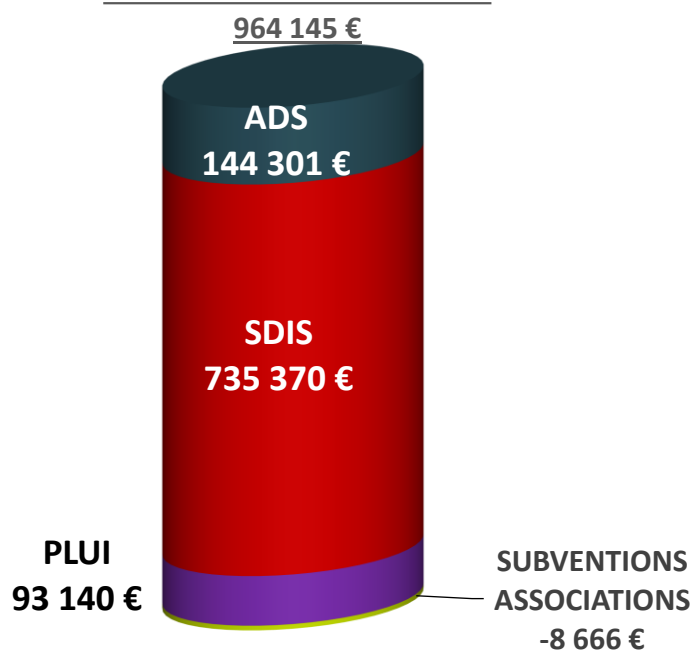
Attributions de compensation 2025 (AC)

	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2024		CHARGES TRANSFEREES 2025	SERVICE COMMUN		ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2025	
COMMUNES	Attributions compensations 2024 versées par LAC sans SDIS & ADS avec subventions & PLUIH plus ajustement A	Attributions compensations 2024 versées par les communes sans SDIS & ADS avec subventions & PLUIH A	COTISATIONS SDIS 2025 y compris volontariat B	AJUSTEMENT Cotisations ADS 2024 C	COTISATIONS ADS 2025 D	Attributions compensations versées par LAC 2025	Attributions compensations versées par les communes 2025 A-B+C-D
BOQUEHO		-1 637,00 €	20 492 €	185,65 €	4 054,08 €		-26 368,73 €
BRINGOLO	1 916,00 €		7 027 €	484,82 €	1 972,37 €		-7 568,19 €
CHATELAUDREN-POUAGAT	623 997,00 €		111 570 €	-1 458,44 €	16 023,99 €	497 861,45 €	
COHINIAC	5 768,00 €		6 700 €	415,21 €	1 365,88 €		-2 713,10 €
GOMMENECH		-17 848,96 €	14 681 €	-303,91 €	2 785,95 €		-35 012,00 €
GOUDELIN	10 454,12 €		29 275 €	-1 880,09 €	7 111,40 €		-24 052,20 €
LANNEBERT		-262,36 €	10 250 €	-397,12 €	2 196,92 €		-12 312,16 €
LANRODEC	18 139,00 €		28 748 €	1 580,90 €	5 897,38 €		-18 087,28 €
LANVOLLON	161 873,48 €		41 456 €	-284,63 €	7 478,68 €	113 223,43 €	
LE MERZER		-1 383,08 €	21 146 €	648,22 €	4 506,00 €		-27 683,30 €
LE FAOUE		-9 964,48 €	7 060 €	1 158,78 €	2 086,19 €		-20 269,45 €
PLEGUIEN		-8 799,48 €	29 899 €	1 604,91 €	6 404,90 €		-46 708,29 €
PLELO	220 667,00 €	0,00 €	65 485 €	-600,42 €	13 187,13 €	142 595,29 €	
PLERNEUF	84 895,00 €	0,00 €	22 543 €	-25,17 €	4 743,87 €	57 633,30 €	
PLOUHA		-10 700,60 €	126 739 €	-26,06 €	22 564,79 €		-159 978,33 €
PLOUVARA	472 297,00 €		26 055 €	-1 200,43 €	4 219,93 €	443 222,50 €	
PLUDUAL		-13 965,64 €	15 039 €	1 193,82 €	2 992,89 €		-33 191,35 €
POMMERIT-LE-VICOMTE	469,56 €		47 624 €	1 928,68 €	7 678,32 €		-56 761,44 €
SAINT-FIACRE	8 612,00 €		6 616 €	-292,37 €	1 063,65 €	1 224,72 €	
SAINT-GILLES-LES-BOIS		-10 300,00 €	6 661 €	1 250,16 €	1 927,01 €		-20 138,17 €
SAINT-JEAN-KERDANIEL	11 705,00 €		12 891 €	1 691,46 €	2 685,52 €		-5 562,98 €
SAINT-PEVER		-5 048,00 €	10 016 €	253,21 €	1 765,72 €		-17 082,93 €
TREGOMEUR	42 093,00 €		18 604 €	1 238,13 €	3 731,63 €	18 519,25 €	
TREGUIDEL		-11 010,24 €	15 125 €	1 673,17 €	2 761,65 €		-30 570,05 €
TREMEVEN	4 974,20 €		8 952 €	-60,96 €	1 476,38 €		-5 393,22 €
TRESSIGNAUX	78 670,54 €		19 694 €	-1 598,23 €	2 818,31 €	57 756,46 €	
TREVEREC		-6 544,68 €	5 022 €	364,49 €	1 257,05 €		-13 188,22 €
	1 746 530,90 €	-97 464,52 €	735 370 €	7 543,79 €	136 757,59 €	1 332 036,39 €	-562 641,38 €
	1 649 066,38 €			144 301,38 €		769 395,00 €	

Dans l'attente de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et d'un conseil communautaire en 2026, les AC 2026 seraient ajustées selon les modifications suivantes :

- Ajustements des charges transférées liées aux montants réels 2025 de l'ADS.
- Ajustements des charges transférées liées aux montants 2026 par commune du SDIS y compris la valorisation « volontariat ».

CHARGES TRANSFEREES 2025



FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) : reversement à l'Etat suite à la réforme fiscale de la TP en 2011

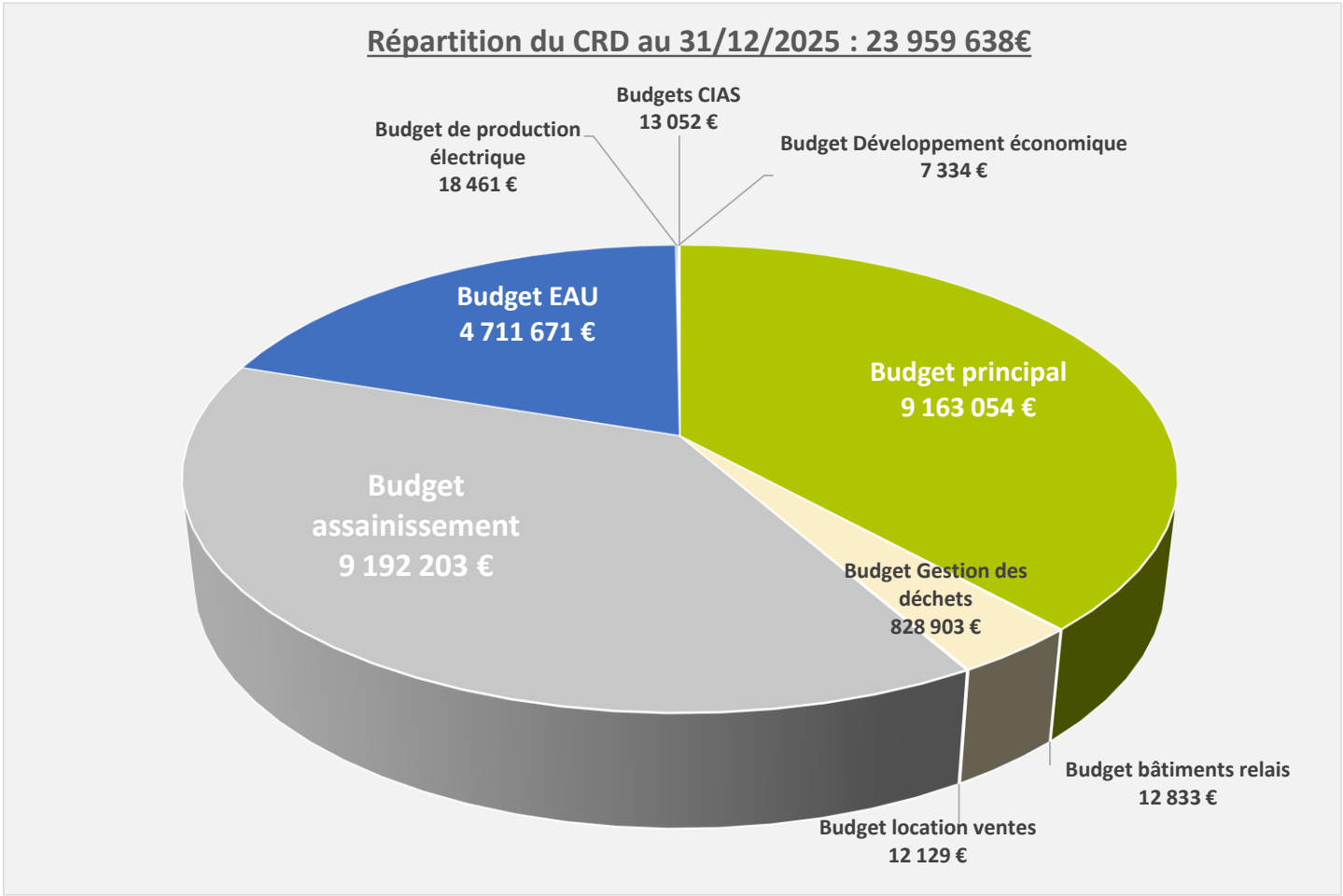
Dette

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
23 959 638,04 €	2,31 %	17 ans et 2 mois	8 ans et 10 mois	88

18 486 786 € de CRD au 31/12/2024 / 17 970 858 € de CRD au 31/12/2023 / 18 175 246 € de CRD au 31/12/2022

Budget	CRD
Budget général LEFF ARMOR	9 163 053,53 €
Budget bâtiments relais	12 833,28 €
Budget Gestion des déchets	828 902,68 €
Budget location ventes	12 128,69 €
Budget assainissement	9 192 202,67 €
Budget EAU	4 711 670,89 €
Budget de production électrique	18 460,91 €
Budget Développement économique	7 333,52 €
Budgets CIAS	13 052,04 €
Total LEFF ARMOR	23 959 638,04 €

Augmentation de 5 459 800 € de l'encours consolidé en 2025 par rapport à 2024



Emprunts réalisés en 2025 :

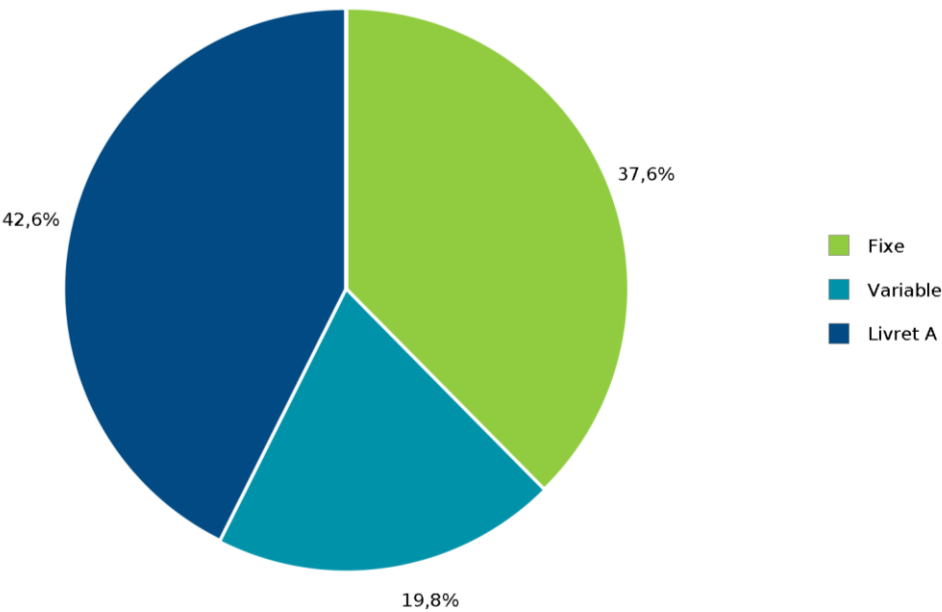
Budgets	Montants de l'emprunt	Durée	Banque	Taux & marge	Observations
Budget général / THD	805 000 €	15 ans		Livret A +0,50% de marge	LIVRET A 1,7% «devrait baisser à 1,4% en février 2026»
Budget Eau Régie	1 500 000 €	25ans		Livret A +0,50% de marge	LIVRET A 1,7% «devrait baisser à 1,4% en février 2026»
Assainissement régie	2 000 000 €	25 ans		Livret A +0,40% de marge	LIVRET A 1,7% «devrait baisser à 1,4% en février 2026»
Assainissement régie	2 000 000 €	25 ans		Livret A +0,50% de marge	LIVRET A 1,7% «devrait baisser à 1,4% en février 2026»
Gestion déchets / TEOM	200 000 €	7 ans		Taux fixe 2,96%	
	4 505 000 €				

Pour information : sur l'ensemble des budgets → **1,639 M€** de capital remboursé en 2025 & **504 K€** d'intérêt.

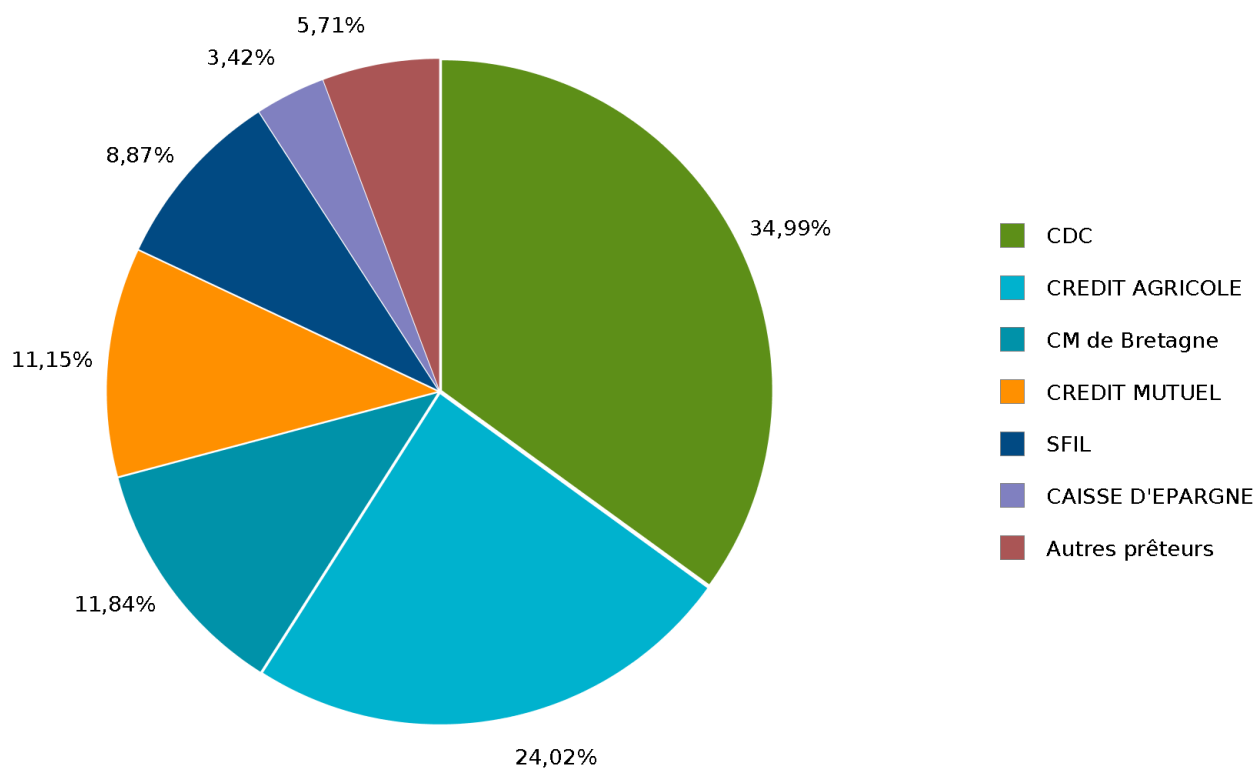
La règle d'or est bien respectée sur le budget principal (ne pas emprunter plus que le remboursement du capital annuel) et pour le budget « gestion des déchets ». Par contre pour les budgets Eau & Assainissement, cette règle d'or ne peut plus être respectée au vu des montants d'investissement réalisés.

Dettes par type de taux :

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	9 015 328,43 €	37,62 %	2,04 %
Variable	4 741 074.81 €	19,79 %	2,95 %
Livret A	10 203 234.97 €	42,59 %	2,24 %
Ensemble des risques	23 959 638,21 €	100,00 %	2,31 %

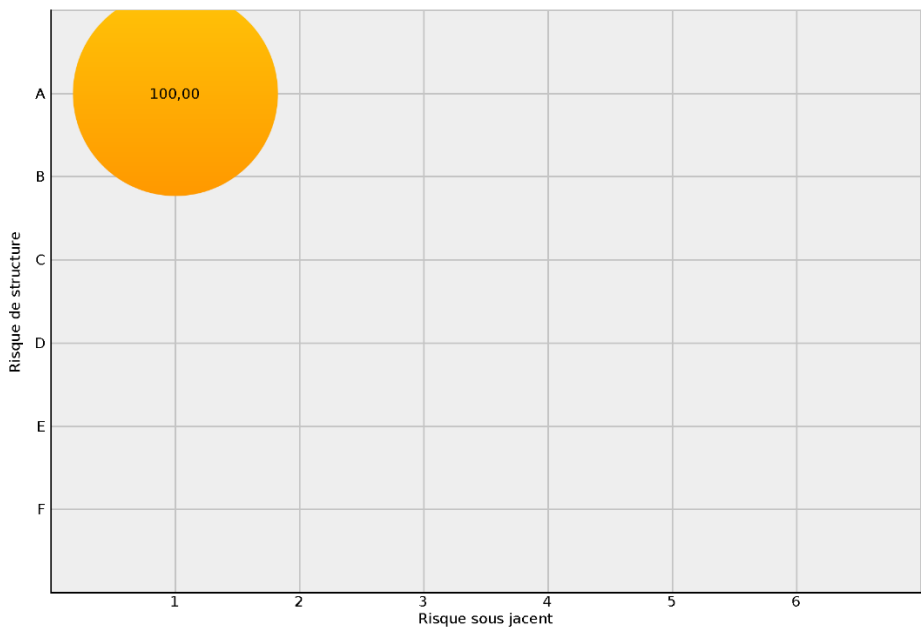


Répartition de la dette par établissements bancaires :



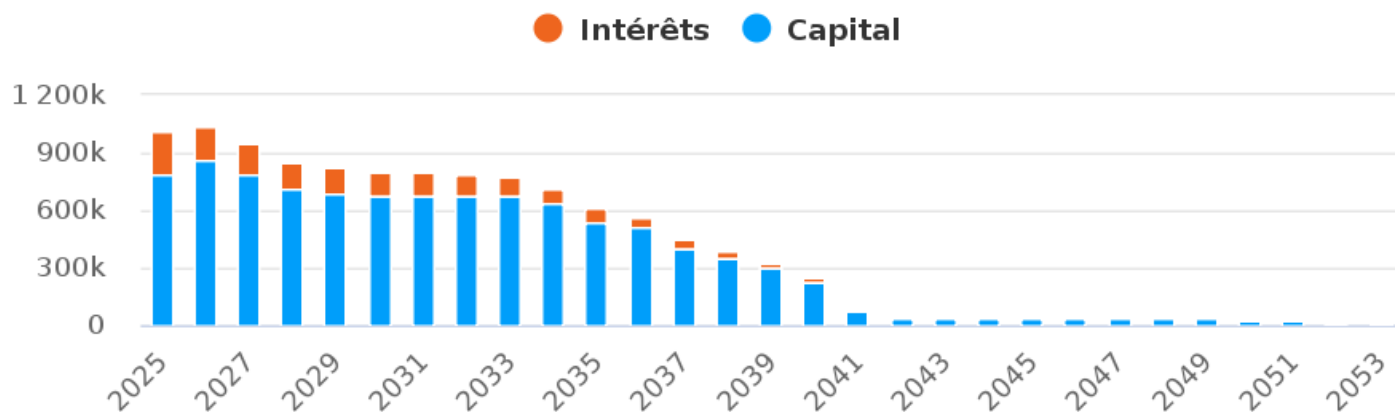
Notre principal prêteur est la Caisse des Dépôts & Consignations (Banque des Territoires) avec 35% de notre encours suivi du Crédit Agricole avec 24% et du CMB/ARKEA avec 23%.

Aucun risque sur les 87 emprunts :



Budget principal : dette au 31/12/2025

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
9 163 054 €	2,15 %	13 ans et 4 mois	6 ans et 11 mois	31



Lignes de trésorerie

En 2025, la collectivité possède quatre lignes de trésorerie pour l'ensemble des budgets :

- 2M€ auprès de la Crédit d'Epargne (EUR1S + 0,33%) pour le budget principal (échéance le 02/01/26)
- 2M€ auprès de la Caisse d'Epargne (EUR1S + 0,33%) pour le budget Déchets (échéance le 05/01/26)
- 2M€ auprès de la Caisse d'Epargne (EUR1S + 0,33%) pour le budget Assainissement (échéance le 25/05/26)
- 2M€ auprès de la Caisse d'Epargne (EUR1S + 0,33%) pour le budget Eau (échéance le 26/02/2026)

Au 03/11/2025, la ligne de trésorerie BP a été mobilisée à hauteur d'un montant maximum de 2 M€ pour un coût annuel de 48 833 € d'intérêts. Elle est en cours de renouvellement.

La ligne de trésorerie Déchets de 2M€ a été mobilisée à hauteur d'un montant maximum de 650 K€ pour un coût annuel de 18 600 € d'intérêts. Elle est en cours de renouvellement.

La ligne de trésorerie Assainissement de 2M€ a été mobilisée à hauteur d'un montant maximum de 2 M€ pour un coût annuel de 38 890 € d'intérêts.

La ligne de trésorerie Eau de 2M€ a été mobilisée à hauteur d'un montant maximum de 650 K€ pour un coût annuel de 11 222 d'intérêts.

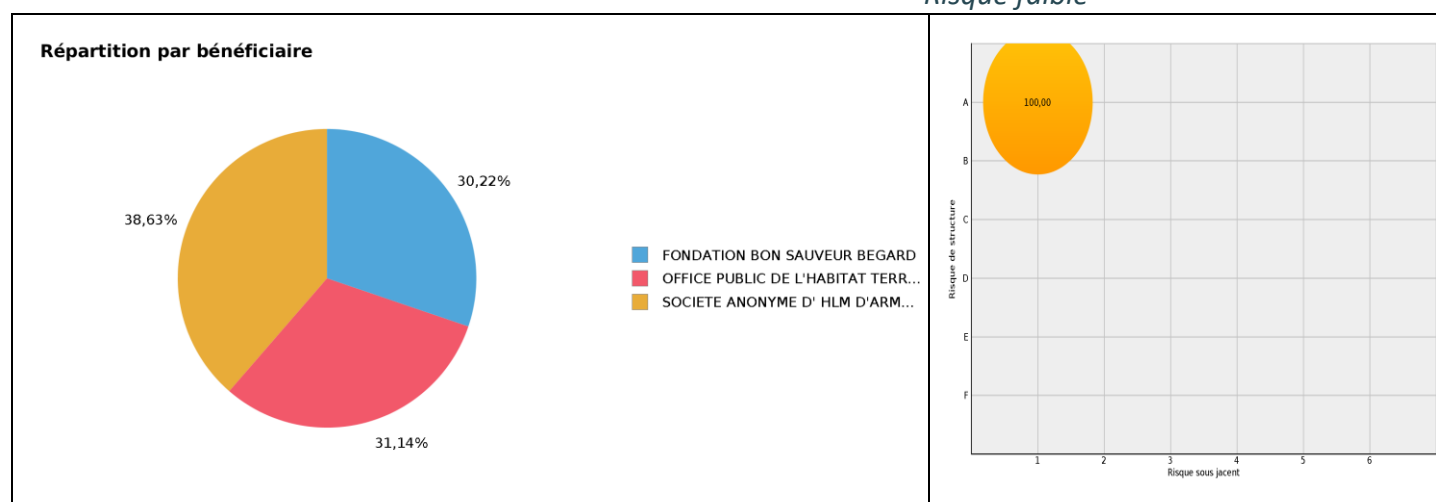
Attention : il existe des décalages de trimestres pour le paiement des échéances et le montant des intérêts dépendent des durées de mobilisation et des remboursements effectués.

Une ligne de trésorerie a également été constituée pour le CIAS de 300 000 € (pas de mobilisation à ce jour / sécurisation salaires)

Garanties d'emprunt au 31/12/2025 :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
2 541 196.14 €	2,57 %	25 ans et 7 mois	16 ans et 1 mois	12

Risque faible



Projections budgétaires 2026

Des évolutions dans la gestion comptable et financière

Après le passage en M57 en 2024 pour les budgets en M14 et la mise en place d'un Règlement Budgétaire & Financier (RBF) :

« Budget vert »

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 prévoit l'obligation de produire, pour les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux de plus de 3 500 habitants, une nouvelle annexe à leur compte administratif ou leur compte financier unique intitulé « *Impact du budget pour la transition écologique* ».

Le décret du 16 juillet 2024 pris en application de cet article est paru et a été rédigé par les services de la DGFIP et de la DGCL. L'AMF et les autres associations d'élus ont participé à la concertation sur son contenu.

Cette annexe vise à valoriser la contribution dite « *positive ou négative* » des dépenses d'investissement local aux objectifs de transition écologique. Il s'agit de répondre aux objectifs du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088.

Le tableau ci-dessous résume l'évolution du périmètre des dépenses et axes cotés obligatoirement :

	Exercice 2024 (comptes produits en 2025)	Exercice 2025 (comptes produits en 2026)	Exercices 2026 et suivants (comptes produits à partir de 2027)
Budgets	M57	M57 & M4	M57 & M4
Axes	Axe 1 « atténuation »	Axe 1 « atténuation » Axe 6 « biodiversité »	Tous les axes
Comptes	2031, 2111, 2115, 2128, 21312, 21318, 21351, 21352, 2138, 2151, 2152, 21821, 21828, 2312, 2313, 2315, 2317	Tous les comptes réels d'investissements à l'exclusion du remboursement des annuités d'emprunts	Tous les comptes réels d'investissements à l'exclusion du remboursement des annuités d'emprunts

A compter des comptes 2025 CFU produits départs 2026), cela concernera deux axes (l'axe 6 "biodiversité complètera l'axe 1) et tous vos budgets et tous les comptes d'investissement. En 2026, cela concernera tous les axes listés ci-dessous :

- Axe 1 : atténuation du changement climatique ;
- Axe 2 : adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Axe 3 : gestion des ressources en eau ;
- Axe 4 : transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
- Axe 5 : prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
- Axe 6 : préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

Compte Financier Unique CFU

Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Cette substitution est facultative et deviendra obligatoire au titre de l'exercice 2026.

Il est prévu de passer en CFU sur les exercices 2025.

Autorisations de Programme et Crédits de Paiement : AP / CP

La mise en place des AP/CP en 2024 sur les budgets Principal / Eau & assainissement a permis de sécuriser les engagements juridiques par rapport aux accords pluriannuels (marchés publics, conventions, exemple du THD).

En 2026 dans le cadre de la préparation budgétaire, il conviendra d'affiner les CP des années à venir et d'ajuster certaines durées d'AP quand les données sont pertinentes.

Les autorisations de programme (AP) : il s'agit de la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour une opération d'investissement identifiée et financièrement évaluée de manière pluriannuelle.

Les crédits de paiement (CP) : ils constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées au cours de l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations.

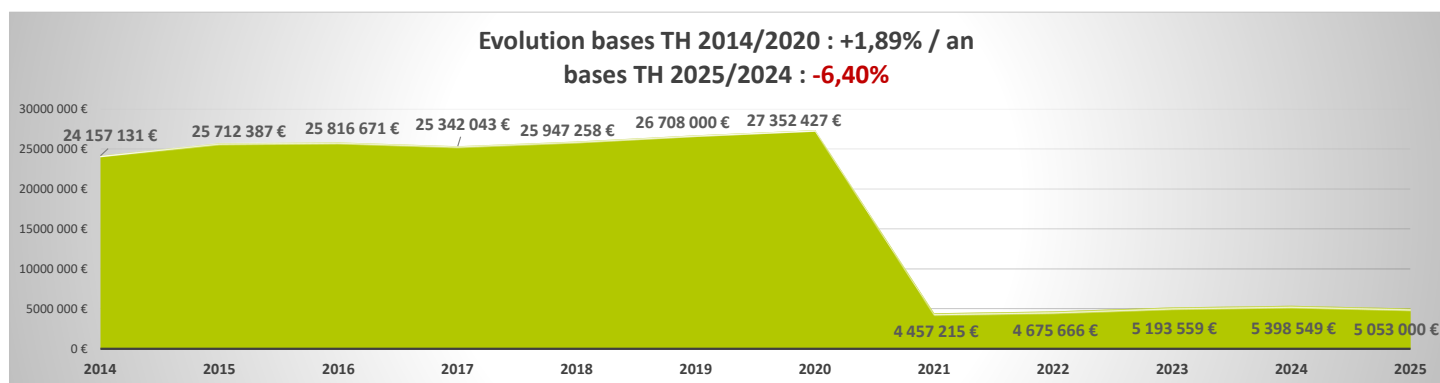
Recettes

Bases fiscales :

	2014	2015		2016		2017		2018		2019		2020		moy 2020/2014	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2025/2024
TH	24 157 131 €	25 712 387 €	6,44%	25 816 671 €	0,41%	25 342 043 €	-1,84%	25 947 258 €	2,39%	26 708 000 €	2,93%	27 352 427 €	2,41%	1,89%	4 457 215 €	4 675 666 €	5 193 559 €	5 398 549 €	5 053 000 €	-6,40%
CFE	6 407 367 €	6 705 938 €	4,66%	6 742 151 €	0,54%	6 795 241 €	0,79%	7 012 545 €	3,20%	7 008 714 €	-0,05%	7 807 148 €	11,39%	3,12%	5 232 255 €	5 336 058 €	5 802 822 €	5 855 640 €	7 819 000 €	33,53%
FNB	1 674 411 €	1 687 920 €	0,81%	1 704 000 €	0,95%	1 711 733 €	0,45%	1 732 941 €	1,24%	1 773 130 €	2,32%	1 794 000 €	1,18%	1,02%	1 797 068 €	1 857 737 €	1 990 528 €	2 066 560 €	2 107 000 €	1,96%
FB															22 830 197 €	23 765 867 €	25 592 766 €	28 146 138 €	28 865 000 €	2,55%
THLV																	578 916 €	468 683 €	336 300 €	-28,25%

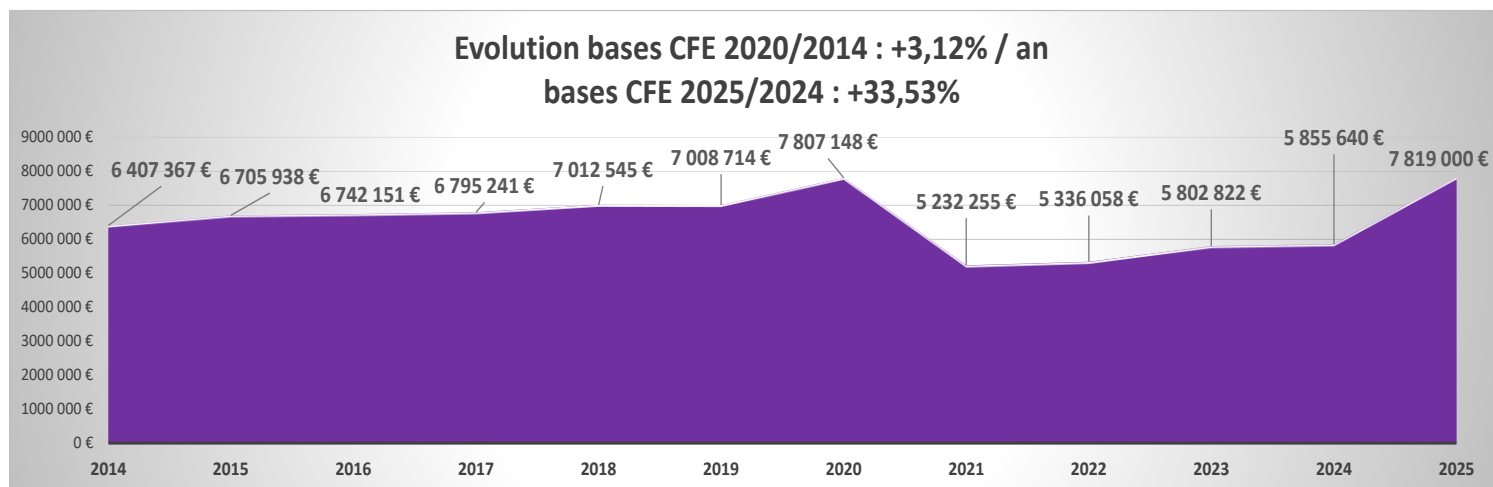
Depuis 2021, la Taxe d'Habitation ne concerne que les résidences secondaires. A partir de 2023, le pouvoir de taux sur la THRS est réactivé mais reste encadré avec un taux plafond déterminé par les évolutions des taux communaux ou ne peut augmenter plus ou diminuer moins que la plus faible des variations du taux du FB.

A compter de 2021, THRP (résidences principales) a été supprimée et compensée par une part nationale de la TVA.



On constate une forte baisse des bases THRS (-6,4%) liée « au nettoyage » des bases par les services fiscaux. A ce jour, on n'a pas d'indication sur les bases définitives 2025 et les conséquences sur 2026 ?

En 2025, **429 464 €** de dégrèvements de bases THRS sont indiqués dans l'état 1259 et **137 991 €** pour les bases THLV qui explique la baisse de -28,25% des bases.

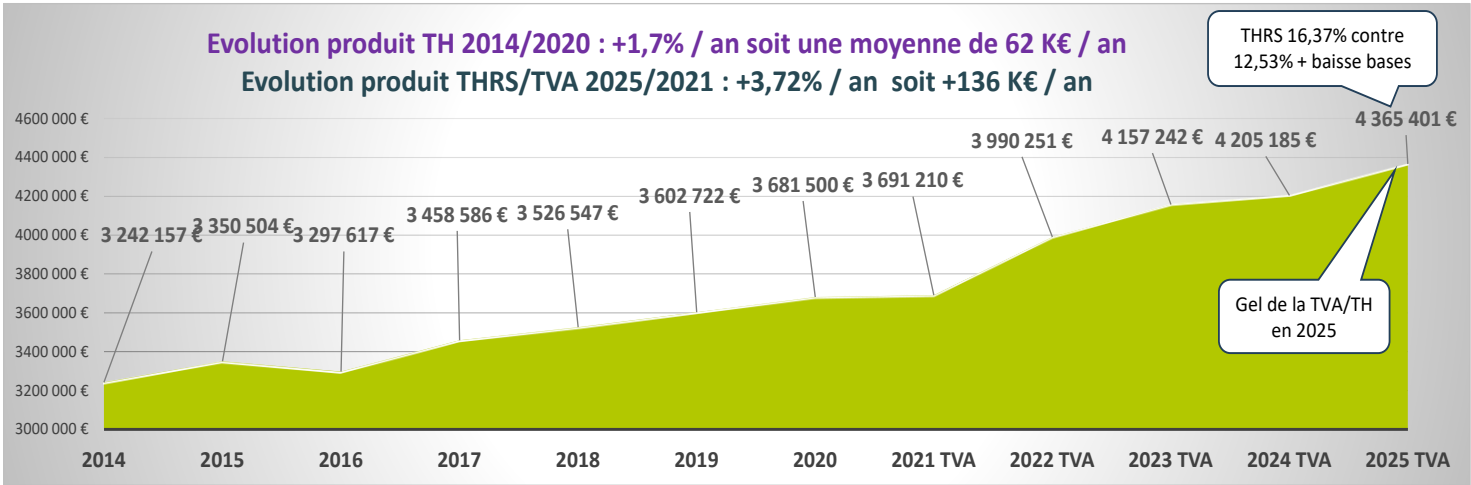


La forte augmentation des bases en 2025 (+33,53%) est principalement due aux bases d'établissements industriels et notamment à une entreprise de logistiques & transport.

Produits fiscaux :

THRP & compensation TVA :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2014 en % par an	2021 TVA	2022 TVA	2023 TVA	2024 TVA	2025 TVA	2025/2021	2025/2021 en %	2025/2021 en % par an
Bases TH	24 157 131 €	25 712 387 €	25 816 671 €	25 342 043 €	25 947 258 €	26 708 000 €	27 352 427 €	1,67%	4 457 215 €	4 675 666 €	5 193 559 €	5 398 549 €	5 053 000 €	595 785 €	13,37%	2,67%
Produit THRS + TVA	3 047 720 €	3 146 415 €	3 143 955 €	3 241 088 €	3 299 927 €	3 361 339 €	3 427 368 €	1,58%	3 691 210 €	3 990 251 €	4 157 242 €	4 205 185 €	4 365 401 €	674 191 €	18,26%	3,65%
Compensation TH	194 437 €	204 089 €	153 662 €	217 498 €	226 620 €	241 383 €	254 132 €	3,36%								
Total THRP + TVA	3 242 157 €	3 350 504 €	3 297 617 €	3 458 586 €	3 526 547 €	3 602 722 €	3 681 500 €	1,70%	3 691 210 €	3 990 251 €	4 157 242 €	4 205 185 €	4 365 401 €	674 191 €	18,58%	3,72%
									*uniquement résidences secondaires + TVA			Tx THRS 12,53%		Tx THRS 16,37%		



Sans l’augmentation en 2025 du taux THRS de 12,53% à 16,37%, nous aurions connu une baisse du produit TVA/THRS liée à une baisse des bases THRS et au gel de la compensation TVA.

La dynamique fiscale est plus importante depuis 2022 avec la compensation TVA/TH mais la collectivité a perdu le pouvoir de taux et le lien fiscal avec les ménages occupants. Par conséquence la collectivité peut être impactée par une période de récession ou des mesures restrictives d’un Loi de Finances.

THLV : Taxe d’Habitation sur les Logements Vacants

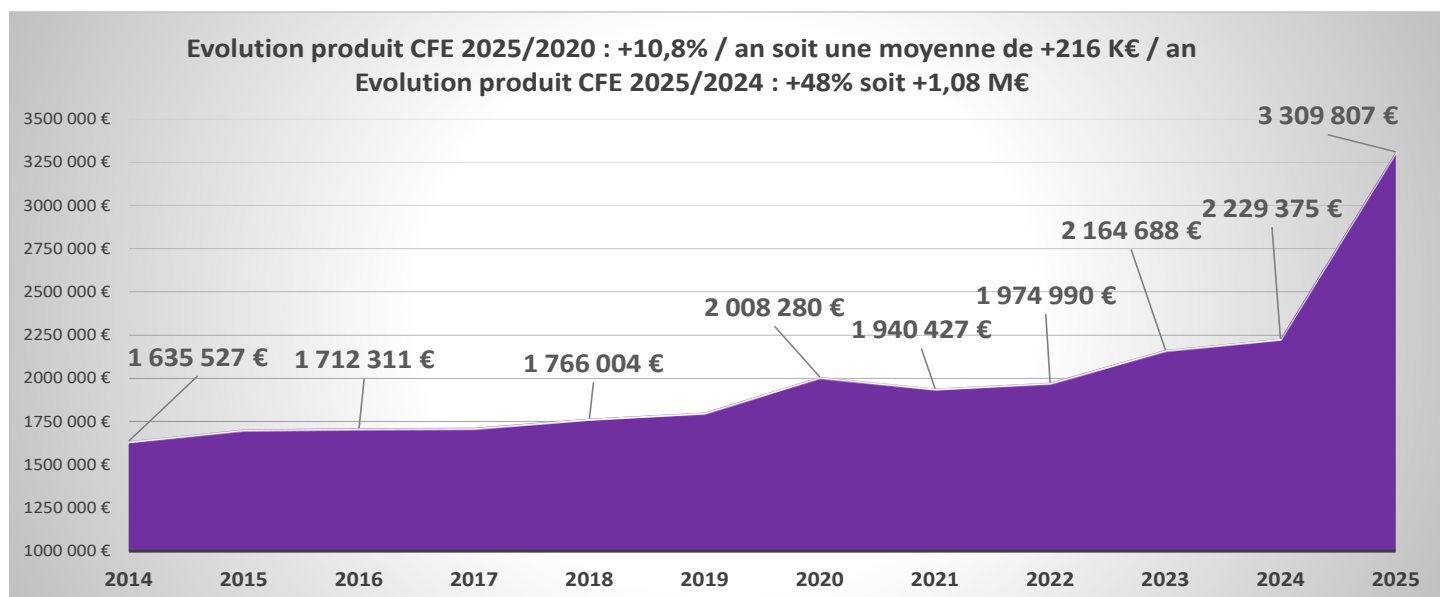
En 2025, Leff Armor perçoit 77 046 € de THLV dont 21 994 € de compensation THLV sur la commune de Plouha pour corriger l’impossibilité juridique de cumuler la majoration THRP & la THLV.

En 2024, les bases THLV des 6 communes l’ayant instaurées représentent 354 696 € (produit de 56 546 €).

CFE : Cotisations Foncières des Entreprises

La loi de finances 2021 a instauré un l’abattement de 50% des bases CFE pour les établissements industriels qui fait perdre des bases à partir de 2021. Cette baisse de base est compensée par l’Etat au taux de 2020.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2025/2024
Bases CFE	6 407 367 €	6 705 938 €	6 742 151 €	6 795 241 €	7 012 545 €	7 008 714 €	7 807 148 €	5 232 255 €	5 336 058 €	5 802 822 €	5 855 640 €	7 819 000 €	1 963 360 €
Produit CFE TX 25,24%	1 618 342 €	1 692 303 €	1 701 611 €	1 710 556 €	1 765 976 €	1 767 829 €	1 970 524 €	1 321 308 €	1 345 749 €	1 464 122 €	1 477 658 €	2 078 290 €	600 632 €
Compensation CFE	17 185 €	12 612 €	10 700 €	3 239 €	28 €	34 630 €	37 756 €	619 119 €	629 241 €	700 566 €	751 717 €	1 231 517 €	479 800 €
Total CFE	1 635 527 €	1 704 915 €	1 712 311 €	1 713 795 €	1 766 004 €	1 802 459 €	2 008 280 €	1 940 427 €	1 974 990 €	2 164 688 €	2 229 375 €	3 309 807 €	1 080 432 €
												Tx 26,58%	



Très forte augmentation du produit de CFE & compensation EI en 2025 : **+ 1,08 M€ soit +48%**

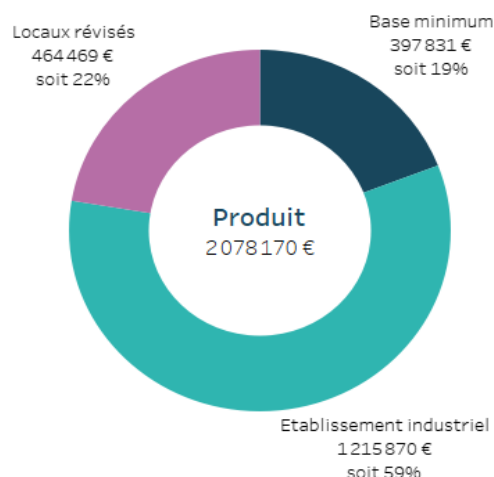
Attention : les compensation Etablissement industriels représentent 37% du produit total CFE et peuvent être sujet à des mesures restrictives d'une Loi de Finances (Exemple : PLF 2026).

Les locaux révisés représentent les locaux professionnels « classiques » objet de la révision cadastrale de 2017. Les établissements occupants ces locaux représentent 22% du produit de CFE en 2025.

Les redevables dont la valeur locative des locaux utilisés, est inférieure à la base minimum défini par CC Leff Armor Communauté sont imposés à la base minimum. Ces redevables représentent 19% du produit de CFE en 2025.

Les établissements réalisant leur activité dans un établissement industriel évalué par méthode comptable représentent 58% du produit de CFE en 2025. Depuis 2021, une exonération de 50% s'applique pour ces redevables. L'Etat verse une compensation calculée sur la base exonérée de l'année multipliée par le taux de référence de 2021.

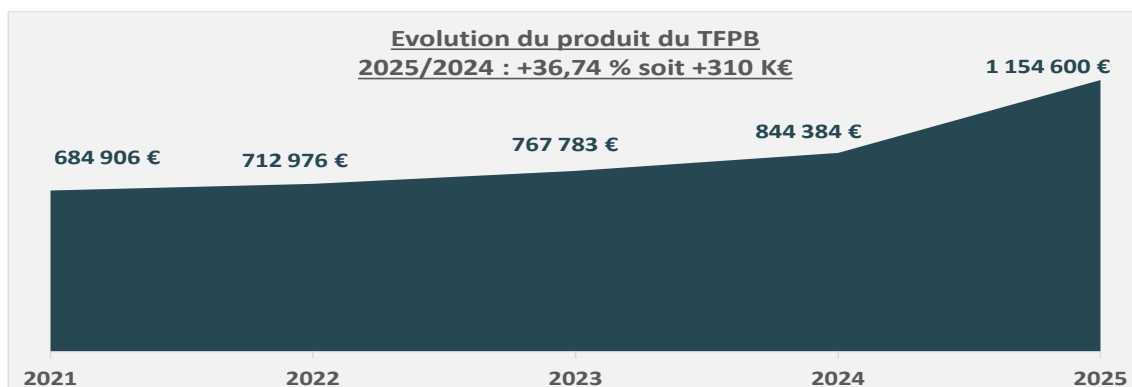
Extrait atelier fiscal



TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2025/2024
Bases TFPB	22 830 197 €	23 765 867 €	25 592 766 €	28 146 138 €	28 865 000 €	2,55%
Taux TFPB	3%	3%	3%	3%	4%	33,33%
Produits TFPB	684 906 €	712 976 €	767 783 €	844 384 €	1 154 600 €	36,74%

En 2025 sans l'augmentation du coefficient de valorisation des valeurs locatives de **1,7%**, les bases ont augmenté de **+0,85%** (évolution physique).



L'instauration de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB) en 2021 a engendré une recette de **1,154 M€** en 2025. A noter que l'exonération de 50% des entreprises industrielles décidée en 2021 par l'Etat n'est pas compensée car le taux de référence est celui de 2020 (0%), soit un manque à gagner de **137 K€** (soit 3,427 M€ de bases exonérées).

Taux 2025 :

Fiscalité	Taux harmonisés 2025
Taxe d'Habitation Résidences Secondaires	16,37%
Taxe d'Habitation Logements vacants	16,37%
Foncier Non Bâti	4%
Foncier Bâti	4%
CFE	26,58% (plafond)
TEOM	15,10%

Projections 2026 des recettes

Les mesures annoncées dans le PLF 2026 du gouvernement LECORNU (reprises des propositions du gouvernement BAYROU) et l'instabilité institutionnelle ne permettent pas avec certitudes d'estimer les dotations et les recettes fiscales. Les mesures font l'objet de discussions et d'arbitrages parlementaires.

Dans ce contexte d'incertitude, il convient d'être **prudent** dans les hypothèses de recettes 2026.

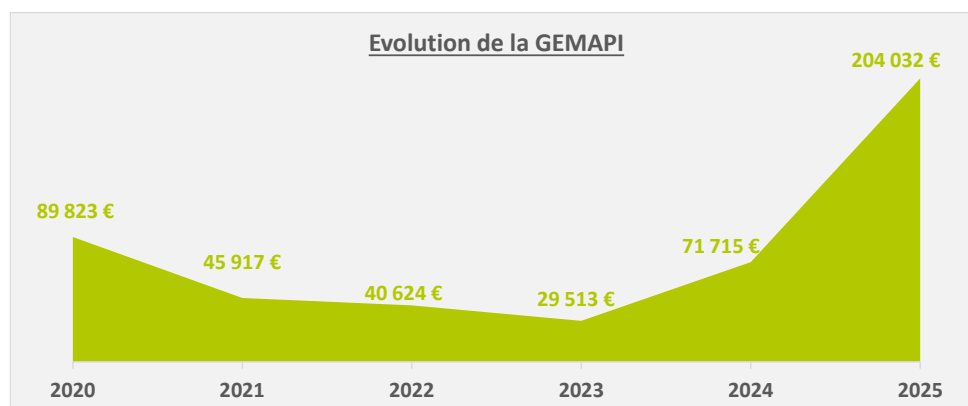
Suite à l'accord trouvé, les recettes exceptionnelles (FBI) pourront être inscrites au BP 2026 mais pourraient être impactées par le PLF 2026 (**↘ 25%** compensation TF Etablissements industriels).

La reconduction de la répartition dérogatoire du FPIC ne pourra être inscrite au BP 2026 (non délibérée au moment du vote du BP).

En 2026 la revalorisation du coefficient des valeurs locatives peut être espérée à hauteur **+1%**.

La seule dynamique fiscale pour 2026 est celle liée à la revalorisation des valeurs locatives et de l'évolution physique des bases.

Sur 2025, l'EPCI a touché le produit de la taxe GEMAPI : **204 032 €**



Pour information : taux additionnels GEMAPI pour un produit de 194 118 € +9 914 € de compensation Etat

GEMAPI 2025	THRS/THLV	TFB	TFNB	CFE
TAUX	0,532 %	0,402%	1,46%	0,311%
	THRS & THLV	Taxe Foncier Bâti	Taxe Foncier Non Bâti	Cotisation Foncière des Entreprises

Selon l'évaluation des dépenses liées à la compétence, il conviendra de faire un bilan en fin d'année et de redéfinir le produit nécessaire aux dépenses 2026 au titre de la GEMAPI.

Rappel : le produit GEMAPI demandé est calculé en déduisant des opérations GEMAPI les subventions obtenues et en prenant compte les régularisations des années passées.

DOTATIONS	2025	Projections 2026	Var° en %	PLF 2026
CIF	0,4333	0,4333	0%	
DGF*	1 649 K€	1 680 K€	+1,9%	
Dont DI	962 K€	1 027 K€	+6,7%	
Dont dot. de compensation	686 K€	652 K€	-4,9%	
FPIC (régime dérogatoire en 2025)	500 K€	385 K€	-23%	
DCRTP	27 K€	0 €	-100%	-27 193 €
PRODUIT DOTATIONS	2 176 K€	2 065 K€	-5,1%	-27 193 €
		-111 K€		

*estimations Finance Active

Pour le FPIC, au BP 2026 ne seront inscrits que le montant 2025 du droit commun.

Pour rappel : en 2024 la DCRTP était de 122 663 €.

FISCALITE	2025	Projections 2026	Var° en %	PLF 2026	Observations
CFE	2 078 K€	2 099 €	+1 %		+1% bases sans évolution physique
CFE compensation industriels	1 154 K€	874 K€	-25%	-291 385 €	
CFE compensation	76 K€	77 K€	+1%		
Compensation TVA / CVAE	1 168 K€	1 165 K€	-0,3%	- 3 504 € -30 375 €	Ecrêtement de l'inflation Perte de la dynamique
TASCOM	302 K€	307 K€	+1,8%		Coefficient au plafond 1,2
IFER	181 K€	181 K€	0%		Stabilité
THRS	827 K€	835 K€	+1%		+1% bases
Compensation TVA / TH	3 538 K€	3 528 K€	-0,3%	-10 616 € -91 994 €	Ecrêtement de l'inflation Perte de la dynamique
Taxe FB	1 154 K€	1 165 K€	+1%		+1% bases sans évolution physique
Taxe FNB	84 K€	85 K€	+1%		
Taxe Additionnelle FNB	71K€	72 K€	+1%		
THLV	77 K€	77 K€	0%		
PRODUIT FISCAL	10 710 K€	10 465 K€	-2,25%	-427 874 €	
		-245 K€			

TOTAL PRODUITS FISCALITE & DOTATIONS	-356 K€	-2,8%
--------------------------------------	---------	-------

Sans la PLF 2026, on pourrait observer une augmentation de nos dotations et fiscalité (sans le FPIC) de **+ 169 K€** soit **+1,4%**.

Autres mesures du PLF 2026 :

Suppression FCTVA Fonctionnement	-10 000 €
Report FCTVA N+1 Investissement	-428 839 €

Stabilité de la taxe de séjour à hauteur de 2025.

RECETTES COMPLEMENTAIRES	2026
FBI 2025*	352 K€

* Estimations à confirmer avec l'étude RCF sur la prise en compte de la baisse de DGF sur la commune de Chatelaudren-Plouagat & et les données 2025 de la taxe foncière sur la ZA concernées.

DEPENSES DE PERSONNEL :

La maîtrise de la masse salariale constitue un enjeu majeur pour les collectivités locales. Dans cette dynamique, Leff Armor Communauté s'attache à analyser les mécanismes d'évolution de cette masse salariale afin d'anticiper les besoins, d'éclairer la décision publique et de proposer une politique de ressources humaines cohérente et adaptée aux enjeux du territoire.

Eléments généraux :

L'instabilité politique au niveau national et les incertitudes budgétaires impactent nécessairement les politiques RH menées par les collectivités locales. Cela se traduit notamment par une augmentation des recrutements par contrat, afin de limiter l'engagement vis-à-vis des agents recrutés.

Les prévisions de croissance de la masse salariale en 2025 indiquaient une évolution comprise entre **4** et **5 %**.

C'est dans ce contexte que le Conseil communautaire de Leff Armor communauté a voté un budget primitif 2025 présentant une croissance de **3,58 %**, soit un montant inscrit au chapitre 012 de **10 222 000 €**.

a. **Retour sur le budget 2025 :**

La construction du budget 2025 a été réalisée par une analyse détaillée des éléments composant le 012, c'est-à-dire :

- La prise en compte de l'évolution des rémunérations,
- Les mises à disposition de personnel,
- Les dépenses dites de hors-flux : les formations, les assurances, etc...

Au moment du vote du budget, il a été prévu une augmentation de la masse salariale d'un montant de **360 000 €** par rapport au CA 2024.

Cette évolution permet de répondre aux enjeux suivants :

- Les mesures nationales imposées aux collectivités, telles que la hausse des cotisation patronales liées à la CNRACL, la hausse du taux URSAFF ou encore les évolutions de rémunérations liées aux évolutions de carrières des agents (GVT) (éléments exogènes).
- Mesures locales, qui comprennent les avancements de carrières et les renforts auprès des services supports.

Focus sur les décisions nationales et leur impact :

En mars 2025 et de manière rétroactive depuis janvier 2025, le taux de cotisation patronale de la CNRACL a augmenté de 3 points pour un coût de **81 569 €** (**87 000 €** prévus au BP)

Le retour « à la normale » du taux de cotisation URSSAF maladie pour les agents titulaires a impacté le budget à hauteur de **18 633 €** (**30 000 €** prévus).

Focus sur les décisions RH prises par Leff Armor communauté :

Le budget lié au personnel en 2025 a connu un ralentissement. Le développement des outils RH ont permis d'optimiser le pilotage de la masse salariale.

Enfin, pour assurer le bon fonctionnement des services et favoriser le développement des projets de Leff Armor communauté, des décisions de renforcement des services ont été prises :

- Poste au service Finances
- Renfort en CDD de 1 an au Service informatique

A noter que cette charge supplémentaire est pour partie compensée :

- Par des remboursements d'assurance & Indemnités journalière
- Par des subventions reçues pour certains postes.
- Par des reversements des budgets annexes.
- Par le reversement du fonds national de supplément familial de traitement

Recettes RH	2019	2020	2021	2022	2023	2024	26/11/2025
Remb. Assurances statutaires & IJ	197 247 €	204 394 €	169 582 €	173 972 €	125 210 €	315 765 €	201 157 €
Aides aux postes	419 942 €	404 975 €	515 340 €	389 138 €	441 018 €	270 524 €	279 797 €
FNCSFT	5 435 €	17 862 €	19 309 €	23 325 €	27 155 €	27 566 €	23 092 €
Régularisations, mise à disposition, divers	1 488 €	5 784 €	42 549 €	31 967 €	51 794 €	8 793 €	17 490 €
	626 131 €	635 035 €	748 801 €	620 424 €	647 201 €	622 648 €	521 536 €
Mise à disposition personnel aux budgets annexes	1 681 467 €	1 439 629 €	1 317 685 €	1 291 399 €	1 050 570 €	1 129 286 €	en attente

Le bilan des mises à disposition des personnels sur les budgets annexes sera présenté au BP 2026.

b. Les effectifs de Leff Armor communauté

En 2025, 312 agents ont travaillé tous les mois au sein de Leff Armor communauté. Du fait que tous les agents ne sont pas à temps complet, cela représente une moyenne de **224.24 Equivalent Temps Plein** (ETP).

A noter :

- Les effectifs sont composés de **71%** de femmes et **29%** d'hommes.
- L'âge moyen des agents est de **38 ans** (en baisse depuis 2023).
- On assiste à une diminution de notre effectif titulaire. Cette évolution est également observée dans de nombreuses collectivités, et d'une manière générale dans la fonction publique.
- A contrario, la population contractuelle augmente.

La répartition moyenne des effectifs selon les filières est la suivante :

Filière	Moyenne d'effectif sur l'année
Filière administrative	63
Filière technique	44
Filière animation	41
Filière sociale	31

Autres	20
Filière culturelle	13
Filière médico-sociale	12

Catégorie	Moyenne de l'effectif sur l'année
Catégorie C	130
Catégorie B	52
Catégorie A	37
Autres	6

Cadre d'emploi	Moyenne des effectifs sur l'année
Adjointes territoriaux d'animation	34
Adjointes administratifs territoriaux	30
Adjointes techniques territoriaux	24
Agents sociaux territoriaux	19
Attachés territoriaux	17
Emploi aidé	14
Rédacteurs territoriaux	13
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	11
Educateur territorial de jeunes enfants	11
Auxiliaires de puériculture territoriaux (cat B)	10
Techniciens territoriaux	9
Agents de maîtrise territoriaux	8
Animateurs territoriaux	6
Autres	4
Ingénieurs territoriaux	3
Infirmiers territoriaux en soins généraux	2
Directeur général des établissements publics locaux	2
Adjointes territoriaux du patrimoine	1
Moniteurs éducateurs et intervenants familiaux territoriaux	1
Professeurs d'enseignement artistique	1
Emplois fonctionnels	1
(Hors cadres d'emploi) Etudiants	1
(Hors cadres d'emploi) Autres	1

c. Projections 2026

La construction budgétaire devra prendre en considération l'impact des mesures nationales, les besoins de la collectivité dans la conduite des politiques publiques, et répondre aux enjeux d'accompagnement des agents de l'EPCI.

Projection quant aux décisions nationales :

Les mesures prises au niveau national ne sont pas encore connues. Toutefois il semble pertinent de prévoir :

- La hausse des cotisations CNRACL pour l'employeur à hauteur de 3 points représentant un coût de **104 000 €**
- Une hausse du SMIC ayant un impact sur les rémunérations des premiers échelons.
- Une hausse de la participation employeur lié à la mutuelle.

Projection liée à la politique RH :

Il n'est pas prévu de grandes mesures de revalorisations en 2026. Les avancements de carrières pourraient impacter le budget à hauteur de **10 000 €**.

PROJECTIONS DEPENSES 2026

Comme mentionné dans le préambule, il conviendra, pour ne pas dégrader davantage les ratios financiers et préserver notre capacité à investir, d'appréhender le budget avec rigueur et de s'interroger sur le niveau de services publics.

Zoom sur les budgets annexes :

- Eau & assainissement :

L'étude de prospective budgétaire et tarifaire visait l'harmonisation en 2026, tenant compte des enjeux liés à la préservation de la ressource et aux investissements à réaliser. Pour atteindre cet objectif, les tarifs sont révisés chaque année.

Pour 2025 et 2026, il avait été proposé de faire évoluer les tarifs eau et assainissement en se basant sur la prospective initiale et en intégrant la trajectoire liée aux PPI eau et assainissement.

Assainissement :

Pour l'assainissement collectif, le PPI initié en 2019 a supposé une augmentation des tarifs de **6%** en 2025 et 2026.

Face à divers facteurs, tels que l'inflation, la montée en puissance des services engendrant un taux de réalisation des investissements maximal, les contraintes environnementales et injonctions de l'Etat, les projets de développement de l'urbanisation, ... nous ont conduits à mettre à jour le PPI et la prospective tarifaire.

Cette prospective se base sur les années 2026-2032 et vise le retour au bon fonctionnement des systèmes d'assainissement :

- Poursuite du déploiement du diagnostic permanent pour optimiser la recherche des Eaux Claires Parasités Parasites
- Nécessité d'optimiser les interventions au niveau du renouvellement des réseaux
- Poursuite des travaux de renouvellement des stations (Lanrodec, Pludual, ...)
- Poursuite des travaux de conservation du patrimoine

Eau : Leff Armor a engagé l'élaboration d'un Schéma directeur « Eau potable » en 2020 qui a débouché sur l'élaboration d'un PPI en 2022 pour répondre aux différents enjeux :

- Répondre aux enjeux environnementaux de qualité de l'eau potable (problématique Nitrate, Pesticide, Métabolites, ...).
- Répondre aux enjeux de disponibilité de la ressource (Crise Sécheresse et baisse de la ressource 2022, ...).

L'investissement 2025 s'élève à **2,247 M€** et le PPI 2025-2035 s'élèverait à **24,4 M€** pour l'eau

Dans le cadre de la politique tarifaire, les tarifs vont évoluer de **+4,5%** en 2026, tel que prévu dans le plan d'harmonisation des tarifs.

- Développement économique :

Les investissements proposés en 2026 tiennent compte des nécessités de développement économique du territoire et des capacités financières d'investissement de Leff Armor communauté.

Pour 2026 :

- ✓ Finalisation des travaux de viabilisation de Plélo Sud 2
- ✓ Acquisitions foncières.
- ✓ Lancement des études de faisabilité de la Za de Saint-Jean-Kerdaniel

Energies renouvelables : « ancienne production électrique turbine »

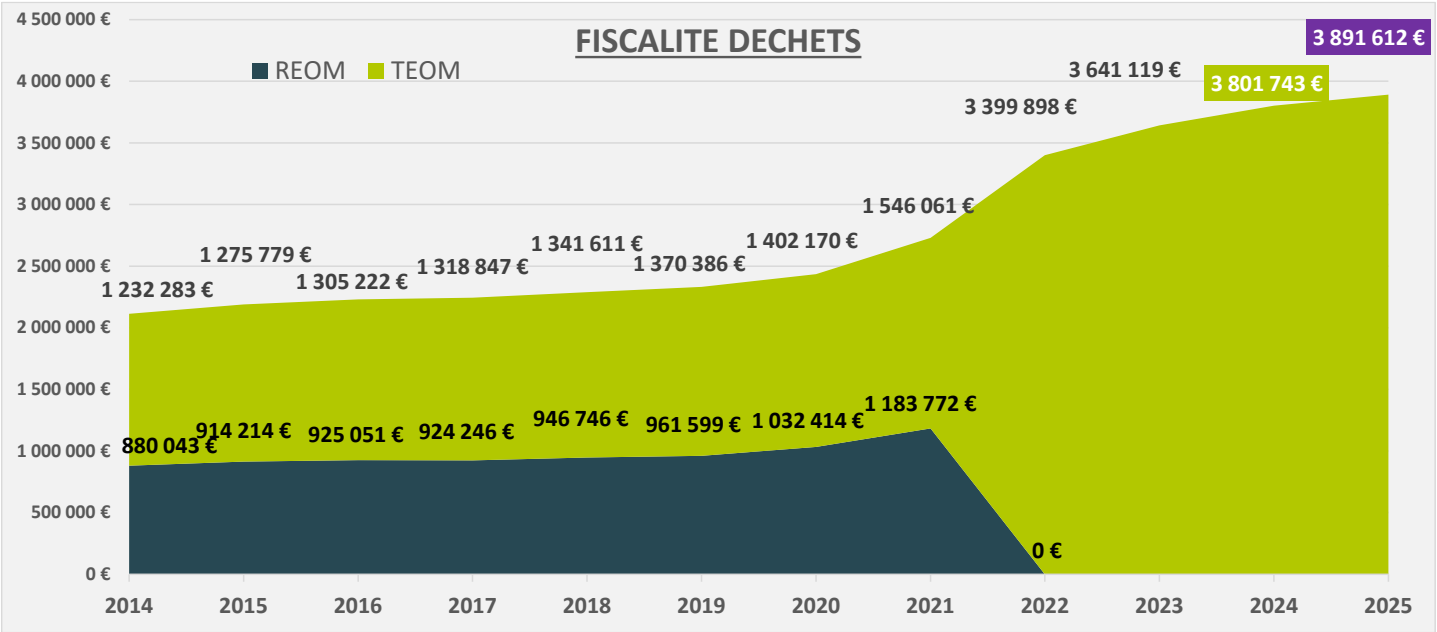
En plus des dépenses et recettes liées à la production d’électricité de la turbine, tous les opérations comptables liées à la production et vente d’énergie devront figurer dans ce budget (chaudière plaquettes bois & projets photovoltaïques).

- Focus sur la gestion « déchets »

Bilan financier au 31/10/25 : prospectives au 31/12/2025

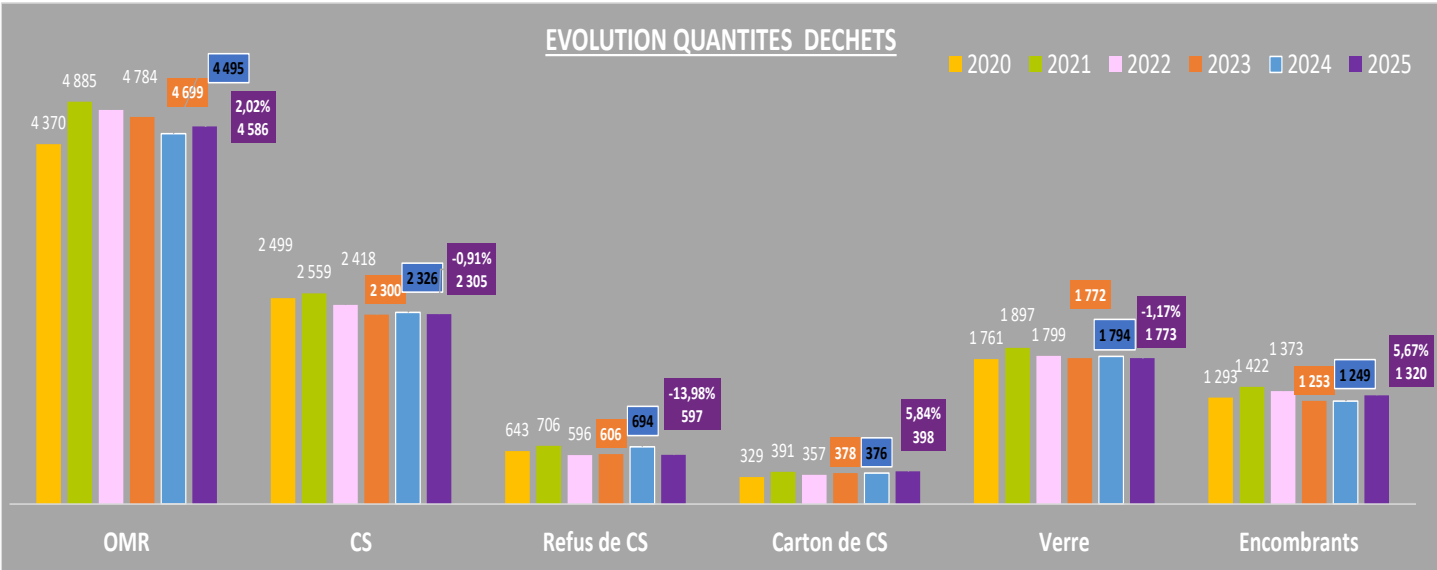
L’harmonisation de la fiscalité au taux de 15,10% a permis de recevoir un produit de TEOM de 3,891 M€ soit +491 K€ de TEOM / 2022.

Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives (+1,70%) et l’évolution physique des bases (+0,66%) a permis une recette supplémentaire de +89 K€ de TEOM par rapport à 2024.



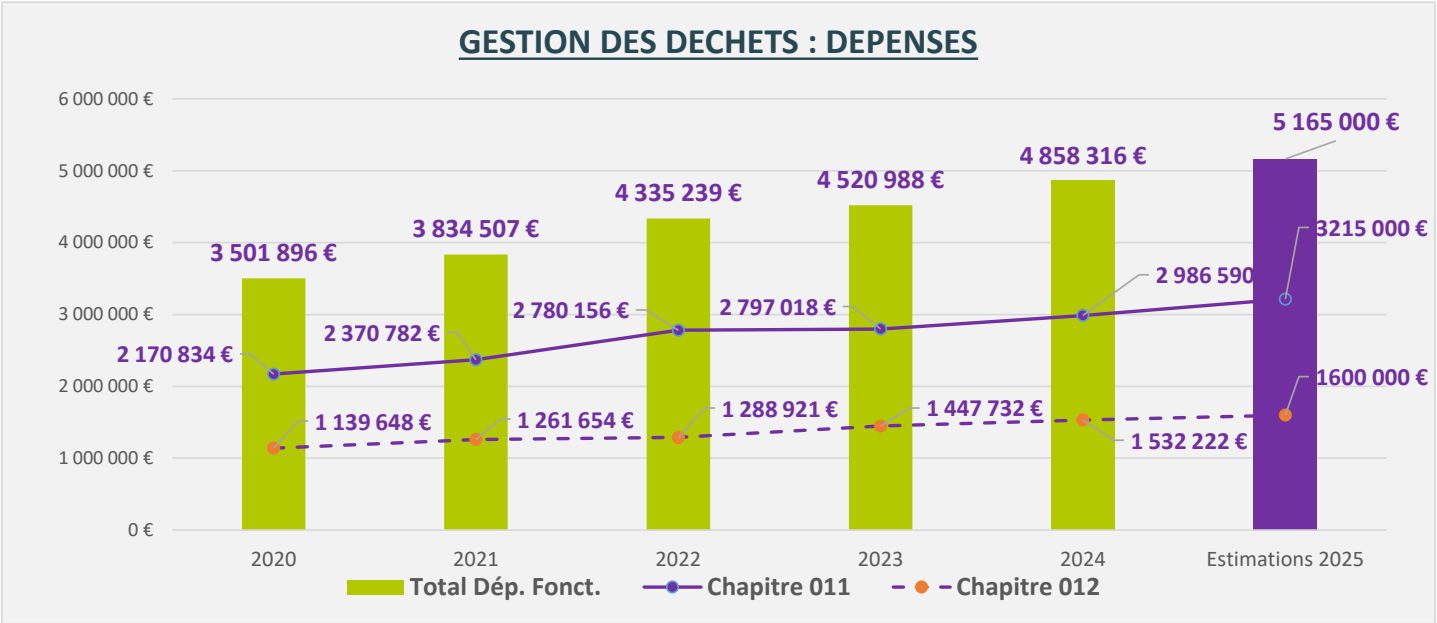
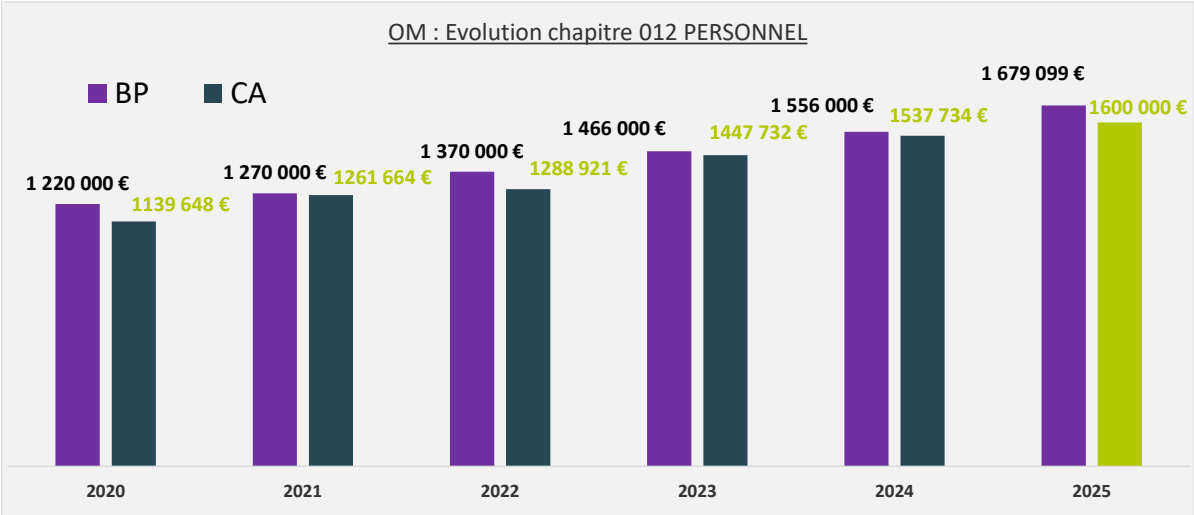
La prospective financière de 2021 prévoit un équilibre des comptes fin 2026 avec un apurement des déficits antérieurs d’environ 150 K€ / an et un programme de renouvellement des BEOM.

Sur l’année 2025, le budget « gestion des déchets » devrait enregistrer une forte augmentation de ses charges de gestion (+280 K€ / +6%) dans un contexte de hausse des quantités d’OMR (+2%) et d’encombrants (+5,67%) et d’une légère baisse de la collecte sélective (-0,91%) et du verre (-1,17%).



Les charges de personnel devraient augmenter d'environ **+63 K€** (prise en compte des assurances statutaires & de l'action sociale) et ainsi que les facturations KERVERAL (**+126 K€**) et les prestataires déchèteries (**+40 K€**) et les amortissements, justifient l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement.

Situation au 31/10/25 & prospective au 31/12/25 :



Sur **4,855 M€** de dépenses réelles de fonctionnement estimées, les dépenses de traitement de KERVERAL s'élèvent à **2,524 M€** devraient représenter **52%** et les dépenses de personnel à **33%**.

Les dépenses de carburants devraient se stabiliser à hauteur de **176 K€** mais reste encore plus élevés qu'en 2021 (**+50 K€**).

Investissement : **280 K€** pour l'acquisition d'une BEOM, **57 K€** de conteneurs et des travaux de sécurisation des déchèteries en cours.

Financement : emprunt de **200 K€**

Résultats financiers 2025 : prospective

		2021	2022	2023	2024	Prospective 2025
Résultats de fonctionnement	de	-832 K€	-631 K€	-371 K€	-233 K€	-20 K€
Résultats d'investissement		-4 K€	-38K€	-142 K€	-34 K€	-129 K€
Résultats cumulés		-836 K€	-669 K€	-514 K€	-268 K€	-149 K€

		Amélioration de 167 K€	Amélioration de 154 K€	Amélioration de 268 K€*	Amélioration de 119 K€
CAF brute	-69 K€	412 K€	466 K€	387 K€	490 K€
CAF Nette	-194K€	248 K€	287 K€	189 K€	290 K€
Désendetttement		2,2 années	2 années	2,13 années	1,69 années

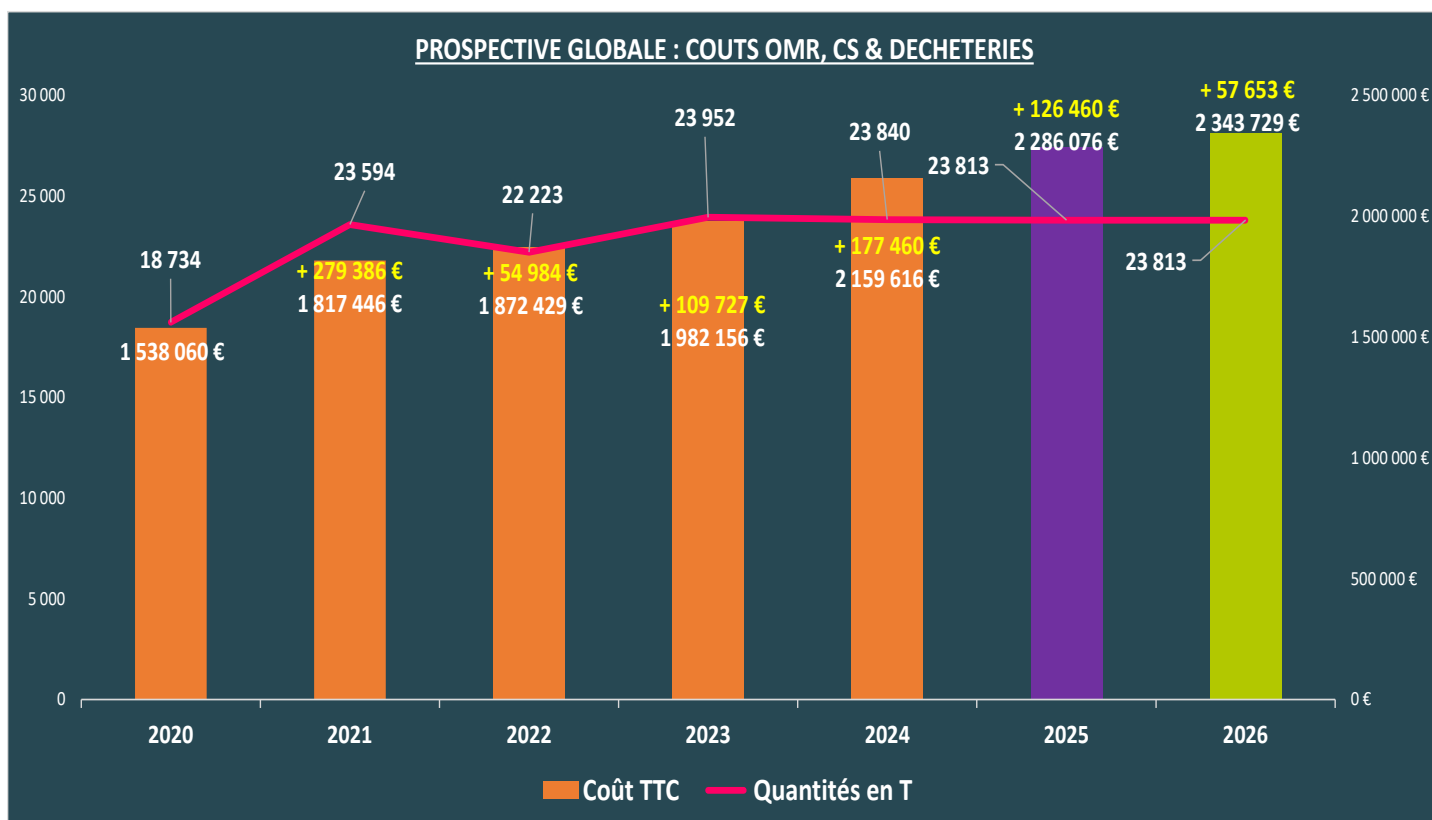
Grâce à une forte maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et d'investissement et d'une dynamique de notre fiscalité, la trajectoire de réduction de déficit (**150 K€/an**) devrait être atteinte pour la 4^{ème} année consécutive.

Prospectives 2026 :

FAITS MARQUANTS 2026 : AU FIL DE L'EAU

- Prévisions de quantités identiques à 2025
- Base TEOM **+1,6%** : **+62 K€** de TEOM /2025 (coefficient de valorisation **+1%** & **+0,6%** évolution physique des bases)
- Kerval : réactualisation des tarifs à la hausse (en moyenne **+4,43%**) et notamment sur les refus de tri, l'OMR et les encombrants & carton) **+58 K€** atténuée par un passage de taux TVA de 10% à 5,5% / prise en compte de l'évolution de la TGAP dans le PLF 2026
- Kerval : légère baisse des charges de structures (**4,5 €/hab**) & stabilité des charges sensibilisation (**1€/hab**)
- Augmentation des soutiens des éco-organismes (CITEO, OCADE) et stabilité des valorisations matières (verre & CS)
- Personnel : prise en compte du GVT & +3 points CNRACL
- Stabilité des dépenses en carburant **176 K€** (tarifs)
- PPI à **329 K€** dont **128K€** pour l'achat de conteneurs et **196 K€** pour des travaux d'aménagement et de mise aux normes des déchèteries / emprunt à **200 K€**

Prospective Kerval : hypothèse de stabilité des quantités



Prospective financière & engagements pluriannuels (PPI)

Pour rappel, une prospective avait été réalisée par « Ressources Consultants Finances » en juin 2022 dans le cadre du diagnostic du Pacte Solidaire. Les prospectives 2026 réalisées par Finance Active tiennent compte d'estimations pour les résultats définitifs 2025.

Au vu du moment de réalisation des prospectives et des incertitudes institutionnelles, deux hypothèses ont été étudiées : avec le PLF 2026 & PLF 2026 sans la baisse des compensations sur les établissements industriels.

Hypothèses communes retenues :

- 011 charges à caractère général +2%/an
- 012 charges de personnel +3,5%/an
- Evolution Dép. Fonct. : entre +2,24% (2026) & +2,55% (2029) / supérieure à l'inflation estimée
- Stabilité des fluides / 2025
- Attributions de compensation constantes
- Subventions constantes
- Participation SDIS neutralisée avec les attributions de compensations
- Evolution des produits de services : +2%
- Coefficient de valorisation des VL +1 %
- FPIC droit dérogatoire
- Fiscalité stable (taux) / GEMAPI à 150 K€
- Evolution des bases fiscales selon l'inflation PLF 2026
- FBI : prise en compte des accords avec la commune de Châtelaudren-Plouagat
- PPI : 3,614 M€ en 2026 / 2,96 M€ en 2027 / 2,75 M€ en 2028 & 2029 (Taux de réalisation à 70%)
- Fin THD en 2027 / Taux de subvention à 30%
- Stabilité de l'encours de la dette (règle d'or)
- Fonds de roulement supérieur à 2 mois de salaires

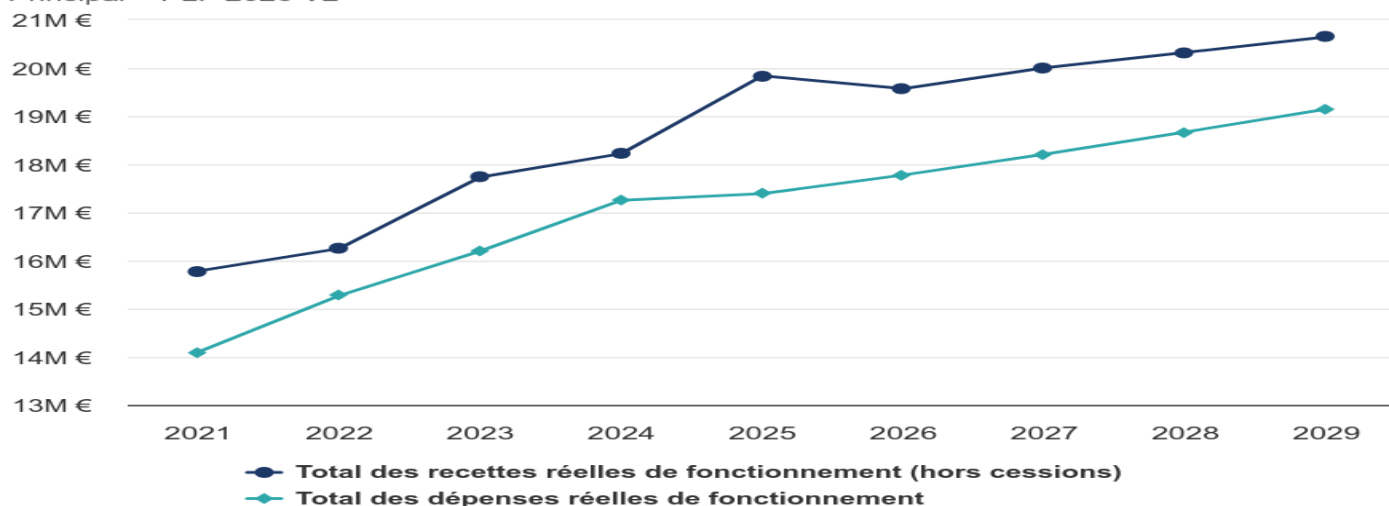
Hypothèses spécifiques PLF retenues :

1- Prospective 2026 avec PLF 100%

- Ecrêtement compensation TVA/CVAE 2026 à 2029
- Ecrêtement compensation TVA/TH en 2026 à 2029
- DGF revalorisation Finance Active
- DCRTP : 0 K€ (-27K€)
- FCTVA 2026 : 0 € & décalage les années suivantes
- FCTVA fonctionnement : 0 € (-10 K€)
- ↘ 25% des compensation EI 2026 à 2029

Effet de ciseau

Principal > PLF 2026 V2

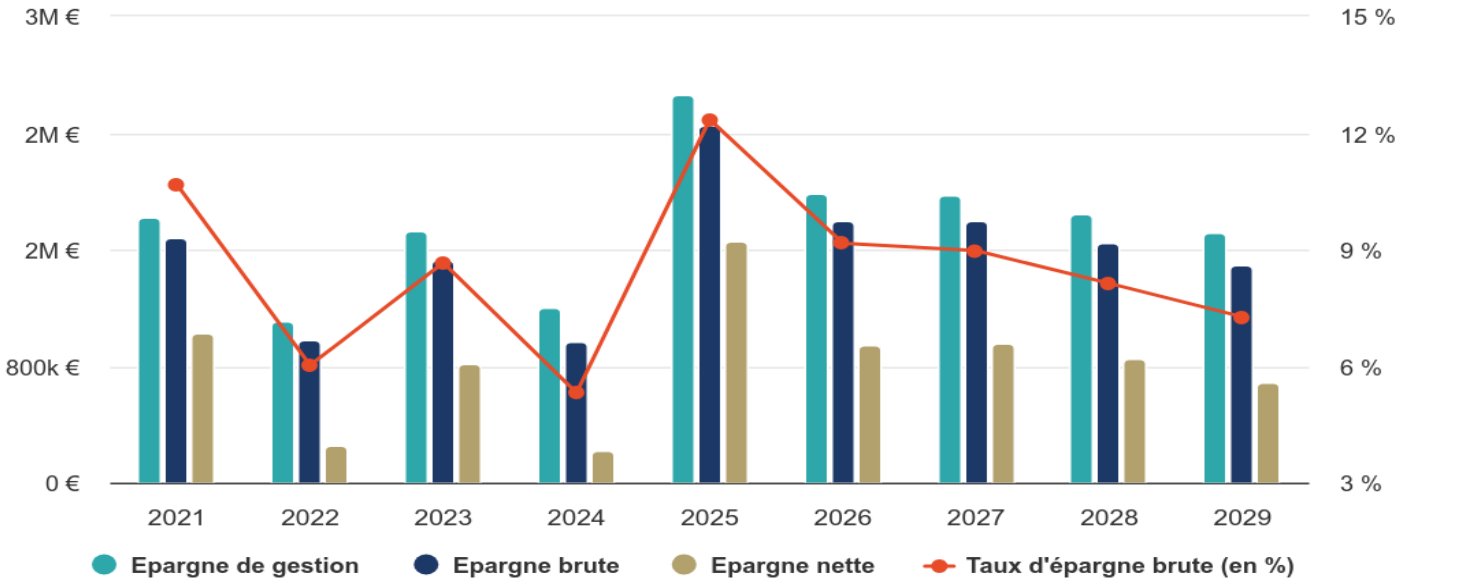


	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Epargne de gestion	1 728 815 €	1 207 215 €	2 668 385 €	1 980 002 €	1 978 187 €	1 850 038 €	1 714 841 €
Epargne brute	1 535 557 €	968 558 €	2 449 072 €	1 793 090 €	1 794 219 €	1 651 418 €	1 500 035 €
Epargne nette	813 104 €	220 197 €	1 655 507 €	943 819 €	960 859 €	854 525	684 425 €
Taux d'épargne brute	8,66%	5,32%	12,35%	9,16%	8,97%	8,13%	7,27%
Emprunt	750 000 €	759 000 €	805 000 €	850 000 €	830 000 €	796 000 €	815 000 €
CRD au 31/12	9 130 342 €	9 151 619 €	9 163 054 €	9 163 783 €	9 160 423 €	9 159 530 €	9 158 920 €
Annuité	915 711 €	987 018 €	1 012 878 €	1 036 182 €	1 017 329 €	995 514 €	1 030 416 €
Ratio de désendettement	5,9 ans	9,4 ans	3,7 ans	5,1 ans	5,1 ans	5, 5 ans	6,1 ans
Fonds de roulement au 31/12	2 701 652 €	1 813 210 €	2 450 439 €	1 620 100 €	1 477 798 €	1 444 841 €	1 341 164 €

Dégradation des indicateurs / Alerte sur les indicateurs

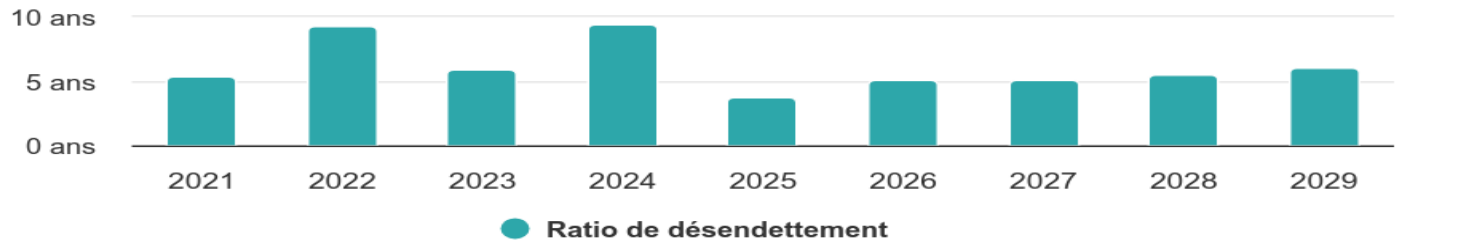
Les épargnes et Taux d'épargne brute

Principal > PLF 2026 V2



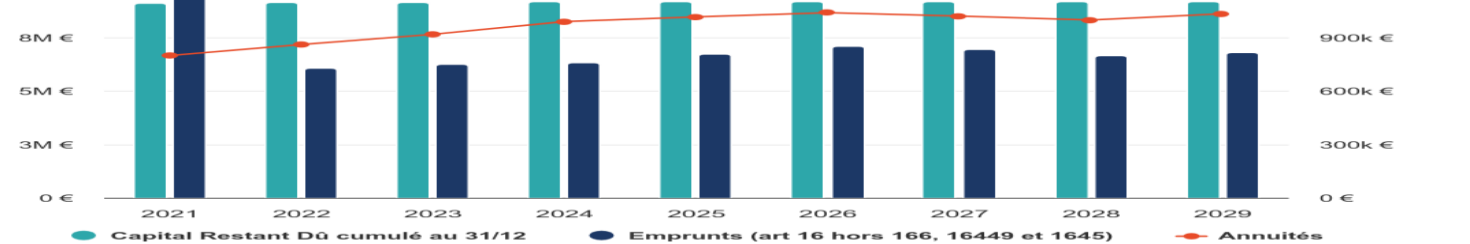
Ratio de désendettement

Principal > PLF 2026 V2



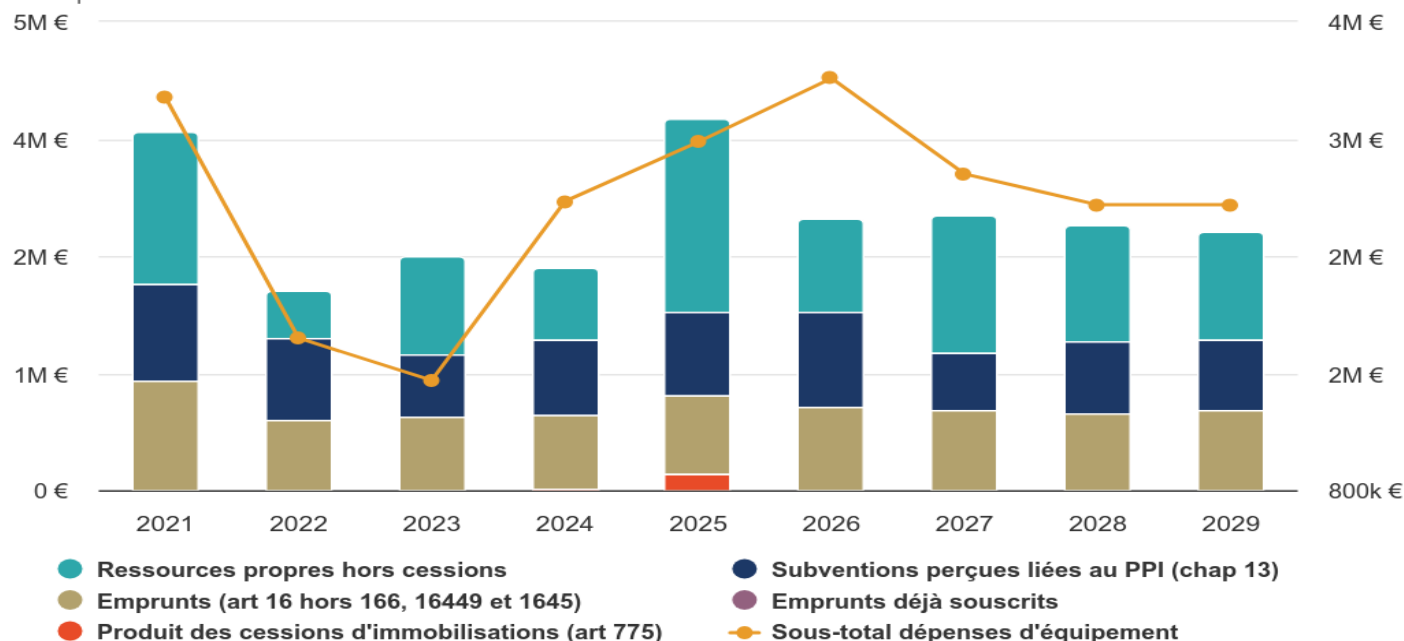
Capital restant dû au 31/12 et annuité de la dette

Principal > PLF 2026 V2



Financement de l'investissement

Principal > PLF 2026 V2



Commentaires :

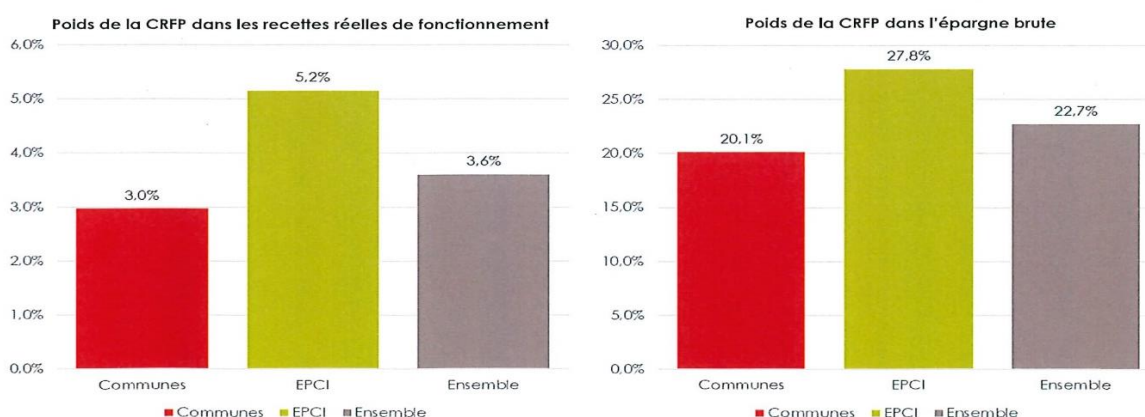
- En 2025, **fort rétablissement des ratios financiers** liés au levier fiscal, à la fiscalité supplémentaire (CFE) et une maîtrise des dépenses de fonctionnement avec une stabilité de l'encours de la dette (règle d'or) et bonne réalisation des investissements.
- Les mesures du PLF 2026 viennent dégrader lentement les ratios financiers sur les années 2026 à 2029 mais ils restent « corrects » et dans les moyennes départementales (2023).
- L'encours de la dette reste stable aux alentours de **9,1 M€** avec un emprunt annuel correspondant au remboursement annule du capital.
- L'investissement inscrit dans la prospective tient compte de la fin du THD en 2027 avec un taux de réalisation de 70% pour les équipements d'investissement. Le niveau en montant est équivalent à celui du mandat 2020-2025 (moyenne **2,5 M€**) avec un pic en 2026 (**3,6 M€**).
- Le rétablissement du fonds de roulement en 2025 (**2,45 M€**) permet de financer une partie du « pic d'investissement en 2026 » et se stabilise aux alentours de **1,5 M€** (2 mois de paie / règle d'or) mais se dégrade lentement sous les effets de la pérennisation des mesures du PLF 2026.

Poids de la CRFP dans les recettes réelles de fonctionnement et l'épargne brute

RESSOURCES

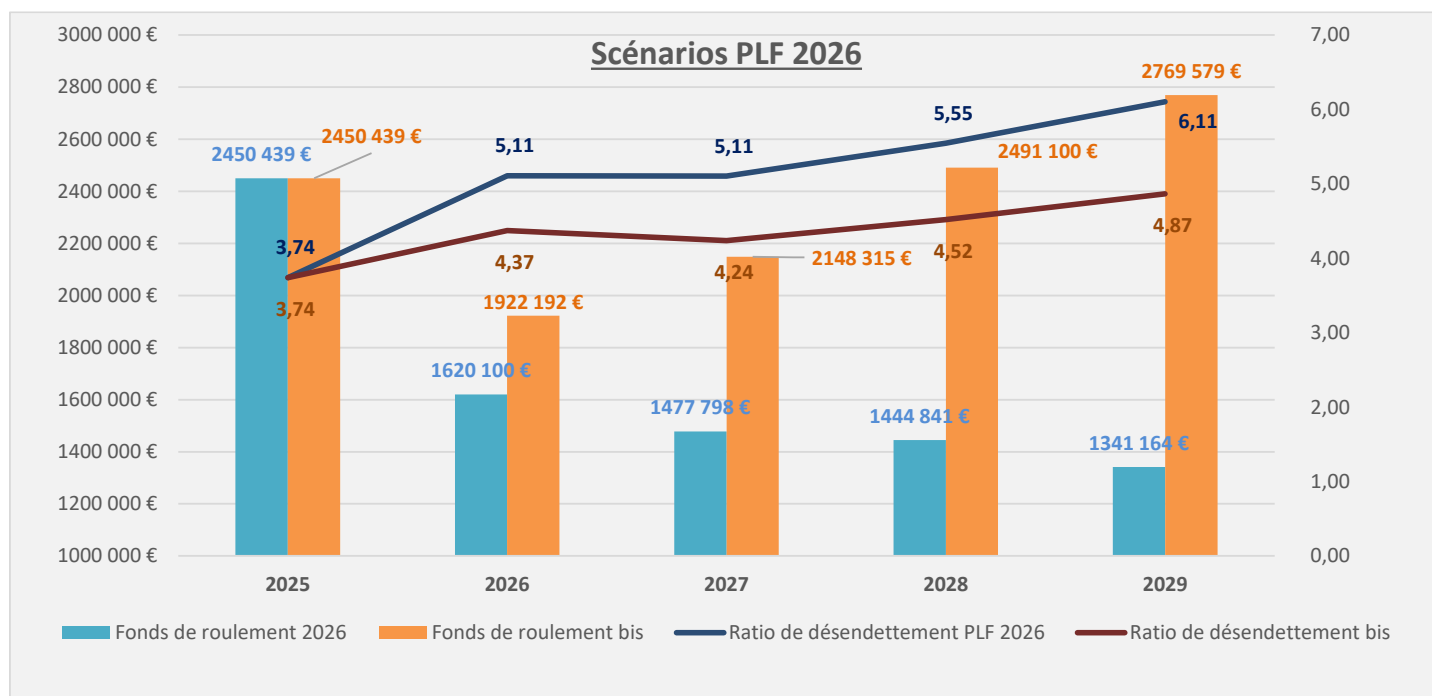
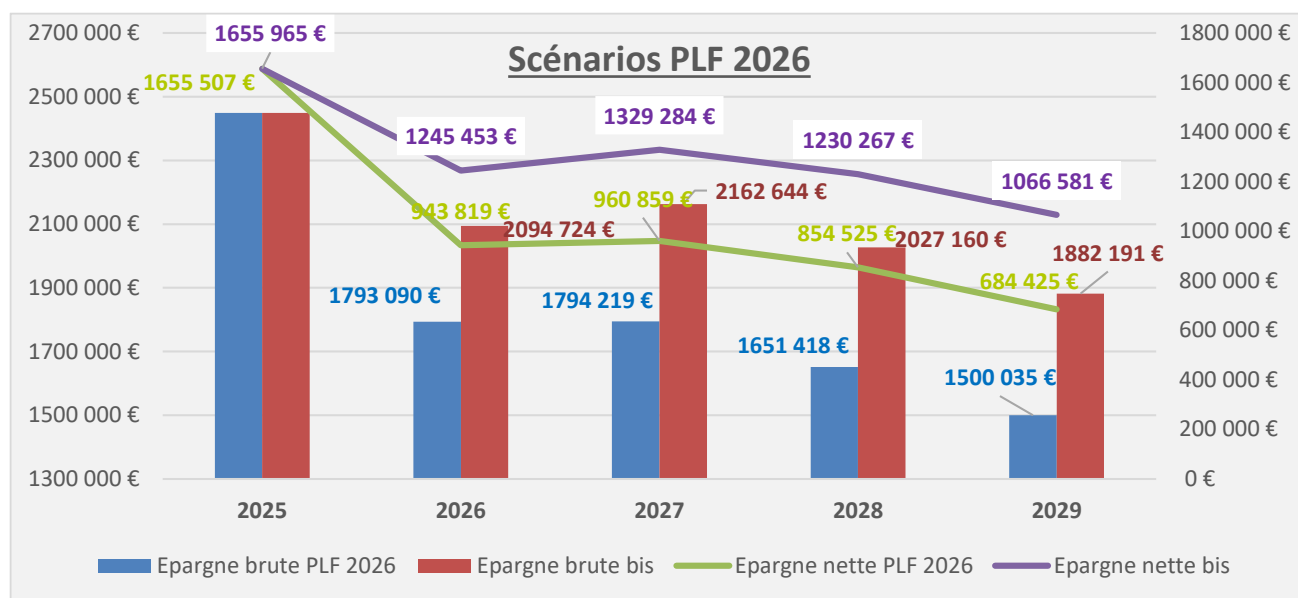
314

En conséquence, la CRFP des EPCI représente 5,2% de leurs recettes réelles de fonctionnement contre 3% pour la CRFP des communes, et 27,8% de l'épargne brute des EPCI contre 20% de l'épargne brute des communes.



2- Prospective 2026 avec PLF 2026 bis

- Toutes les hypothèses du scénario 1 (PLF 2026 à 100%) sans la ↘ 25% des compensation EI 2026 à 2029



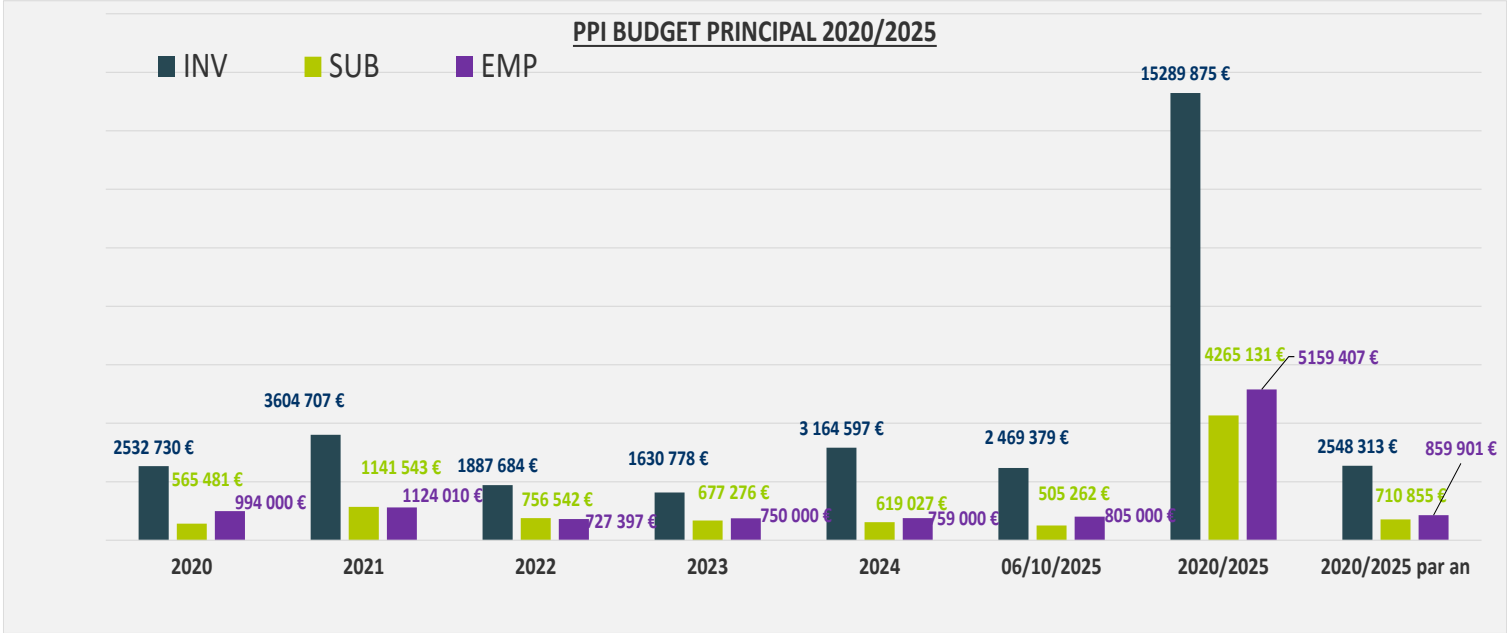
Commentaires :

- On constate que la baisse de 25% de la compensation CFE des établissements industriels et sa pérennisation les années suivantes, impacte à elle seule la situation financière de Leff Armor et ses ratios financiers à 2029 :
 - ✓ **-25%** Epargne brute / **-36%** Epargne nette / **-51,5%** Fonds de roulement / **-1,24 ans** capacité de désendettement
 - ✓ L'effet cumulé de l'écèlement sur l'évolution de la compensation TVA de 2026 à 2029 : **-1,046 M€**
 - ✓ L'effet cumulé de l'écèlement sur l'évolution de la compensation CFE EI de 2026 à 2029 : **-1,193 M€**
- Soit un total de **-2,239 M€** pour ces 2 mesures

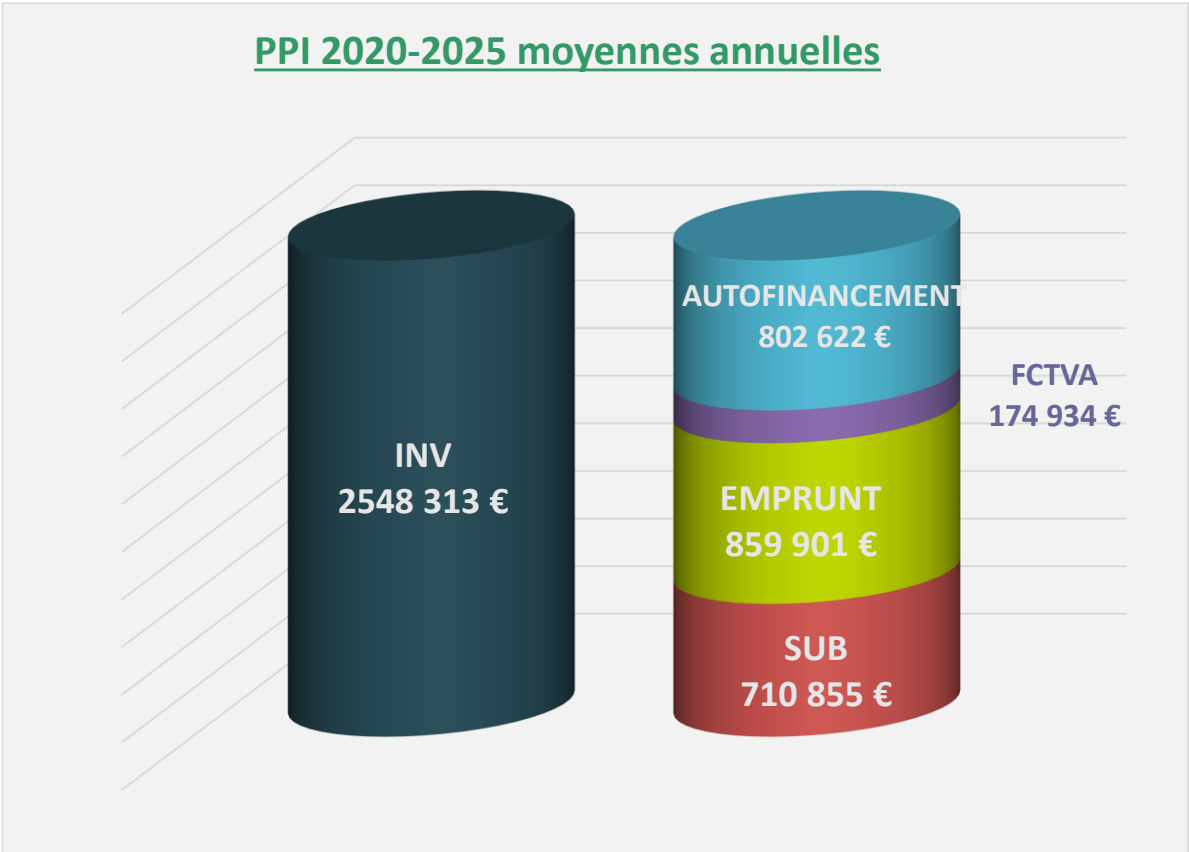
PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT PPI 2024-2026 :

Suite à la fusion des 2 intercommunalités en 2017, un PPI avait été élaboré pour la période 2018-2021 pour le budget Général, les budgets « développement économique » et les budgets « Eau & Assainissement ». L'année 2026 sera une année de finalisation du PPI 2024-2026 et de priorisation dans le cadre du la construction du nouveau PPI 2027-2031 :

Pour rappel : au 06/10 pour l'année 2025



Sur la période 2020-2025 (6 ans), une moyenne de **2,548 M€** a été investie sur le budget principal mobilisant une moyenne de **710 K€** de subventions (**28%**) et de **859 K€** d'emprunt annuel (**34%**). L'autofinancement moyen s'élève à **802 K€** (**31,5%**) et le remboursement de FCTVA à **174 K€** (**7%**).



PPI 2024-2026 : LEFF ARMOR, UN TERRITOIRE DURABLE, ATTRACTIF & SOLIDAIRE

Le PPI est un outil évolutif et prospectif qui permet de prioriser les investissements selon les capacités financières et d’optimisation des plans de financement.

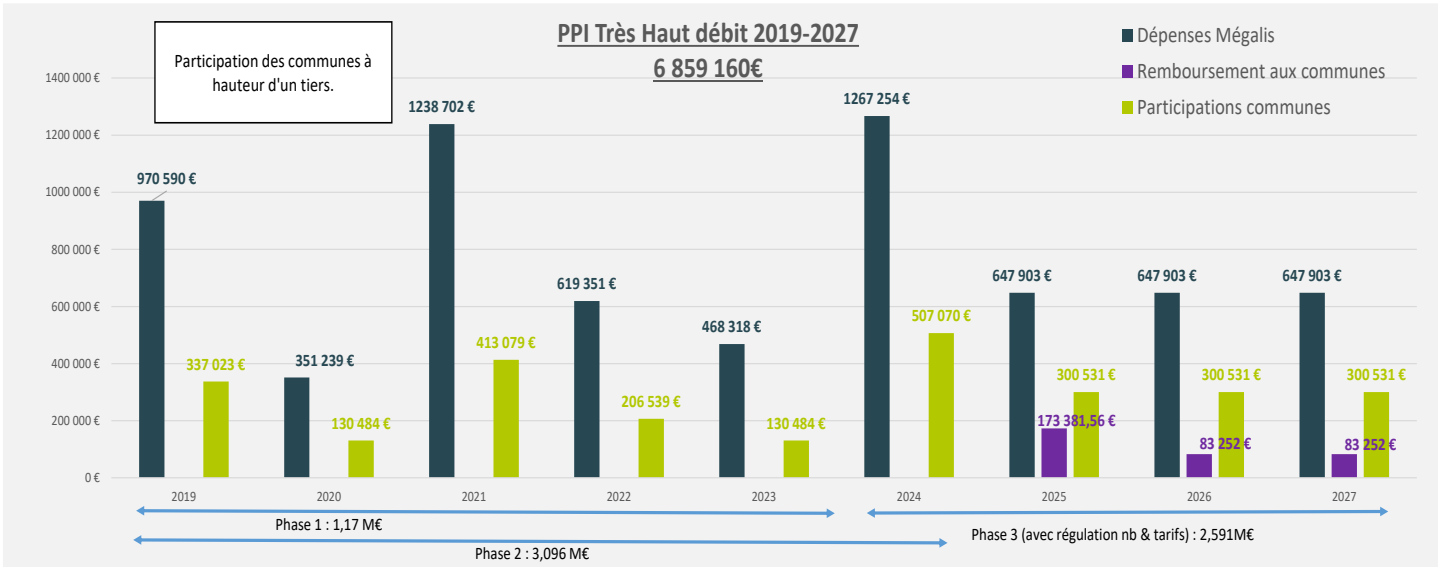
Le PPI 2024-2026 est en cours de finalisation avec la préparation budgétaire 2026. Certains crédits non consommés sur 2025 seront reportés sur les Crédits de Paiement 2026 (CP). Les CP 2026 seront finalisés lors de la préparation budgétaire et du vote des budgets primitifs 2026.

Concernant l’AP 07 « Bretagne Très Haut Débit », les CP sont actualisés avec le report des remboursements aux communes et l’inscription des CP 2027 pour se caler sur la temporalité de la convention THD avec Mégalis.

Pour 2026, il conviendra de poursuivre les engagements pris depuis le début du mandat dans le cadre des grandes orientations (THD, politique habitat, Coat &Co « Le village des transitions » & l’EPIDE, réhabilitation de la longère...). L’accent sera en outre mis sur les investissements dans l’entretien et la rénovation énergétique de nos bâtiments et la production d’énergies renouvelables.

		CREDITS DE PAIEMENT					
N°	AUTORISATIONS DE PAIEMENT	CA 2024	BP 2025	CA 2025 au 06/10	2026	2027	TOTAUX
AP 01	PETITE ENFANCE / ENFANCE-JEUNESSE	433 037 €	303 214 €	139 254 €	908 820 €		1 645 071 €
AP 02	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	72 027 €	160 000 €	36 426 €	140 000 €		372 027 €
AP 03	AMENAGEMENT / HABITAT	181 649 €	454 323 €	83 524 €	606 359 €		1 242 331 €
AP 04	DEVELOPPEMENT SPORTIF	80 302 €	451 118 €	370 244 €	252 000 €		783 420 €
AP 05	EXPERIMENTATION COAT AN DOC'H	169 348 €	721 700 €	254 431 €	200 000 €		1 091 048 €
AP 06	EPIDE	40 117 €	190 000 €	108 690 €	50 000 €		280 117 €
AP 07	BRETAGNE TRES HAUT DEBIT	1 241 908 €	808 327 €	808 326 €	718 197 €	718 197 €	3 486 629 €
AP 08	ENVIRONNEMENT & BIODIVERSITE	490 511 €	473 950 €	349 337 €	190 000 €		1 154 461 €
AP 09	MATERIEL DE TRANSPORT	42 554 €	120 000 €	0 €	120 000 €		282 554 €
TOTAL AP/CP		2 751 453 €	3 682 632 €	2 150 233,13 €	3 185 376 €	718 197 €	10 337 658 €
		68%		58%			
TOTAL HORS AP/CP		413 144 €	935 769 €	319 146,32 €	1 737 340 €		3 086 253 €
				34%			
TOTAUX INVESTISSEMENT		413 144 €	4 618 401 €	2 469 379,45 €	4 922 716 €	718 197 €	13 423 911 €
				53%			

Focus PPI Très Haut Débit :

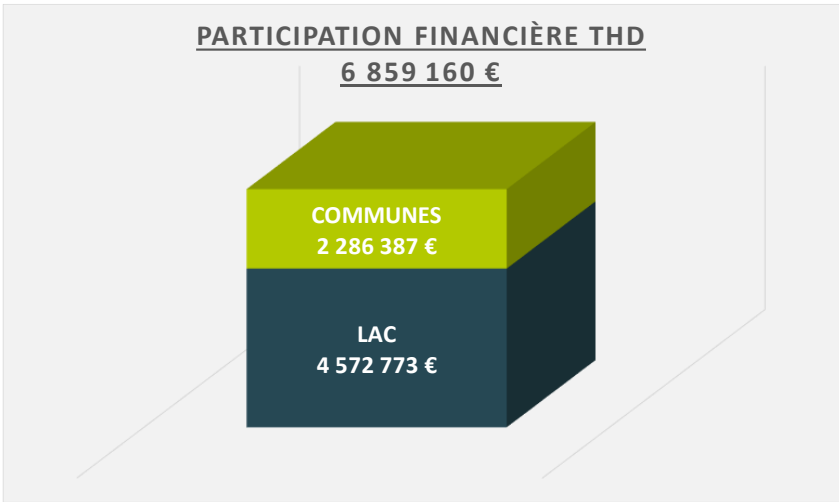


En 2024, des conventions ont été signées entre Leff Armor Communauté et les communes pour valider les participations financières de la phase 3 et les remboursements aux communes sur les phases 1 & 2.

En 2026, les 3^{èmes} acomptes de la phase 3 seront à versés : LAC **647 K€ & 300 K€** pour les communes qui se verront remboursés **83 K€** au titre des phases 1 & 2.

Récapitulatif des participations 2026 des communes :		Récapitulatif des remboursements 2026 aux communes :			
		3ème Acompte 25% 2026			
COMMUNES	Montants	COMMUNES	2024 & 2025	2026	2027
Boqueho	16 401,00 €	Boqueho	148,67 €		
Chatelaudren-Plouagat	54 875,33 €	Bringolo	3 980,01 €	1 990,01 €	1 990,01 €
Cohiniac	6 339,67 €	Chatelaudren-Plouagat	7 402,50 €	3 701,25 €	3 701,25 €
Gommenec'h	9 419,67 €	Cohiniac	273,99 €		
Goudelin	513,33 €	Gommenec'h	1 187,33 €		
Lannebert	256,67 €	Goudelin	24 591,68 €	12 295,84 €	12 295,84 €
Lanrodec	20 456,33 €	Lannebert	4 716,00 €	2 358,00 €	2 358,00 €
Lanvollon	36 652,00 €	Lanrodec	274,00 €		
Le Merzer	128,33 €	Lanvollon	2 363,34 €	1 181,67 €	1 181,67 €
Pleguien	2 104,67 €	Le Faouët	2 394,34 €	1 197,17 €	1 197,17 €
Plélo	45 994,67 €	Le Merzer	7 053,50 €	3 526,75 €	3 526,75 €
Plerneuf	14 989,33 €	Pleguien	8 642,66 €	4 321,33 €	4 321,33 €
Plouvara	16 426,67 €	Plélo	3 128,50 €	1 564,25 €	1 564,25 €
Pludual	1 180,67 €	Plouha	78 317,84 €	39 158,92 €	39 158,92 €
Pommerit Le Vicomte	35 882,00 €	Plouvara	2 009,35 €		
St-Gilles-Les-Bois	7 725,67 €	Pludual	8 232,51 €	4 116,25 €	4 116,25 €
Saint-Jean-Kerdaniel	4 081,00 €	Pommerit Le Vicomte	319,67 €		
Saint-Péver	51,33 €	Saint-Fiacre	2 196,33 €		
Trégomeur	12 551,00 €	St-Gilles-Les-Bois	136,98 €		
Tressignaux	10 651,67 €	Saint-Jean-Kerdaniel	2 336,67 €	1 168,34 €	1 168,34 €
Tréverec	3 850,00 €	Saint-Péver	1 983,33 €	991,67 €	991,67 €
		Tréguidel	6 691,51 €	3 345,75 €	3 345,75 €
		Tréméven	4 669,83 €	2 334,91 €	2 334,91 €
		Tréverec	331,02 €		
			173 381,55 €	83 252,10 €	83 252,10 €
				339 885,75 €	
	300 531,00 €				

Synthèse des participations à Bretagne THD :



Plan pluriannuel d'investissement : volet économique

Les investissements proposés en 2026 doivent tenir compte des nécessités de développement économique du territoire et des capacités financières d'investissement de Leff Armor communauté.

Pour 2026 :

- L'aménagement de la ZA de Plelo Sud 2 touche à sa fin avec une livraison tout début 2026. Un budget est à prévoir pour finaliser les aménagements, incluant également le dévoiement d'une canalisation du SDAEP (80 k€) et les soldes de marchés selon les paiements réalisés en 2025.
- Ce projet est par ailleurs générateur de recettes conséquentes, avec une réelle dynamique commerciale observée avant même la livraison. Les dernières décisions de vente permettent d'envisager 2,5 M€ de recettes à court terme pour Leff Armor. Et il reste encore pour 1 M€ de terrains à vendre.
- Le prochain projet à suivre sera l'aménagement de l'extension de la ZAE de Saint-Jean Kerdaniel, avec une faisabilité confiée à la SPL BAA (5k€), un marché de MOE (25 k€) et un lancement de travaux possible fin 2026.
- Il convient également de mettre en œuvre les acquisitions foncières dont la dynamique a été lancée avec la future approbation du PLUI-H pour un montant de 320 k€.
 - ✓ 200 K€ aux Fontaines
 - ✓ 75 K€ à Goudelin
 - ✓ 20 K€ à Saint-Jean Kerdaniel

Plan pluriannuel d'investissement : Eau & Assainissement

Les PPI & les AP/CP seront révisés pour les BP 2026 selon les résultats 2025, nos obligations réglementaires, les perspectives en cours et nos capacités financières tout en adaptant notre politique tarifaire.

A la date du 12/11, ci-dessous les éléments :

Eau potable : un atterrissage à 2,024 M€ est prévu soit 82% de taux de réalisation.

AP/CP actualisées avec la nouvelle prospective :

N°	AUTORISATIONS DE PAIEMENT	AP/CP EAU						TOTAUX
		CA 2024	BP 2025	CA 2025	2026	2027	2028	
AP 01	ETUDES	6 720 €	10 000 €	0 €	40 000 €	20 000 €	0 €	76 720 €
AP 02	TRAVAUX STATIONS EXISTANTES	387 795 €	248 750 €	6 034 €	400 000 €	150 000 €	100 000 €	1 286 545 €
AP 03	STATION KERMILIN	16 399 €	56 000 €	16 151 €	134 000 €	1 705 000 €	1 425 000 €	3 336 399 €
AP 04	TRAVAUX DISTRIBUTION AEP	2 094 501 €	1 770 039 €	881 462 €	2 182 000 €	1 554 000 €	940 000 €	8 540 540 €
AP 05	PERIMETRES DE PROTECTION	66 937 €	269 977 €	104 571 €	203 500 €	140 500 €	140 500 €	821 414 €
TOTAL AP/CP		2 572 352 €	2 354 766 €	1 008 218 €	2 959 500 €	3 569 500 €	2 605 500 €	14 061 618 €
		86%		43%				
TOTAL HORS AP		209 357 €	124 800 €	54 565 €	199 000 €	133 000 €	50 000 €	716 157 €
TOTAL INVESTISSEMENT			2 479 566 €	1 062 784 €	3 158 500 €	3 702 500 €	2 655 500 €	14 777 775 €
		2 781 709 €		43%				

Assainissement : un atterrissage à **5,745 M€** est prévu soit **98%** de taux de réalisation.

AP/CP actualisées avec la nouvelle prospective

		AP/CP ASSAINISSEMENT							
N°	AUTORISATIONS DE PAIEMENT	CA 2024	BP 2025	CA 2025	2026	2027	2028	2029	TOTAUX
AP 01	ETUDES	29 578 €	15 000 €	9 892 €	50 000 €	130 000 €	0 €	0 €	224 578 €
AP 02	TRAVAUX STEP EXISTANTES	80 941 €	178 181 €	124 668 €	340 000 €	405 000 €	250 000 €	0 €	1 254 122 €
AP 03	NOUVELLES STATIONS	118 675 €	1 020 000 €	763 451 €	1 214 000 €	1 000 000 €	500 000 €	1 150 000 €	5 002 675 €
AP 04	TRAVAUX RESEAX EU & PR	1 801 531 €	4 541 000 €	3 328 697 €	2 345 000 €	556 000 €	1 990 000 €	1 650 000 €	12 883 531 €
OTAL AP/CP		2 030 724 €	5 754 181 €	4 226 707 €	3 949 000 €	2 091 000 €	2 740 000 €	2 800 000 €	19 364 905 €
		62%		73%					
TAL HORS AP		62 049,92 €	129 245 €	38 843 €	61 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	312 294 €
INVESTISSEMENT		2 092 774 €	5 883 426 €	4 265 550 €	4 010 000 €	2 111 000 €	2 760 000 €	2 820 000 €	19 677 199 €
		60%		73%					

Plan pluriannuel d'investissement : Gestion des déchets

Dans le cadre de l'harmonisation de la fiscalité et dans l'étude prospective, le PPI a fixé un montant annuel maximum d'investissement à **330 K€ jusqu'en 2026**. Les crédits peuvent être fongibles entre les lignes de crédits.

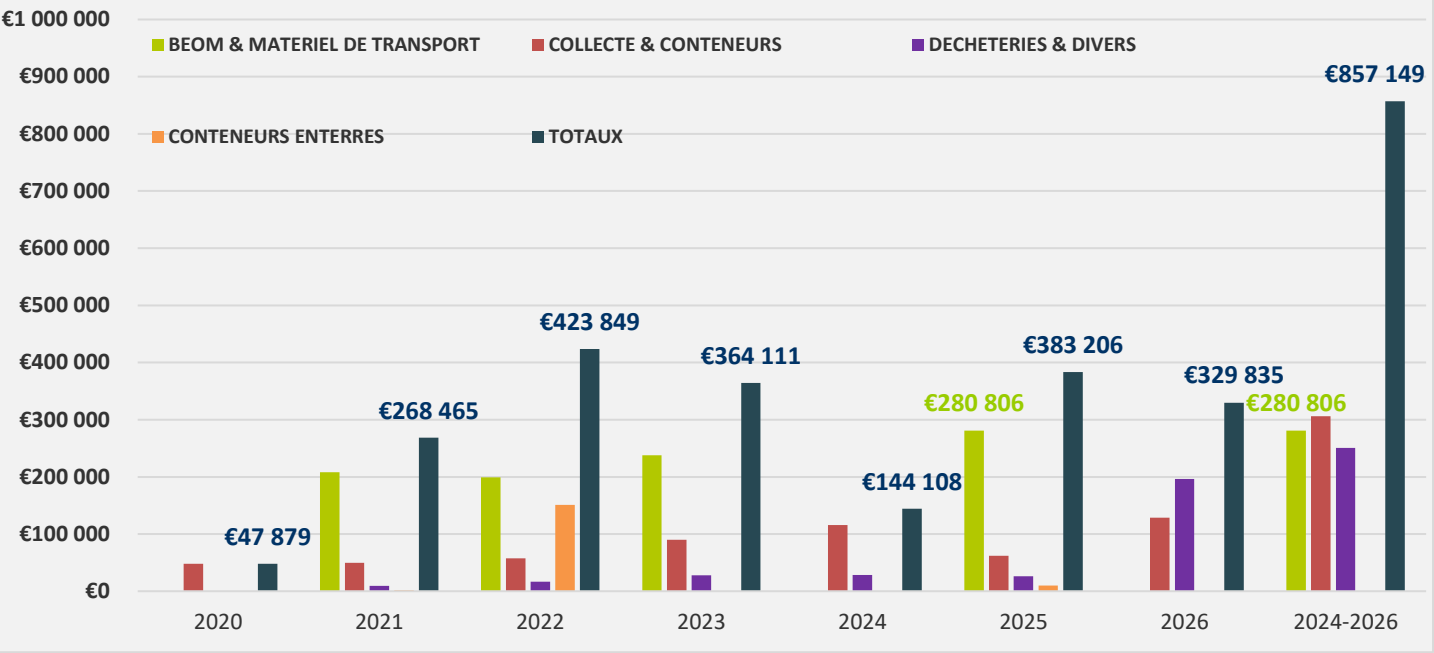
Pour 2026, il faudra prendre en compte les investissements concernant le renouvellement des conteneurs et des travaux de mise aux normes et d'aménagement dans les déchèteries.

	CA				PPI GESTION DECHETS 2024-2026				
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2024-2026	
BEOM & MATERIEL DE TRANSPORT		208 089 €	199 079 €	237 557 €	0 €	280 806 €		280 806 €	
COLLECTE & CONTENEURS	47 879 €	49 450 €	57 356 €	89 797 €	115 795 €	61 962 €	128 590 €	306 347 €	
DECHETERIES & DIVERS		9 211 €	16 585 €	28 069 €	28 313 €	26 000 €	196 245 €	250 558 €	
CONTENEURS ENTERRES		1 714 €	150 829 €			9705			Moyenne
EQUIPEMENTS SERVICES & DIVERS				8 688 €		4733	5 000 €	9 733 €	2021/2026
TOTAUX	47 879 €	268 465 €	423 849 €	364 111 €	144 108 €	383 206 €	329 835 €	857 149 €	318 929 €
EMPRUNT	0 €	416 750 €	200 000 €	200 000 €	100 000 €	200 000 €	200 000 €	500 000 €	
REVENTE BACS & COMPOSTEURS						10 000 €	10 000 €	20 000 €	
								520 000 €	

Les emprunts prévus sur la période 2024-2026 (**200 K€ / an**) couvrent **58%** des besoins en autofinancement.

En 2026, il conviendra de travailler sur un nouveau PPI.

GESTION DES DECHETS PPI 2024-2027



Orientations & cadrages budgétaires

En 2025, les effets de la Loi de Finances 2025 ont été réduits, voire compensés par les décisions politiques prises localement (hausse fiscalité) et les effets fiscaux induits par la fiscalité économique.

En 2026, les effets du Projet de Loi de Finances, si elle est validée par le parlement en l'état, impactent négativement la situation financière des intercommunalités, particulièrement touchées (gel de la TVA, gel de la DGF, baisse de la DC RTP, diminution de la compensation de la réduction des bases des locaux industriels,)

Pour Leff Armor, les seuls effets « écrêtement TVA » et « baisse de la compensation de CFE » s'élèvent à 2,3M€ d'ici à 2029.

Pour autant, l'étendue des compétences de Leff Armor est tel qu'il conviendra de prioriser les projets, les compétences et de réviser le pacte financier et fiscal au début du prochain mandat.

D'ores et déjà, il est proposé, conformément au pacte solidaire en cours : de porter à 100% la répartition de la Taxe d'aménagement et à 66% du FBI, au profit de Leff Armor, pour toutes les nouvelles ZA inscrites au PLUiH.